2536

ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE
ET MAURICIENNE

O. C. A. M.

COMPTE - RENDU
DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

BANGUI, 10 au 12 AOUT 1974

Edité par le Secrétariat Général de l'O C A M

ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE
ET MAURICIENNE
O.C.A.M.

COMPTE - RENDU
DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

BANGUI, 10 au 12 AOUT 1974

Edité par le Secrétariat Général de l'O.C.A.M.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

VOLUME I

Pages

Rapport Général du Conseil des Ministres 5

ANNEXE I

Rapport de la Commission des Affaires Politiques et Juridiques 83

ANNEXE II

Rapport de la Commission des Affaires Administratives et Budgétaires 105

ANNEXE III

Rapport de la Commission des Affaires Culturelles et Sociales 129

ANNEXE IV

Rapport de la Commission des Affaires Economiques, Financières et des Transports 160

ANNEXE V

Communiqué final 180

PREMIERE PARTIE

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

V O L U M E I

RAPPORT GENERAL

DU

CONSEIL DES MINISTRES

R A P P O R T G E N E R A L

J'ai l'honneur de vous présenter les conclusions des travaux de la 10ème session du Conseil des Ministres de l'OCAM.

Le Conseil des Ministres de l'OCAM s'est réuni le 6 août 1974, sous la présidence de Son Excellence M. HAROLD WALTER, Ministre de la Santé de l'Ile Maurice, Président sortant du Conseil.

Tous les Etats membres de l'Organisation étaient représentés au niveau ministériel. Le Conseil a noté avec satisfaction la présence de la délégation de la République Unie du Cameroun, conduite par S.E.M. MAIKANO Abdoulaye, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

S'interrogeant sur le problème de la participation du Cameroun aux travaux de la session, le Conseil a statué positivement car il a jugé que le préavis du Cameroun pouvait être considéré comme non encore expiré.

A la séance solennelle d'ouverture, qui a rassemblé, outre les délégations des Etats, les observateurs, les représentants d'organisations internationales et les représentants des agences d'information, deux discours ont été prononcés :

- celui de S.E.M. Joseph POTOLOT, Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères de la République Centrafricaine, qui a souhaité la bienvenue aux délégués et souligné l'importance particulière de la Conférence de Bangui ;

- celui de S.E.M. HAROLD WALTER, Ministre de la Santé Publique de l'Ile Maurice, Président sortant, qui, au nom du Conseil, a remercié le pays hôte pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux différentes délégations.

./.

Le Conseil a ensuite élu son Bureau qui est ainsi composé :

- Président ..... S.E.M. Joseph POTOLOT, Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Centrafricaine
- Vice-Président ..... S.E.M. Edouard KODJO, Ministre des Finances et de l'Economie de la République Togolaise
- Rapporteur Général .. S.E.M. Assane SECK, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Sénégal.

Passant à l'organisation de ses travaux, le Conseil a créé 4 Commissions, dont il a désigné les membres du Bureau :

1/ Commission des Affaires Politiques et Juridiques

Président ..... Côte d'Ivoire
Rapporteur ..... Haute Volta

2/ Commission des Affaires Culturelles et Sociales

Président ..... Rwanda
Rapporteur ..... Gabon

3/ Commission des Affaires Administratives et Budgétaires

Président ..... R C A
Rapporteur ..... Sénégal

4/ Commission des Affaires Economiques, Financières et des Transports

Président ..... Niger
Rapporteur ..... Dahomey

./.

Après avoir adopté son ordre du jour (joint en annexe), le Conseil a entendu le rapport du Secrétaire Général de l'Organisation et en a pris acte avec satisfaction.

Dans le présent rapport général, nous rendons compte des conclusions des débats qui se sont déroulés dans les 4 Commissions. Les rapports des Commissions sont joints en annexe.

Le rapport général comprend :

1° les questions ayant fait l'objet de résolutions adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil ;

2° les questions particulièrement importantes que le Conseil a jugé nécessaire de soumettre à votre haute appréciation.

I - S'agissant des questions adoptées à l'unanimité, nous nous bornerons à leur énumération et à la lecture des résolutions y relatives.

A - Dans le domaine des Affaires Politiques et Juridiques

1/ Compte rendu de la réunion ministérielle sur les problèmes du cinéma

2/ Problèmes de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme.

./.

PROJET DE RÉSOLUTION
RELATIVE AUX PROBLEMES DU CINEMA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

VU le rapport et les recommandations de la réunion des Ministres chargés des problèmes du cinéma (Ouagadougou du 1er au 3 Août 1973),

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE :

1° d'adopter les recommandations n° 1, 2, 3, 4 et 5 de la réunion des Ministres de l'Information ;

2° de signer les deux projets de conventions portant création respectivement du Centre de production et du Consortium de distribution de films.

./.

P R O J E T
de
R E S O L U T I O N
RELATIVE AUX PROBLEMES DE L'INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

VU la résolution n° 2/APJ/FORT-LAMY fixant à NDJAMENA le siège de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme,

RAPPELANT les résolutions antérieures sur cette question,

CONSIDERANT la décision du Tchad de se retirer de l'OCAM et la nécessité d'installer l'Institut dans un autre pays membre de l'Organisation,

CONSIDERANT l'environnement universitaire adéquat existant en République Togolaise,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE :

1° d'implanter cet Institut d'Architecture et d'Urbanisme à LOME ;

2° de charger le Secrétaire Général de l'OCAM de mettre en oeuvre toutes les décisions prises antérieurement concernant l'Institut.

./.

B - Dans le domaine des Affaires Culturelles et Sociales

1/ Adoption du rapport du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain Malgache et Mauricien

2/ Etat d'avancement de la politique d'africanisation des cadres des entreprises privées

3/ Problèmes de la jeunesse

4/ Examen des conclusions de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO, chargés de l'application de la politique scientifique (CAST AFRICA)

4 bis/ Compte rendu de la Conférence Ministérielle africaine sur les politiques culturelles

5/ Problèmes du fonctionnement du Centre de formation coopérative de Cotonou

6/ Adoption du document sur les formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM

7/ Problèmes de l'EISMV

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS

relative au Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien (I.C.A.M.)

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien (I.C.A.M),

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

PREND ACTE des travaux de la troisième session du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien ;

CHARGE le Directeur de l'ICAM de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des conclusions des travaux dudit Conseil tenu à Libreville du 4 au 6 Avril 1974.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative à l'Africanisation des Cadres dans les Entreprises Privées.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT le phénomène irréversible de l'africanisation des cadres comme moyen de maîtrise du développement économique et social de nos Etats,

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence de l'africanisation des cadres et des entreprises privées pour assurer à nos Etats une véritable indépendance économique ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

RECOMMANDE aux Etats membres de l'OCAM de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer l'africanisation des cadres dans les entreprises privées,

DEMANDE à ceux des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'instituer à l'échelon national un Comité Mixte Permanent de Dialogue chargé de définir et de suivre la politique d'africanisation des cadres des entreprises,

INVITE les Etats qui ont déjà institué leurs structures de dialogue à tout mettre en oeuvre pour en améliorer le fonctionnement.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative aux problèmes de la Jeunesse.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du Rapport du Secrétaire Général,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

DEMANDE au Secrétaire Général de poursuivre les travaux entamés en matière de recherche sur :

- la Réforme de l'enseignement primaire,
- la formation extrascolaire,
- la promotion de la jeunesse rurale dans les Etats membres,

et de faire un rapport au Conseil des Ministres à la prochaine session.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative aux problèmes de la Jeunesse.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

RECONNAISSANT l'importance de la pratique d'un sport sain pour la jeunesse,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

DECIDE d'apporter son concours technique et matériel pour la promotion du sport des jeunes à tous les niveaux : scolaire, urbain et rural ;

CHARGE le Secrétaire Général :

1°) d'entreprendre une tournée dans les Etats pour évaluer les besoins en matériels sportifs ;

2°) d'organiser conjointement avec le Conseil Supérieur des Sports en Afrique, des sessions de formation d'entraîneurs pour les scolaires ;

3°) de prospecter les sources de financement pour fournir du matériel sportif aux jeunes.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative aux problèmes de la jeunesse.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

RECONNAISSANT la nécessité des échanges sur le plan culturel et sportif entre les jeunes de nos Etats,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

CHARGE le Secrétaire Général d'étudier la possibilité de jumelage des lycées de nos Etats afin de permettre à nos lycéens de mieux se connaître ;

RECOMMANDE l'organisation des Chantiers de Jeunes pendant les vacances scolaires, avec le concours de l'I.S.V.S.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative aux problèmes de la jeunesse.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

RAPPELANT la recommandation n° 7/ACS/Port-Louis relative aux échanges d'informations,

RECONNAISSANT l'intérêt que peut avoir un échange d'informations sur les réalisations des jeunes Etats membres,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

RECOMMANDE l'envoi d'informations concernant les réalisations des jeunes et les résultats des sports scolaires et universitaires, afin de permettre au Secrétariat Général de diffuser ces informations à l'adresse de tous les jeunes de nos Etats.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI/74

Relative aux problèmes de la Jeunesse

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSCIENTE qu'une bonne coordination des activités des Organisations Internationales en faveur des Etats membres de l'OCAM renforcerait leur efficacité,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

AUTORISE le Président en exercice de l'OCAM à conclure un accord de coopération entre l'OCAM et l'ISVS, similaire aux accords conclus avec l'UNESCO et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

PROJET DE RESOLUTION N° ..../ACS/BANGUI

relative aux problèmes de la Jeunesse.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport présenté par le Secrétariat Général,

CONSIDERANT la nécessité de rencontres périodiques des responsables de la Jeunesse,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM d'organiser dans les meilleurs délais une Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports, à l'effet d'examiner le programme d'action de l'Organisation, pour la jeunesse.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

Relative aux problèmes de la Jeunesse

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport présenté par la délégation du Niger concernant l'édification du Centre International d'Accueil et de Formation des cadres de la Jeunesse et des Sports de Niamey, avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique,

CONSIDERANT les possibilités offertes aux autres Etats Africains,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

FELICITE le Gouvernement du Niger d'une telle initiative pleine de promesse,

RECOMMANDE aux Etats membres de profiter au mieux de ce Centre pour favoriser la rencontre de jeunes et la formation de leurs cadres sportifs.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative à C.A.S.T.A.F.R.I.C.A.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des structures capables de promouvoir la Recherche Scientifique et Technologique dans nos Etats,

CONSIDERANT le rôle capital que peut jouer la Recherche Scientifique et la Technologie dans le développement économique de nos jeunes Etats,

CONSIDERANT l'importance des recommandations de la Conference des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO chargés de l'application de la Science et de la Technologie au développement,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

PREND ACTE des recommandations de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO chargés de l'application de la Science et de la Technologie au développement (CASTAFRICA) ;

INVITE :

1°) les Etats membres de l'OCAM, lors de la prochaine Conférence Générale de l'UNESCO en 1974, à les faire approuver ;

2°) Le Directeur Général de l'UNESCO, les Gouvernements des Etats africains, l'OUA et la CEA à prendre toutes mesures nécessaires à leur application ;

./.

DONNE MANDAT au Secrétaire Général de l'OCAM pour recenser tous les domaines couverts par ces recommandations et pouvant susciter une coopération entre les Etats membres de l'OCAM ;

LUI DEMANDE en conséquence de soumettre un programme de travail pluri-annuel ;

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de proposer à la prochaine Conférence, les voies et moyens permettant la mise en application du programme de travail qui aura été arrêté.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative à la Conférence Ministérielle de l'I.C.A.M.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT que le développement culturel doit servir de base au développement économique,

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité d'une action culturelle organisée sur la base d'une politique culturelle nationale,

CONSIDERANT la résolution n° 6/CMAC/LIB/74 de la Conférence des Ministres de la Culture à Libreville relative aux moyens à mettre au service de l'action culturelle,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

RECOMMANDE aux Etats membres de l'OCAM d'accorder une plus grande sollicitude à l'action pour le développement culturel,

SOUHAITE que chacun de ces Etats prenne toute disposition nécessaire à la mise en place rapide des structures de l'action culturelle,

INVITE les Etats à prévoir pour leurs Départements (Ministères, Secrétariat d'Etat, etc...) chargés des Affaires Culturelles, une dotation budgétaire importante spécialement réservée aux projets de développement culturel.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative au Centre Panafricain de Formation Coopérative.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT la résolution n° 5/APJ/Fort-Lamy (N'Djamena) relative au Centre Panafricain de Formation Coopérative de Cotonou,

CONSIDERANT que l'engagement pris par le Centre Afro-Américain du Travail (C.A.A.T.) de financer le Centre Panafricain de Formation Coopérative de Cotonou est arrivé à terme le 31 décembre 1973 ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas faire dépendre les institutions spécialisées, en ce qui concerne leur fonctionnement, de la seule aide extérieure,

CONSTATANT que la mission du Centre s'inscrit régulièrement dans le cadre des préoccupations des Etats membres,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

CHARGE le Directeur du Centre Panafricain de Formation Coopérative de préparer et de soumettre au prochain Conseil d'Administration une Convention Inter-Etats relative à cet établissement,

INVITE dès à présent les Etats à participer financièrement aux charges de fonctionnement du Centre Panafricain de Formation Coopérative aux lieu et place du C.A.A.T. ;

SOUHAITE qu'une telle décision s'inscrive dans la pratique courante et générale vis-à-vis de toutes les institutions spécialisées ;

./.

SOUHAITE qu'une attention particulière soit portée au problème de l'emploi des stagiaires ayant reçu dans ce Centre la formation appropriée ;

REMERCIE le Centre Afro-Américain du Travail pour le concours qu'il a apporté et qu'il continue d'apporter au Centre Panafricain de Formation Coopérative de Cotonou.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative à la Sécurité Sociale.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT la volonté des Chefs d'Etat de l'OCAM d'assurer une meilleure justice sociale des travailleurs quelles que soient leur origine et leur nationalité,

CONSIDERANT la nécessité d'accélérer l'entrée en vigueur de ladite Convention,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de convoquer, avant la fin de l'année 1974, une réunion du Comité élargi pour arrêter définitivement la forme et le contenu des formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM ;

INVITE les Etats membres signataires de la Convention de Sécurité Sociale qui ne l'auraient pas encore fait, à engager d'urgence la procédure de ratification de ce texte.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI

relative à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT la Convention de Fort-Lamy (N'DJAMENA) créant l'E.I.S.M.V. de Dakar dans le cadre des institutions spécialisées de l'OCAM,;

CONSIDERANT la nécessité de mettre fin à la période transitoire prévue par l'article 20 de la Convention de Fort-Lamy (N'Djamena) en date du 29 Jancier 1971,

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité de l'implantation de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires en dehors du Campus Universitaire,

CONSIDERANT le désir exprimé par le Gouvernement sénégalais d'édifier cet établissement à proximité du domaine universitaire pour alléger les charges financières de construction et surtout de fonctionnement,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

REAFFIRME la tutelle de l'OCAM et l'ouverture de l'Ecole à tous les Etats africains intéressés ;

ACCEPTE l'implantation de l'Ecole à proximité, mais en dehors du domaine universitaire ;

INVITE le Gouvernement sénégalais à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer à l'Etablissement son autonomie juridique et matérielle.

./.

C - Dans le domaine des Affaires Administratives et Budgétaires

1/ Approbation du compte administratif 1972 et 1973
2/ Approbation du compte de gestion 1972 et 1973
3/ Projet de budget 1974.

4/ Révision du régime financier de l'Organisation

Sur la demande de la Haute Volta, chargée de présenter le projet de texte, l'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine session du Conseil des Ministres.

5/ Problème des frais de scolarisation des enfants des personnels de l'Organisation.

Le Secrétaire Général a émis le voeu de voir l'OCAM prendre en charge les frais de scolarisation du plus en plus élevés des enfants du personnel de l'OCAM.

En faisant cette proposition, le Secrétariat Général a voulu se voir aligner sur une pratique courante dans d'autres Organisations internationales.

Le Conseil, compte tenu de l'incidence financière de cette question, n'a pas retenu la proposition du Secrétariat Général.

./.

P R O J E T D E R E S O L U T I O N N° /AAB/BANGUI/74

relative aux comptes administratifs 1972 et 1973

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974.

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres,

Approuve comme suit les comptes administratifs des exercices 1972 et 1973 :

1 9 7 2

a) - RECETTES

Quotes parts des Etats Membres :	315.979.721
Recettes des Exercices antérieurs	31.989.338
Recettes diverses	5.023.819
Total des recettes :	352.992.878
b) - DEPENSES	334.950.767
Soit un excédent de recettes sur les dépenses de :	18.042.111

1 9 7 3

a) - RECETTES

Quotes parts des Etats Membres	269.684.434
Recettes des Exercices antérieurs	18.042.111
Recettes diverses	5.451.138
Total des recettes :	293.177.683
b) - DEPENSES	279.868.232
soit un excédent de recettes sur les dépenses de :	13.309.451

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /AAB/BANGUI/74

relative aux comptes de gestion 1972 et 1973

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres,

Approuve le compte de gestion des années 1972 et 1973 de l'Organisation.

Arrête pour 1972 :

- Les Recettes à	352 992 878
- Les Dépenses à	334 950 767
Reliquat	18 042 111

d'où un excédent de recettes sur les dépenses égal à 18 042 111 CFA.

1 9 7 3

- Les recettes à	293 177 683
- Les Dépenses à	279 868 232
Reliquat	13 309 451

d'où un excédent des recettes sur les dépenses égal à 13 309 451 CFA

et donne à l'Agent comptable quitus de sa gestion des années 1972 et 1973.

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /AAB/BANGUI/74

Relative au budget de l'année 1974

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974

APRES avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres

ARRETE le Budget de fonctionnement de l'Organisation pour 1974 en Recettes et en Dépenses à la somme de : TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS CFA (355.276.290).

D - AFFAIRES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DES TRANSPORTS

1/ Etat des négociations de la Convention d'Association au Marché Commun

2/ Problèmes des Transports Maritimes

3/ Harmonisation des législations maritimes

4/ Industrialisation sur une base régionale

5/ Amélioration de l'état-civil.

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

Relative à l'Association des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à la Communauté Economique Européenne.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

APRES AVOIR ENTENDU le Secrétaire Général de l'OCAM et le Président du Conseil des Ministres des pays ACP,

CONSIDERANT les contacts fructueux pris par le Président en exercice, Coordonnateur du Groupe OCAM/EAMA, avec les Instances de la CEE et les Etats anglophones associables, dans le cadre de la mission que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM lui avait confiée à Lomé en 1972, puis à Port Louis en 1973, contacts qui ont favorisé la constitution du Groupe des pays ACP,

CONSCIENTE de l'importance que revêt pour les économies de nos Etats l'Association à la Communauté Economique Européenne,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des progrès réalisés dans les négociations, en particulier des conclusions adoptées lors de la récente Conférence Ministérielle tenue à Kingston les 25 et 26 juillet 1974 relatives notamment :

- à l'assouplissement des règles d'origine dans le domaine de la coopération commerciale,
- à la mise en place d'un système de garantie de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP,
- à la prise en considération de la coopération industrielle entre la CEE et les pays ACP et
- aux orientations générales et mesures spécifiques en matière de coopération économique, financière et technique,

./.

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

SE FELICITE de la relance des négociations réalisée par la Conférence Ministérielle de Kingston.

INVITE les négociateurs des pays ACP à profiter de cette relance pour redoubler d'ardeur dans la défense de nos intérêts.

EXHORTE tous les partenaires aux négociations (ACP et CEE) à mener leurs travaux avec célérité et efficacité, afin que la nouvelle Convention soit conclue dans les délais convenus, pour éviter tout vide juridique, préjudiciable aux Associés de la Convention de Yaoundé II.

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de continuer à collaborer étroitement aux travaux, et d'apporter tout son concours à la solution des questions encore en suspens, en particulier l'assouplissement, voire la suppression de tous les obstacles non tarifaires entravant l'accès de nos produits sur le marché de la Communauté, et les améliorations à apporter au régime d'importation des produits agricoles, et agricoles transformés dans la Communauté.

(Adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

Relative à la ratification du Code de conduite des conférences maritimes signé à Genève en avril 1974

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT les résultats positifs obtenus par les pays en voie de développement au cours des réunions de plénipotentiaires qui se sont tenues à Genève en novembre/décembre 1973 et mars/avril 1974,

CONSIDERANT l'action bénéfique que pourraient avoir sur le développement de nos compagnies de navigation naissantes ou à venir :

- la répartition des cargaisons,
- la possibilité offerte aux compagnies nationales de participer aux conférences de ligne desservant leur pays,
- les mesures prises en ce qui concerne les délais de fixité des taux de frêt,

CONSIDERANT l'urgence qui s'attache à l'entrée en vigueur du Code de Conduite des Conférences Maritimes signé à cet effet,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

INVITE les Etats membres de l'OCAM à ratifier dans les meilleurs délais le Code de Conduite des Conférences Maritimes signé à Genève en avril 1974.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° 49/AEFT/BANGUI/74

Relative à l'industrialisation sur une base régionale

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

RAPPELANT les termes des Résolutions n° 16/AEFT/Yaoundé, n°s 48/AEFT/Lomé et 35/AEFT/Port Louis,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé du Secrétaire Général de l'OCAM sur les actions engagées dans le cadre d'un programme d'industrialisation sur une base régionale,

CONSIDERANT que la réalisation des études de factibilité nécessite des moyens matériels et financiers importants,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des résultats obtenus à la Conférence de Kingston, notamment en ce qui concerne la prise en considération par la CEE des orientations générales contenues dans le mémorandum présenté par les pays ACP sur la coopération industrielle,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

SE FELICITE de la relance des négociations réalisée par la Conférence de Kingston, tout en souhaitant que, par l'action des négociateurs, les orientations du mémorandum trouvent des prolongements concrets et favorables à l'industrialisation des pays ACP.

EMET le voeu que l'action de coopération des pays de l'OCAM trouve une dimension et une justification supplémentaires dans les orientations dégagées à Kinsgton.

SOULIGNE 1°) la nécessité, pour les besoins d'industrialisation des pays de l'OCAM, d'une mise en oeuvre rapide des réformes décidées au niveau des structures financières - notamment en ce qui concerne l'adaptation des Banques Centrales aux besoins du développement industriel ;

./.

2°) l'intérêt de la poursuite des efforts d'intégration économique sur le plan régional.

CHARGE à nouveau le Secrétaire Général de rechercher auprès des organismes d'aide extérieure et institutions de financement, les moyens susceptibles de concourir dans les meilleurs délais à la réalisation des études de factibilité des projets d'un programme d'industrialisation sur une base régionale.

DONNE MANDAT au Secrétaire Général pour négocier au nom des Etats membres la fourniture par l'ONUDI d'une assistance technique adéquate qui réponde aux objectifs d'un programme d'industrialisation sur une base régionale.

INVITE le Secrétaire Général à convoquer un comité ad hoc à l'effet d'examiner le résultat des études effectuées et en particulier le projet de convention fixant le régime applicable aux sociétés multinationales africaines à créer dans le cadre d'un programme d'industrialisation sur une base régionale.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° 50/AEFT/BANGUI/74

Relative à l'amélioration de l'Etat-Civil

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier présenté par le Secrétaire Général sur l'état-civil dans les pays de l'OCAM,

CONVAINCUE de l'opportunité du projet sur l'amélioration de l'état-civil, compte tenu des lacunes qui existent en Afrique dans la disponibilité des données démographiques nécessaires à la planification économique et sociale,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

APPROUVE l'étude déjà entamée sur le projet d'amélioration de l'état-civil.

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de poursuivre la recherche d'une méthodologie pour l'établissement d'un état-civil efficient en milieu africain et d'organiser à cet effet un séminaire regroupant les techniciens intéressés par le projet.

ADRESSE ses vifs remerciements au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour l'appui qu'il a apporté au projet et
SOUHAITE la poursuite de cette assistance.

INVITE les Organisations internationales et les organismes intéressés à apporter leur aide à l'amélioration et au développement de l'état-civil dans les pays africains.

(adoptée à l'unanimité)

II - Questions particulièrement importantes soumises aux Chefs d'Etat pour décision

A - Dans le domaine des Affaires Politiques et Juridiques

1/ Rapport de la réunion ministérielle de Dakar

Suite aux malaises profonds connus par l'Organisation ces dernières années, une réunion ministérielle extraordinaire a été convoquée par le Président en exercice à Dakar en août 1973.

Examinant le rapport de cette session, le Conseil des Ministres s'est particulièrement penché sur les problèmes suivants :

1) Faut-il ou non maintenir l'Organisation ?

A cette question, l'unanimité s'est vite dégagée pour l'affirmative, en raison des services que l'Organisation est encore en mesure de rendre à la solidarité et à la coopération interafricaines.

Le Conseil a estimé cependant, qu'il était nécessaire de rénover l'OCAM en adaptant son esprit, ses objectifs et ses structures aux réalités actuelles.

Le but de l'Organisation serait donc désormais le renforcement de la solidarité entre les Etats membres, par la coopération dans les domaines économique, social, culturel et technique.

./.

En conclusion de ses débats, le Conseil a décidé de vous soumettre le projet de résolution suivant :

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT les nombreuses difficultés traversées par l'Organisation pendant ces dernières années,

CONSIDERANT que ces difficultés ont gravement menacé la vie de l'Organisation,

APRES une analyse profonde de la situation,

CONVAINCUE que l'OCAM demeure toujours utile à la cause de la coopération interafricaine,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

REAFFIRME sa volonté de maintenir l'Organisation, en rénovant son esprit, ses objectifs et ses structures qui seront réadaptés aux réalités actuelles.

2) Révision de l'article 3 de la Charte de l'OCAM

Discutant du reproche constamment fait à l'OCAM d'être un groupe de pression et une organisation politique concurrente de l'OUA, le Conseil a jugé utile, pour lever toute équivoque, de réserver le domaine politique à la compétence de l'OUA. L'OCAM rénovée se consacrerait alors exclusivement à la coopération économique, culturelle, sociale et technique entre ses Etats membres.

./.

Pour ce faire, le Conseil propose à la Conférence au Sommet, une révision de la Charte, notamment en son article 3 qui prévoit : "... l'Organisation s'efforce d'harmoniser "l'action des Etats membres dans les domaines économique, "social, technique et culturel, de coordonner leurs programmes "de développement et de faciliter entre eux dans le respect de "la souveraineté et des options fondamentales de chaque Etat "membre, des consultations en matière de politique extérieure".

Le projet de résolution suivant a été adopté :

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

VU l'article 3 de la Charte de l'OCAM,

CONSIDERANT les interprétations diverses que suscite cette disposition, notamment en ce qui concerne "les consultations en matière de politique extérieure",

CONSIDERANT la nécessité de réserver le rôle de l'OCAM au renforcement de la coopération africaine dans les domaines économique, social, technique et culturel,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE de réviser la Charte de l'Organisation, notamment en son article 3, pour l'adapter aux objectifs précis assignés à l'Organisation.

./.

3/ Problèmes de la répartition des responsabilités au sein de l'OCAM

Le Conseil a reconnu que les avantages de l'Organisation étaient inégalement répartis entre ses membres. Pour remédier à cela, il a estimé que pour l'avenir, priorité devait être donnée aux Etats qui n'ont pas ou qui n'ont que peu de sièges d'organismes ou de postes de responsabilités au sein de la famille OCAM. A cet égard, le Conseil a demandé au Secrétariat Général d'entreprendre une étude détaillée sur cette question. Cette étude devra tenir compte de la répartition équitable des avantages, en envisageant notamment d'établir un système de quotas et en prenant en considération la position géographique des Etats.

Il a également été demandé au Secrétariat Général d'établir une liste complète du personnel de l'Organisation et de ses entreprises communes. Cette liste devra mentionner les noms, nationalité, fonction, des agents concernés.

./.

Sur l'ensemble de ces questions, le Conseil a adopté le projet de résolution suivant :

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT le principe d'égalité des Etats membres au sein de l'OCAM,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une juste répartition de tous les avantages de l'Organisation entre ses Etats membres ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE :

1/ de faire en sorte que pour l'avenir priorité soit donnée aux Etats qui n'ont pas ou qui n'ont que peu de sièges d'organismes ou de postes de responsabilité au sein du Secrétariat Général et des entreprises communes de l'OCAM ;

2/ de charger le Secrétaire Général d'entreprendre sur cette question, une étude détaillée tenant compte de la position géographique des Etats et en instituant un système de quota.

./.

4) Structures de l'Organisation

S'agissant des structures de l'Organisation, le Conseil a estimé qu'il était nécessaire de maintenir les trois structures existantes, à savoir :

- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
- Le Conseil des Ministres
- Le Secrétariat Général.

Le Conseil des Ministres, qui se réunirait une fois par an, verrait ses attributions étendues aux domaines suivants :

- contrôle des activités du Secrétariat Général dans le cadre du programme arrêté par les Chefs d'Etat ;

- adoption du budget de fonctionnement de l'Organisation ;

- prise de certaines décisions relatives à la coopération technique ;

- préparation des Conférences des Chefs d'Etat.

Sur ce point, le Conseil a adopté le projet de résolution suivant :

./.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT la nécessité d'espacer davantage la périodicité des Conférences au Sommet de l'OCAM en raison des calendriers de plus en plus chargés des Chefs d'Etat,

CONSIDERANT que les pouvoirs du Conseil des Ministres doivent être étendus en conséquence,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE :

1/ de porter à deux ans la fréquence de la Conférence au Sommet de l'Organisation ;

2/ d'étendre en conséquence de cette nouvelle périodicité les pouvoirs du Conseil des Ministres aux domaines suivants :

1/ contrôle des activités du Secrétariat Général dans le cadre du programme arrêté par les Chefs d'Etat,

2/ adoption du budget de fonctionnement de l'Organisation ;

3/ prise de certaines décisions relatives à la coopération technique ;

4/ préparation des Conférences des Chefs d'Etat.

./.

5) Problème des entreprises communes

Pour ce qui concerne les entreprises communes, le Conseil propose que les Etats qui se sont retirés de l'OCAM puissent en rester membres s'ils le désirent. Dans le même ordre d'idées, il recommande que les Entreprises communes soient ouvertes à tout Etat africain qui voudrait y adhérer.

S'agissant des rapports entre l'OCAM et ses Entreprises communes, le Conseil estime nécessaire que la Conférence au Sommet ait un droit de regard sur l'orientation de ses institutions, quitte à ce que celles-ci bénéficient d'une large autonomie administrative et financière.

A cet égard, il propose que le budget de l'UAMPT soit détaché de celui de l'OCAM pour être financé par les administrations ou offices nationaux des Postes et Télécommunications.

Examinant l'opportunité du maintien de toutes les entreprises communes créées, la Commission, après de longs débats qui ont suivi l'audition des représentants de certaines institutions, a décidé de maintenir les entreprises communes suivantes :

Air Afrique
Bureau Africain et Mauricien d'Etudes et de Recherches Législatives
Centre de Perfectionnement des Cadres
Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Equipement Rural
Ecole Inter- Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires
Institut Africain d'Informatique
Institut Culturel Africain et Mauricien
Office Africain et Mauricien de la Propriété Industrielle
Union Africaine et Mauricienne des Banques de Développement
Union Africaine et Mauricienne des Postes et Télécommunications.

./.

Par contre, le Conseil a estimé devoir appeler l'attention des Chefs d'Etat sur la situation particulière des entreprises suivantes :

1°/ l'O D T A dont l'utilité n'est pas prouvée et qui souffre d'une situation financière désespérante.

2°/ l'Accord Sucrier qui n'a plus sa raison d'être du fait de la conjoncture actuelle du marché mondial du sucre et de la défection des deux Etats producteurs au profit desquels cet accord avait été conclu.

3°/ les représentations de l'OCAM auprès du Conseil de l'OACI dont la fin de la prise en charge par l'OCAM avait été décidée pour 1974 par la Résolution n° 4/FORT-LAMY.

6) Nécessité de créer un fonds de solidarité

S'agissant des moyens à mettre à la disposition de l'OCAM pour lui permettre de réaliser pleinement ses objectifs de coopération et de solidarité, le Conseil recommande notamment la création d'un fonds de coopération et de solidarité. Il a demandé au Secrétariat Général d'entreprendre une étude exhaustive sur la nature et les modalités de fonctionnement de ce fonds. Cette étude devra être présentée à la prochaine Conférence ordinaire de l'OCAM.

Le projet de résolution suivant a été adopté :

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT la nécessité de doter l'Organisation de tous les moyens lui permettant de manifester d'une façon pratique et tangible la solidarité qui est sa raison d'être ;

./.

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

1° DECIDE de créer un fonds de garantie commun aux Etats membres

2° CHARGE le Secrétaire Général d'entreprendre et de présenter à la prochaine réunion du Conseil des Ministres une étude exhaustive portant sur la nature, les structures, les modalités de fonctionnement, le mode d'alimentation, les domaines d'intervention.

7) Ouverture de l'OCAM aux Etats africains

Abordant cette question, le Conseil rappelle que la Charte de l'Organisation stipule clairement que l'OCAM reste ouverte à tout Etat africain désirant y adhérer. Cependant, dans le souci de tout mettre en oeuvre pour resserrer toujours davantage les liens de coopération et de solidarité entre Etats africains, le Conseil recommande qu'une mission de bonne volonté soit envoyée auprès des Etats qui se sont retirés de l'OCAM, en vue de les informer des dispositions prises pour rénover l'Organisation. Cette même mission pourrait également se rendre auprès d'autres Etats voisins susceptibles d'être intéressés par les activités du système de coopération de la famille OCAM.

PROJET DE RESOLUTION N°

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT que certains Etats se sont retirés de l'OCAM tout en manifestant leur désir de demeurer membres des entreprises communes,

CONSIDERANT que l'OCAM et ses entreprises communes ont été créées pour servir la cause de la solidarité et de la coopération interafricaines ;

./.

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE :

1°/ de réaffirmer que l'OCAM et ses entreprises communes sont ouvertes à tout Etat africain désirant y adhérer ;

2°/ d'envoyer auprès des Etats qui se sont retirés de l'OCAM et auprès de ceux susceptibles d'être intéressés par les activités du système OCAM, une mission de bonne volonté en vue de les informer des mesures prises à Bangui dans le but de rénover l'OCAM.

8) Problème du sigle

Le problème du maintien ou du changement du sigle OCAM a été également débattu par le Conseil qui n'a pu aboutir à un consensus.

9) Révision des textes organiques de l'OCAM

Le Conseil a estimé que les décisions de Bangui nécessiteront la révision des textes organiques, des accords et conventions régissant l'OCAM et ses entreprises communes. Pour ce faire, le projet de résolution suivant vous est soumis.

PROJET DE RESOLUTION :

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

CONSIDERANT les décisions importantes adoptées par sa session de Bangui,

./.

CONSIDERANT que certaines de ces décisions doivent entrainer la modification des textes organiques, accords et conventions régissant l'OCAM et ses entreprises communes,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE :

a) de charger le Secrétaire Général et les instances compétentes des entreprises communes de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'actualisation des textes juridiques concernés par ces décisions ;

b) d'autoriser la mise en application immédiate des décisions qui peuvent l'être.

2 - Etude de certains problèmes liés au transfert du siège

La décision du Gouvernement camerounais de se retirer de l'OCAM a posé à l'Organisation l'important problème du transfert du siège. En raison du caractère hautement politique des décisions à prendre, le Conseil a estimé qu'il n'était pas compétent pour discuter de cette question et a décidé de vous la soumettre. A cet effet, le Conseil voudrait attirer votre attention sur les aspects suivants :

a) Lieu d'iplantation du futur siège de l'OCAM

A ce sujet, le Conseil a enregistré la communication du Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères de la République Centrafricaine confirmant la candidature de Bangui.

b) Incidences financières du transfert

Le déménagement du Secrétariat Général dans une autre capitale entrainera des charges financières supplémentaires pour le budget de l'Organisation. Le coût estimatif de ces charges a fait l'objet d'un document élaboré par le Secrétariat Général. Le Conseil, faute de connaître le lieu d'implantation du futur siège n'a pu se prononcer.

./.

c) Dévolution des biens sis à Yaoundé

Se référant à la Convention dont le Cameroun est signataire, le Secrétaire Général a réaffirmé la pleine propriété de l'OCAM sur ses biens. Le siège de l'Organisation devant être transféré ailleurs, il revient à la Conférence de Bangui de décider du sort des biens sis à Yaoundé.

A cet égard, le Secrétaire Général a communiqué au Conseil la valeur chiffrée de ces immeubles et a proposé l'institution d'un comité ad hoc chargé de leur dévolution.

Sur ce point, le représentant du Cameroun a informé le Conseil de l'intention de son Gouvernement d'exercer son droit de préemption.

De son côté, le Président du Conseil d'Administration de l'OAMPI (entreprise commune dont le siège est à Yaoundé) a transmis à la Commission la requête de son organisme tendant à acquérir à titre onéreux huit des villas de l'OCAM.

Le Conseil propose qu'il soit donné satisfaction à la demande de l'OAMPI, cet organisme devant être considéré comme un ayant-droit de l'OCAM, dont le droit de succession ne lèse pas le droit de préemption du Cameroun.

En conclusion, le Conseil recommande la création d'un comité paritaire chargé de vendre les biens (notamment les immeubles) de l'OCAM.

./.

3 - Transfert du CESD à Yaoundé

Le CESD est le Centre Européen de formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement.

Il faut rappeler à ce sujet que la Conférence de l'OCAM tenue l'an dernier à Port Louis, avait adopté une résolution demandant, entre autres, le transfert de cette institution de Paris à Yaoundé.

Le Cameroun s'étant retiré de l'OCAM entre temps, le Conseil s'est posé la question de savoir si la résolution de Port Louis concernant ce pays pouvait être considérée comme toujours valable.

En maintenant sa candidature, le Cameroun a fait valoir que ses démarches en vue du transfert sont déjà assez avancées, car la CEE, appelée à financer une partie de l'opération venait d'accepter que les frais d'implantation du CESD à Yaoundé soient imputés sur sa quote part du FED.

Certaines délégations ont souligné qu'au vu des décisions que la réunion de Bangui venait d'adopter pour guérir les maux de l'OCAM, notamment la nécessité d'une plus juste répartition des sièges d'organismes entre les Etats de l'OCAM, la position du Cameroun n'était pas défendable.

Enfin, d'autres délégations ont fait remarquer que le CESD, qui compte d'autres utilisateurs que les pays de l'OCAM, ne devait pas être considéré comme une entreprise commune de l'OCAM concernée par les mesures d'assainissement adoptées à Bangui.

Face au caractère controversé et délicat de la question, le Conseil a décidé de la renvoyer à votre haute appréciation.

./.

4 - Solidarité OCAM contre la sécheresse

En application de la Résolution n° 17/APJ adoptée par les Chefs d'Etat à Port Louis en 1973, les Administrations postales des Etats membres de l'OCAM ont été invitées à émettre un timbre sur le thème "sécheresse". Cette opération a permis de réaliser des recettes d'un montant de 40.330.540 francs CFA.

Le Conseil s'est félicité de cette manifestation concrète de solidarité entre les Etats membres de l'Organisation et recommande que cette somme soit remise au Président en exercice de l'OCAM pour que celui-ci la verse au Comité inter-Etats sur la sécheresse.

5 - Revalorisation des salaires

Les Chefs de délégation, réunis en séance restreinte, ont été saisis du problème de la revalorisation des traitements du personnel de l'OCAM. Ils en ont admis le bien fondé et ont approuvé le taux proposé par le Secrétariat Général avec possibilité d'harmonisation avec l'UDEAC, si le siège était à Bangui, siège de cet organisme.

Cette revalorisation prendrait effet à partir du 1er Août 1974. Ainsi, si vous en étiez d'accord, il en serait tenu compte dans le budget 1974.

B/ - Dans le domaine des Affaires Administratives et Budgétaires

Révision des quotas de contributions

Conformément aux textes organiques de l'OCAM, la Conférence de Bangui devait réviser le système des quotas des contributions.

Une formule de répartition associant pour 50 % l'élément du budget de fonctionnement
25 % l'élément produit intérieur brut ;
25 % l'élément produit intérieur brut per capita, proposée par le Secrétariat Général a été retenue et servira de base de calcul de la nouvelle règle de quota des contributions des pays membres.

./.

C/ - Dans le domaine des Affaires Economiques, Financières et des Transports.

1) - Renouvellement de la Convention de Saint-Louis portant création de l'ASECNA.-

Suite à une décision de la Conférence des Chefs d'Etat de l'OCAM de Tananarive en 1966, de nombreuses réunions ont été consacrées à la réforme de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), à partir de 1972.

Aujourd'hui, la révision de la Convention de Saint-Louis portant création de cette Agence est une chose acquise. Cependant, la mise en place des structures de Direction et particulièrement la nomination du Directeur Général de cet Organisme, continue à soulever des difficultés.

En effet, lors de la récente réunion des Ministres chargés de l'Aviation Civile, à Lomé, aucune décision n'a pu être prise, en raison de l'existence de deux candidatures : celle de la Côte d'Ivoire et celle du Gabon.

Des consultations à votre niveau pourraient certainement permettre de résoudre ce problème.

2) - Les problèmes de l'Institut Africain d'Informatique.-

Le Conseil a été saisi par le Secrétaire Général d'une correspondance émanant du Président du Conseil d'Administration par laquelle il souhaite que vous interveniez pour la nomination du Directeur-Adjoint - Directeur des Etudes de l'Institut, compte tenu du principe de la répartition régionale de postes de Direction au sein de l'IAI. En effet, le Poste de Directeur de l'Institut a été pourvu par le Togo, ceux de Chef des services administratifs et d'intendant par le Gabon. Seul le poste de Directeur Adjoint, Directeur des Etudes demeure vacant.

./.

A la candidature officielle présentée par le Gabon, vient de s'ajouter une candidature non encore officielle d'un ressortissant du Sénégal.

Devant cette situation, le Conseil d'Administration sollicite l'intervention des Chefs d'Etat pour désigner le pays appelé à présenter un candidat à ce poste, conformément au principe d'une répartition régionale des postes de responsabilité à la Direction de l'IAI.

Il faut noter qu'au sujet de ces deux questions, le Sénégal a fait remarquer qu'en principe c'est le Conseil d'Administration de ces organismes qui doit procéder à ces désignations.

./.

Il faut signaler qu'avant de clôturer ses travaux, le Conseil a adopté 2 motions pour exprimer sa satisfaction :

1/ à M. Falilou KANE, Secrétaire Général de l'OCAM, pour les éminents services qu'il a rendus à notre Organisation ;

2/ au Président de la République Centrafricaine, au Gouvernement et au peuple Centrafricains, pour l'accueil chaleureux et les sacrifices consentis qui ont fait des assises de l'OCAM à Bangui un grand succès.

./.

MOTION DE SATISFACTION
DU CONSEIL DES MINISTRES AU
SECRETAIRE GENERAL
(PRESENTEE PAR LA R. C. A.)

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui du 6 au 9 Août 1974 ;

Considérant les éminents services rendus à la cause de l'Afrique en général et de l'OCAM en particulier, par le Secrétaire Général, M. Falilou KANE ;

Considérant que le renouvellement par deux fois de son mandat à ce poste, est la preuve de la satisfaction des Etats membres du travail fourni ;

Considérant la décision du Gouvernement de la République du Sénégal de le rappeler dans son pays d'origine pour lui confier de hautes fonctions,

Exprime toute sa satisfaction au Secrétaire Général, Monsieur Falilou KANE,

Et lui adresse ses vives félicitations.

./.

MOTION DE REMERCIEMENT

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui du 6 au 9 Août 1974,

CONSIDERANT l'accueil particulièrement chaleureux réservé par les autorités centrafricaines aux Délégations du Conseil des Ministres de l'OCAM,

CONSIDERANT l'hospitalité devenue légendaire du peuple centrafricain,

CONSIDERANT les sacrifices de tous ordres déployés par les Centrafricains pour la réussite de la Conférence de Bangui,

EXPRIME sa profonde gratitude, à Son Excellence Jean Bedel BOKASSA, Président à vie de la République Centrafricaine, Maréchal de la République,

ADRESSE ses vifs remerciements au Gouvernement centrafricain, en particulier à Son Excellence Monsieur Joseph POTOLOT, Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères, à toute sa dynamique équipe d'organisateurs, ainsi qu'au peuple centrafricain et à son grand Mouvement, le MESAN.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

N.B. Après avoir apporté certaines modifications à son contenu et adopté à l'unanimité le présent rapport général du Conseil des Ministres, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a pris les résolutions suivantes :

./.

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à la dissolution de l'Organisation pour le Développement du Tourisme en Afrique (O.D.T.A.)

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la situation financière désespérante de l'Organisation pour le Développement du Tourisme en Afrique (O.D.T.A.) ;

CONSIDERANT que cet Organisme n'a pas donné la preuve suffisante de son utilité ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE de dissoudre l'Organisation pour le Développement du Tourisme en Afrique ;

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM d'informer les instances compétentes de l'O.D.T.A. pour la mise en oeuvre immédiate de cette décision.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à la cessation de la prise en charge des Représentations de l'OCAM à l'OACI.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la Résolution n° 4 bis/FORT-LAMY ;

CONSIDERANT les prévisions faites dans le budget de l'OCAM pour l'année en cours ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

CONFIRME la résolution n° 4 bis adoptée à FORT-LAMY le 29 janvier 1971 qui met fin à la prise en charge par l'OCAM de ses représentations au Conseil de l'OACI ;

DECIDE que la présente résolution prendra effet à compter de la fin du mandat des Représentants actuels au Conseil de l'OACI.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à l'autonomie administrative et financière de l'U.A.M.P.T.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la résolution n° 11/BANGUI octroyant aux Entreprises Communes de l'OCAM leur autonomie administrative et Financière,

CONSIDERANT les prévisions budgétaires de l'OCAM pour l'année 1974,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE de supprimer du budget de l'Organisation, pour compter du 1er janvier 1975, le chapitre n° IV relatif au budget de l'UAMPT.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à l'Accord Africain et Malgache
sur le Sucre

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la situation de l'Accord Africain et Malgache sur le Sucre, caractérisée par le retrait des deux Etats producteurs au profit desquels cet Accord avait été conclu ;

CONSIDERANT la hausse continue du prix du sucre sur le marché mondial,

CONSIDERANT que ces deux facteurs paralysent le fonctionnement normal des mécanismes de l'Accord et même rendent ledit Accord sans objet ;

CONSIDERANT la mission de bonne volonté au niveau des Chefs d'Etat décidée par la Conférence et appelée à se rendre dans les Etats qui se sont retirés de l'OCAM et auprès de ceux susceptibles d'être intéressés par les activités du système OCAM, dans le but de contribuer toujours davantage au renforcement de la coopération interafricaine,

DECIDE 1°/ de surseoir à la dissolution de l'Accord Africain et Malgache sur le Sucre jusqu'à l'issue de la mission de bonne volonté instituée par la Conférence ;

2°/ de maintenir l'Accord Sucrier au cas où les résultats de la mission de bonne volonté des Chefs d'Etat s'avéreraient positifs ;

3°/ de dissoudre l'Accord Africain et Malgache sur le Sucre dans le cas contraire.

(adoptée à l'unanimité)

-=-=-=-=-=-=-=-=-

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative au transfert du siège de l'Organisation

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

VU la Charte et les textes constitutifs de l'Organisation,

CONSIDERANT le retrait du Cameroun de l'OCAM,

DECIDE de transférer le Siège de l'OCAM à Bangui (République Centrafricaine).

(adoptée à l'unanimité)

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à la nomination du nouveau Secrétaire Général Administratif de l'Organisation

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

VU la Charte et les textes constitutifs de l'Organisation,

CONSIDERANT que le Président de la République du Sénégal a décidé de ne pas demander le renouvellement du mandat de M. Falilou KANE, Secrétaire Général de l'OCAM,

CONSIDERANT la motion de félicitations adoptée par le Conseil des Ministres,

EXPRIME toute sa satisfaction au Secrétaire Général sortant, M. Falilou KANE,

DECIDE de nommer M. Régis FANCHETTE, Secrétaire Général Administratif, pour une période de deux ans renouvelable.

(adoptée à l'unanimité)

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à l'émission des "timbres sécheresse"

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT que l'exécution de la résolution n° 17/PORT LOUIS a permis à l'UAMPT d'obtenir des sommes importantes destinées aux pays victimes de la Sécheresse,

CONSIDERANT que les résultats de cette opération timbre-sécheresse témoignent concrètement de la solidarité de l'OCAM envers les populations sinistrées,

PREOCCUPEE par la persistance de cette sécheresse,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

1/ Adresse ses vifs remerciements aux Etats membres de l'UAMPT qui ont bien voulu mettre en application la résolution n° 17/PORT LOUIS ;

2/ Les invite à poursuivre jusqu'en janvier 1976 les efforts qu'ils ont entrepris ;

3/ Donne mandat au Président en Exercice de collecter les sommes encaissées par les Etats de l'UAMPT et de verser au Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse (sis à Ouagadougou) les fonds ainsi recueillis.

(adoptée à l'unanimité)

./.

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative au sigle de l'Organisation

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT les importantes décisions récemment prises concernant la révision des objectifs et des méthodes d'action de l'OCAM;

CONSIDERANT que les nouvelles orientations de l'Organisation pourraient rendre opportune la modification de son appellation et de son sigle;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

CHARGE le Secrétaire Général d'entreprendre et de présenter à la prochaine Conférence une étude sur le changement éventuel de l'appellation et du sigle de l'OCAM.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à la liquidation des biens de l'Organisation

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la décision de transfert du siège de l'Organisation à Bangui,

CONSIDERANT toutes les conséquences pratiques de cette décision notamment en ce qui concerne le sort des biens de l'OCAM,

CONSIDERANT les dispositions de la Convention Générale relative à la propriété des biens meubles et immeubles de l'OCAM,

CONSIDERANT la requête de l'OAMPI et celle du Gouvernement de la République Unie du Cameroun,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DONNE droit à la demande de l'OAMPI d'acheter en priorité 8 des villas appartenant à l'OCAM,

DECIDE de constituer un comité composé des représentants du Niger, de la RCA, du Togo et de l'Ile Maurice chargé de procéder à la liquidation des biens de l'OCAM sis à Yaoundé,

CHARGE ledit Comité de présenter à la prochaine Conférence un rapport sur cette question.

(adoptée à l'unanimité)

-=-=-=-=-=-

RESOLUTION N° /APJ/BANGUI/74

relative à la communication du Gouvernement provisoire de la République of West Papua

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

APRES AVOIR entendu, sur sa demande, M. Bernard M.R. TANGGAHMA, Secrétaire d'Etat, chargé des Affaires Etrangères du Gouvernement provisoire de la République of West Papua,

CONSIDERANT les implications politiques de la situation exposée,

1/ Prend acte de la communication de M. Bernard M.R. TANGGAHMA,

2/ Demande au Président en Exercice du Conseil des Ministres de l'OCAM de saisir les instances compétentes de l'OUA de la situation politique du Peuple négroïde papou de la Nouvelle Guinée.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /AAB/BANGUI/74

relative à la revalorisation des Salaires

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974 ;

APRES AVOIR PRIS connaissance du rapport du Conseil des Ministres ;

CONSIDERANT la décision de transférer le siège de l'Organisation à Bangui (RCA) et compte tenu de l'augmentation du coût de la vie pendant ces quatre dernières années ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DU MINISTRES

DECIDE d'aligner en salaires et avantages, les Personnels du Secrétariat Général et du Contrôle Financier de l'OCAM, sur ceux de l'UDEAC à Bangui pour compter du 1er juillet 1974 et d'indexer au taux de 1,39 les salaires alloués aux autres Personnels en service dans les Départements ci-après : Présidence en Exercice, UAM COTONOU, UAMPT BRAZZAVILLE.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /ACS/BANGUI/74

relative aux problèmes culturels de l'OCAM

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT l'importance des problèmes culturels dans une Afrique à la recherche de son authenticité,

CONSIDERANT l'intérêt particulier porté aux questions culturelles par S.E.M. Léopold Sédar SENGHOR, qui est passé apôtre de la culture négro-africaine,

DONNE mandat à S.E.M. Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal, de suivre, pour le compte de l'OCAM, l'évolution des questions culturelles africaines.

(adoptée à l'unanimité)

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

relative au transfert du C.E.S.D.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Port Louis du 3 au 5 mai 1973, avait décidé, entre autres, par la Résolution n° 33/AEFT/PORT-LOUIS, de retenir Yaoundé (République Unie du Cameroun) comme lieu d'implantation du futur Centre Européen de Formation des Statisticiens-Economistes des Pays en voie de Développement (C E S D),

CONSIDERANT la nécessité d'une répartition équitable des avantages et des responsabilités au sein de l'OCAM,

DECIDE de transférer le siège de ce Centre à Kigali en République Rwandaise.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

relative aux problèmes du renouvellement de la Convention de Saint-Louis portant création de l'ASECNA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui (RCA) du 10 au 12 août 1974,

RAPPELANT les termes de la Résolution n° 29/TANA prise par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM en juin 1966, relative à la révision de la Convention de Saint Louis portant création de l'ASECNA,

CONSIDERANT les résultats de toutes les réunions qui se sont tenues sur les problèmes de l'ASECNA depuis février 1972,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

APPROUVE les résultats des travaux des réunions ministérielles consacrées aux problèmes de l'ASECNA depuis 1972.

APPUIE sans réserve l'action des Ministres chargés de l'Aviation Civile, en général et plus particulièrement leur initiative de se réunir à Dakar en octobre 1974, en vue de parachever la révision de la Convention de Saint Louis et de définir les modalités pratiques d'une africanisation de l'ASECNA, ainsi que du transfert de la représentation de l'ASECNA, de l'Agence de Paris au siège de la Société à Dakar.

PRIE la République Gabonaise de désigner un de ses ressortissants pour occuper le poste de Directeur Général de l'Agence.

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de poursuivre son action tendant à aider les Etats membres à doter l'ASECNA de textes constitutifs appropriés et de structures de direction africanisées.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

relative au fonctionnement de l'Institut Africain d'Informatique

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT les besoins sans cesse croissants des Etats membres dans le domaine de l'informatique et l'intérêt que ces Etats portent à la formation des cadres informaticiens,

CONSIDERANT la vacance du poste de Directeur Adjoint, Directeur des Etudes de l'Institut, et la requête introduite auprès du Secrétaire Général de l'OCAM par le Président du Conseil d'Administration de l'Institut,

SOUCIEUSE d'établir un équilibre dans la répartition des postes de responsabilité à l'IAI entre les différents Etats membres,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

SOLLICITE la République du Sénégal pour proposer au Conseil d'Administration de l'IAI avant sa prochaine réunion prévue à Bangui (RCA) en octobre/Novembre 1974, une candidature au poste de Directeur-Adjoint, Directeur des Etudes de l'Institut.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

relative à la CICA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT les transformations réalisées au sein de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances des Etats Africains, Français et Malgache (CICA), et notamment en ce qui concerne le transfert en Afrique du siège de cet Organisme jusqu'à présent basé à Paris,

DECIDE 1°) de transférer le siège de la CICA à Libreville et

2°) de confier le Secrétariat Général de cet Organisme à la République de Haute Volta.

(adoptée à l'unanimité)

RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

relative à la représentation des Etats de l'OCAM aux Conseils d'Administration du FMI et de la BIRD.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la résolution n° 17, adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat de l'OCAM à Tananarive du 25 au 27 juin 1966, instituant les principes de l'efficacité et de la rotation pour le choix des Représentants de l'OCAM aux Conseils d'Administration du FMI et de la BIRD,

CONSIDERANT la résolution n° 32/AEFT/NIAMEY réaffirmant la résolution n° 17/TANA,

CONSIDERANT la résolution n° 42/AEFT/KINSHASA réaffirmant le principe de l'efficacité et de la rotation,

CONSIDERANT la résolution n° 30/AEFT/YAOUNDE, réaffirmant, entre autres, les principes de l'efficacité et de la rotation, en ce sens que, sauf cas spécial, la rotation ne s'effectuera que si l'efficacité est mise en échec,

CONSIDERANT l'exposé fait par M. KOCHMAN devant les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM,

PRIE le Président de la République du Sénégal d'envoyer une mission auprès du Président de la République Islamique de Mauritanie pour le convaincre de retirer la candidature de M. KOCHMAN aux prochaines élections pour le Conseil d'Administration de la BIRD, après les débats qui ont suivi l'exposé fait par celui-ci devant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM.

DONNE MANDAT au Président en Exercice pour saisir les 8 Etats (Mauritanie, Cameroun, Congo, Mali, Madagascar, Somalie, Tchad et Zaïre) non membres de l'OCAM, mais faisant partie du même groupe de pays pour l'élection d'un Administrateur, dans le but de les amener à ne pas soutenir M. KOCHMAN, ainsi que le désirent les Etats membres de l'OCAM en vertu du principe de la rotation.

(adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

du

CONSEIL DES MINISTRES

BANGUI - 6 / 9 août 1974

CONSEIL DES MINISTRES

BANGUI - 6/9 AOUT 1974

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES POLITIQUES ET JURIDIQUES

COTE DU DOCUMENT	LIBELLE DE LA QUESTION	RESPONSABLE
1 APJ	Rapport d'activités	Secrétariat Général
2 APJ	Rapport de la réunion ministérielle extraordinaire de Dakar	"
3 APJ	Etude de certains problèmes liés au transfert du Siège : - a/ sort des biens meubles et immeubles - b/ incidences financières du transfert - c/ choix du lieu d'implantation du nouveau siège	"
4 APJ	Compte rendu de la réunion ministérielle sur les problèmes du cinéma : - a/ Rapport de la réunion de Ouagadougou (1 au 3/8/1973) - b/ Projet de Convention créant le Centre technique de production de films - c/ Projet de Convention créant le Consortium de Distribution de Films	"
5 APJ	Problèmes de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme	

./.

II - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

COTE DU DOCUMENT	LIBELLE DE LA QUESTION	RESPONSABLE
1 AAB	Comptes administratifs 1972	Secrétariat Général
2 AAB	Approbation du compte de gestion des années 1972 et 1973	"
3 AAB	Révision des quotas de contribution pour la période 1974/1978	"
4 AAB	Révision du régime financier OCAM	Secrétariat Général et Haute Volta
5 AAB	Projet de budget 1974	Secrétariat Général
6 AAB	Problèmes des frais de scolarisation des enfants des personnels de l'Organisation	"

./.

III - AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES

COTE DU DOCUMENT	LIBELLE DE LA QUESTION	RESPONSABLE
1 ACS	Adoption du Rapport du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain, Malgache et Mauricien (I.C.A.M.)	Secrétariat Général
2 ACS	Etat d'avancement de la politique d'africanisation des Cadres dans les Entreprises privées	"
3 ACS	Problèmes de la Jeunesse	"
4 ACS	Examen des conclusions de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO, chargés de l'application de la politique scientifique (CASTAFRICA)	"
4 ACS bis	Compte rendu de la Conférence ministérielle africaine sur lespolitiques culturelles (Libreville - 1/4 avril 1974)	Secrétariat Général et ICAM
5 ACS	Problèmes du fonctionnement du Centre de formation coopérative de Cotonou	Secrétariat Général
6 ACS	Adoption du document sur les formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM	"
7 ACS	Problèmes de l'E.I.S.M.V.	Sénégal

./.

IV - AFFAIRES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DES TRANSPORTS

COTE DU DOCUMENT	LIBELLE DE LA QUESTION	RESPONSABLE
1 AEFT	Etat des négociations de la Convention d'Association au Marché Commun	Secrétariat Général
2 AEFT	Industrialisation sur une base régionale	"
3 AEFT	Accord Africain et Malgache sur le Sucre	Secrétariat Général et A.A.M.S.
4 AEFT	Problèmes des transports maritimes	Secrétariat Général
5 AEFT	Harmonisation des législations maritimes	"
6 AEFT	Transfert du CESD à Yaoundé	"
7 AEFT	Amélioration de l'état-civil	"
8 AEFT	Projet de formation des Conseils en Organisation	"
9 AEFT	Les problèmes de l'Institut Africain d'Informatique	Secrétariat Général et I.A.I.
10 AEFT	Renouvellement de la Convention de Saint-Louis portant création de l'ASECNA	Secrétariat Général

ANNEXE I

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES AFFAIRES POLITIQUES ET JURIDIQUES

(BANGUI - 7 - 8 AOUT 1974)

R A P P O R T

de la

COMMISSION DES AFFAIRES POLITIQUES ET JURIDIQUES

La Commission des Affaires Politiques et Juridiques a commencé ses travaux le 7 août 1974, à 9 h 30, sous la Présidence de Son Excellence M. Arsène USHER ASSOUAN, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire ; M. HAROUNA KOUELA, de la République de Haute Volta, étant rapporteur.

L'ordre du jour de la Commission des Affaires Politiques et Juridiques comportait les questions suivantes :

1/ Rapport d'activité du Secrétaire Général
2/ Rapport de la réunion ministérielle de Dakar
3/ Etude de certains problèmes liés au transfert du Siège :
   - a) sort des biens meubles et immeubles
   - b) incidences financières du transfert
   - c) choix du lieu d'implantation du nouveau Siège
4/ Compte rendu de la réunion ministérielle sur les problèmes du cinéma :
   a) rapport de la réunion de Ouagadougou (1/3-8-1974)
   b) projet de convention créant le Centre technique de production de films
   c) projet de Convention créant le Consortium de distribution de films
5/ Problèmes de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme.

Ouvrant la séance, le Président a proposé à la Commission, qui l'a adoptée, l'insertion d'un sixième point intitulé : "Divers".

./.

1/ Rapport d'activités du Secrétaire Général

S'agissant du premier point, le Président de la Commission rappela que le Conseil des Ministres, en sa séance plénière de la veille, avait déjà pris acte de ce rapport d'activités. Il ne serait donc plus question d'ouvrir les débats sur ce point.

La motion suivante a été adoptée à ce sujet :

Le Conseil des Ministres de l'O.C.A.M., réuni en séance plénière le 6 août 1974, à Bangui,

VU le rapport présenté par le Secrétaire Général, M. Falilou KANE, sur les activités du Secrétariat Général,

Prend acte avec satisfaction du contenu de ce rapport.

x

x x

2/ Rapport de la réunion ministérielle de Dakar

Abordant ce point, le Président donne la parole au Secrétaire Général pour présenter le dossier.

Dans son exposé, le Secrétaire Général a fait remarquer que c'est à Port-Louis que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de créer une Commission de 4 membres chargée de se rendre dans les Etats de l'OCAM pour recueillir sur place les solutions à apporter aux graves problèmes de l'Organisation sur lesquels il avait mis l'accent dans son rapport d'activités. Cette commission n'a pas pu s'acquitter de sa mission en raison des évènements survenus entre temps :
retrait du Tchad de l'OCAM notamment.

./.

C'est alors que le Président en exercice demanda aux membres présents de la Commission d'élaborer un questionnaire qui serait envoyé à tous les Etats de l'OCAM en vue d'une réunion extraordinaire de l'Organisation. Le rapport qui est soumis à la présente session, est le compte rendu intégral des débats de Dakar.

Le Secrétaire Général a complété son exposé en précisant que dans le dossier de cette question, se trouvaient jointes :

1°/ Une note de réflexion qui permettrait à chaque délégué d'avoir une idée très nette du contenu du rapport de Dakar.

2°/ Un tableau permettant d'avoir une vue synoptique sur les questions posées et les réponses des Etats.

Après cet exposé, le Président proposa que le tableau synoptique, qui comprend quatre volets, serve de document de base pour les discussions. En guise de méthode de travail, il a été convenu que le tableau synoptique serait examiné volet par volet.

S'agissant du premier volet relatif à l'alternative fondamentale, l'unanimité s'est rapidement dégagée pour le maintien de l'Organisation, en raison des services qu'elle peut encore rendre à la coopération interafricaine.

Toutefois, la Commission a estimé nécessaire de rénover l'Organisation en adaptant son esprit, ses objectifs et ses structures aux réalités actuelles.

Les recommandations suivantes ont été adoptées :

./.

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT les nombreuses difficultés traversées par l'Organisation pendant ces dernières années,

CONSIDERANT que ces difficultés ont gravement menacé la vie de l'Organisation,

APRES une analyse profonde de la situation,

CONVAINCU que l'OCAM demeure toujours utile à la cause de la coopération interafricaine,

RECOMMANDE à la Conférence de réaffirmer sa volonté de maintenir l'Organisation

1/ en rénovant son esprit, ses objectifs et ses structures,

2/ en les réadaptant aux réalités actuelles.

./.

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT les décisions importantes adoptées par sa session de Bangui,

CONSIDERANT que certaines de ces décisions doivent entrainer la modification des textes organiques, accords et conventions régissant l'OCAM et ses entreprises communes,

PROPOSE à la Conférence

1 - de charger le Secrétaire Général et les instances compétentes des Entreprises communes de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'actualisation des textes juridiques concernés par ces décisions ;

2 - d'autoriser la mise en application immédiate des décisions qui peuvent l'être.

x

x x

./.

Discutant du reproche constamment fait à l'OCAM d'être un groupe de pression et une organisation politique concurrente de l'OUA, la Commission a jugé utile, pour lever toute équivoque, de réserver le domaine politique à la compétence de l'OUA. L'OCAM rénovée se consacrerait alors exclusivement à la coopération économique, culturelle, sociale et technique entre les Etats. Pour ce faire, la Commission a décidé de proposer à la Conférence au Sommet une révision de la Charte, notamment en son article 3.

La recommandation ci-après a été adoptée :

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

VU l'article 3 de la Charte de l'OCAM,

CONSIDERANT les interprétations diverses que suscite cette disposition notamment en ce qui concerne "les consultations en matière de politique extérieure",

CONSIDERANT la nécessité de réserver le rôle de l'OCAM au renforcement de la coopération économique, sociale, technique et culturelle africaine,

PROPOSE à la Conférence de réviser la Charte de l'Organisation, notamment en son article 3, pour l'adapter aux objectifs précis assignés à l'Organisation.

x

x x

./.

La Commission a, par ailleurs, reconnu que les avantages de l'Organisation étaient inégalement répartis entre ses membres. Pour remédier à cela, elle a recommandé que pour l'avenir, priorité soit donnée aux Etats qui n'ont pas ou qui n'ont que peu de sièges d'organismes ou de postes de responsabilité au sein de la famille OCAM. A cet égard, la Commission a recommandé au Secrétariat Général d'entreprendre une étude détaillée sur cette question. Cette étude devra tenir compte de la répartition équitable des avantages, en envisageant notamment d'établir un système de quotas et en prenant en considération la position géographique des Etats.

Il a également été demandé au Secrétariat Général d'établir une liste complète du personnel de l'Organisation et de ses entreprises communes. Cette liste devra mentionner les noms, nationalité, fonction, des agents concernés.

A ce sujet, la Commission a adopté la Recommandation suivante :

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT le principe d'égalité des Etats membres au sein de l'OCAM

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une juste répartition de tous les avantages de l'Organisation entre ses Etats membres,

./.

RECOMMANDE à la Conférence

1/ de faire en sorte que pour l'avenir priorité soit donnée aux Etats qui n'ont pas ou qui n'ont que peu de sièges d'organismes ou de postes de responsabilité au sein du Secrétariat Général et des entreprises communes de l'OCAM ;

2/ de charger le Secrétaire Général d'entreprendre sur cette question, une étude détaillée tenant compte de la position géographique des Etats et en instituant un système de quota.

x

x x

./.

S'agissant du volet relatif aux structures de l'Organisation, la Commission a estimé qu'il était nécessaire de maintenir les trois structures existantes à savoir :

- la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
- le Conseil des Ministres
- le Secrétariat Général.

Elle recommande cependant que la périodicité de la Conférence au Sommet soit portée à deux ans (au lieu de un an) en raison des calendriers de plus en plus chargés des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Dans ces conditions, les attributions du Conseil des Ministres s'étendraient aux domaines suivants :

- 1/ contrôle des activités du Secrétariat Général dans le cadre du programme arrêté par les Chefs d'Etat ;
- 2/ adoption du budget de fonctionnement de l'Organisation ;
- 3/ prise de certaines décisions relatives à la coopération technique ;
- 4/ préparation des Conférences des Chefs d'Etat.

A cet égard, la recommandation suivante a été adoptée par la Commission.

./.

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT la nécessité d'espacer davantage la périodicité des Conférences au Sommet de l'OCAM en raison des calendriers de plus en plus chargés des Chefs d'Etat,

CONSIDERANT que les pouvoirs du Conseil des Ministres doivent être étendus en conséquence

RECOMMANDE à la Conférence

1/ de porter à deux ans la fréquence de la Conférence au Sommet de l'Organisation ;

2/ d'étendre en conséquence de cette nouvelle périodicité les pouvoirs du Conseil des Ministres aux domaines suivants :

1/ contrôle des activités du Secrétariat Général, dans le cadre du programme arrêté par les Chefs d'Etat ;

2/ adoption du budget de fonctionnement de l'Organisation ;

3/ prise de certaines décisions relatives à la coopération technique ;

4/ préparation des Conférences des Chefs d'Etat.

x

x x

./.

Pour ce qui concerne les entreprises communes, la Commission propose que les Etats qui se sont retirés de l'OCAM, puissent en rester membres s'ils le désirent. Dans le même ordre d'idées, elle recommande que les Entreprises communes de l'OCAM soient ouvertes à tout Etat africain qui voudrait y adhérer.

S'agissant des rapports entre l'OCAM et ses Entreprises communes, la Commission estime nécessaire que la Conférence au Sommet ait un droit de regard sur l'orientation de ses institutions, quitte à ce que celles-ci bénéficient d'une large autonomie administrative et financière.

A cet égard, elle propose que le budget de l'UAMPT soit détaché de celui de l'OCAM pour être financé par les offices ou administrations nationaux des Postes et Télécommunications.

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT que l'OCAM et ses entreprises communes appartiennent au même système de coopération inter-africaine,

CONSIDERANT que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont créé les entreprises communes pour les mettre au service de la coopération dans le cadre général de l'esprit de solidarité qui a motivé la création de l'OCAM,

CONSIDERANT que la spécificité et le caractère technique des activités des entreprises communes nécessitent une certaine autonomie,

./.

RECOMMANDE à la Conférence

1/ que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM soit reconnue comme la seule instance suprême de l'OCAM et de ses entreprises communes ;

2/ que soit réaffirmé le droit de regard de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM sur l'orientation générale et les activités de ces entreprises communes ;

3/ que soit octroyé à chaque entreprise commune son autonomie administrative et financière.

x

x x

./.

Examinant l'opportunité du maintien de toutes les Entreprises communes créées, la Commission, après de longs débats qui ont suivi l'audition des représentants de certaines institutions, a décidé d'appeler l'attention des Chefs d'Etat sur la situation particulière des entreprises suivantes :

1°/ L'O.D.T.A. dont l'utilité n'est pas prouvée et qui souffre d'une situation financière désespérante.

2°/ L'Accord Sucrier qui n'a plus sa raison d'être du fait de la conjoncture actuelle du marché mondial du sucre et de la défection des deux Etats producteurs au profit desquels cet accord avait été conclu.

3°/ Les représentations de l'OCAM au Conseil de l'OACI dont la fin de la prise en charge de l'OCAM avait été décidée pour 1974 par la Résolution n° 4/FORT-LAMY.

S'agissant des moyens à mettre à la disposition de l'OCAM pour lui permettre de réaliser pleinement ses objectifs de coopération et de solidarité, la commission a recommandé notamment la création d'un fonds. Il a été demandé au Secrétariat Général d'entreprendre une étude exhaustive sur les modalités de création de ce fonds.

1) - sa nature ;
2) - ses structures et modalités de fonctionnement ;
3) son mode d'alimentation ;
4) - ses domaines d'intervention, etc...

Cette étude devra être présentée à la prochaine conférence ordinaire de l'O.C.A.M.

A ce sujet, la recommandation suivante a été adoptée :

./.

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT la nécessité de doter l'Organisation de tous les moyens lui permettant de manifester d'une façon pratique et tangible la solidarité qui est sa raison d'être ;

RECOMMANDE à la Conférence
de créer un fonds de solidarité et de charger le Secrétaire Général d'entreprendre et de présenter à la prochaine réunion du Conseil des Ministres, une étude exhaustive portant sur la nature, les structures, les modalités de fonctionnement, le mode d'alimentation, les domaines d'intervention.

x

x x

Il a été également soumis à la Commission un certain nombre de propositions sur lesquelles un consensus n'a pas été réalisé. Parmi ces propositions figurent l'opportunité de changer le sigle de l'Organisation.

x

x x

./.

Abordant enfin la question de l'intéressement des pays voisins aux activités de l'OCAM, la Commission rappelle que la Charte de l'Organisation stipule clairement que l'OCAM reste ouverte à tout Etat Africain désirant y adhérer. Cependant, dans le souci de tout mettre en oeuvre pour resserrer toujours davantage les liens de coopération et de solidarité entre Etats Africains, la Commission recommande qu'une mission de bonne volonté soit envoyée auprès des Etats qui se sont retirés de l'OCAM en vue de les informer des dispositions prises pour rénover l'Organisation. Cette même mission pourrait également se rendre auprès d'autres Etats voisins susceptibles d'être intéressés par les activités du système de coopération de la famille OCAM.

La Commission a adopté la Recommandation suivante :

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

CONSIDERANT que certains Etats se sont retirés de l'OCAM tout en manifestant leur désir de demeurer membres des Entreprises communes,

CONSIDERANT que l'OCAM et ses entreprises communes ont été créées pour servir la cause de la solidarité et de la coopération interafricaines,

RECOMMANDE à la Conférence :

1/ de réaffirmer que l'OCAM et ses entreprises communes sont ouvertes à tout Etat africain désirant y adhérer ;

2/ d'envoyer auprès des Etats qui se sont retirés de l'OCAM et auprès de ceux susceptibles d'être intéressés par les activités du système OCAM, une mission de bonne volonté en vue de les informer des mesures prises à Bangui dans le but de rénover l'OCAM.

x ./.

x x

III - Etude de certains problèmes liés au transfert du siège -

a/ Sort des biens meubles et immeubles

b/ incidences financières du transfert

c/ choix du lieu d'implantation du nouveau siège.

Le Secrétaire Général fait remarquer que ce point de l'ordre du jour a trait à la dévolution des biens de l'Organisation suite au retrait du Cameroun de l'OCAM.

Se référant à la Convention dont le Cameroun est signataire, le Secrétaire Général assure les membres de la Commission que le Cameroun ne conteste pas le droit de propriété de l'OCAM sur ses biens. Le siège de l'Organisation devant être transféré ailleurs, il revient à la Conférence de Bangui de décider du sort des biens sis à Yaoundé.

A cet égard, le Secrétaire Général a communiqué à la Commission la valeur chiffrée de ces immeubles et a proposé l'institution d'un comité ad hoc chargé de leur dévolution.

Sur ce point le représentant du Cameroun a informé la Commission de l'intention de son Gouvernement d'exercer son droit de préemption.

De son côté, le Président du Conseil d'Administration de l'OAMPI (Entreprise Commune dont le siège est à Yaoundé) a transmis à la Commission la requête de son Organisme tendant à acquérir à titre onéreux huit des villas de l'OCAM.

La Commission propose qu'il soit donné satisfaction à la demande de l'OAMPI, cet Organisme devant être considéré comme un ayant-droit de l'OCAM, dont le droit de succession ne lèse pas le droit de préemption du Cameroun.

./.

En conclusion, la Commission recommande la création d'un Comité paritaire chargé de vendre les biens, notamment les immeubles de l'OCAM.

S'agissant des incidences financières du transfert, la Commission a estimé qu'elle ne pouvait prendre aucune recommandation pertinente sur cette question tant que le lieu du nouveau siège de l'OCAM n'aura pas été fixé.

A ce propos, la Commission a chargé le Secrétariat Général d'élaborer une étude estimative, assortie de variantes, sur l'impact budgétaire du transfert afin de permettre aux Chefs d'Etat de décider en toute connaissance de cause.

Pour ce qui concerne la détermination du lieu du Siège, la Commission a entendu une communication du Chef de la délégation Centrafricaine confirmant la candidature de son Etat.

A ce sujet, la Commission a estimé que cette question, tout comme celle de la désignation du Secrétaire Général, devait être laissée à l'appréciation des Chefs d'Etat, en raison de leurs implications hautement politiques.

IV - Compte-rendu de la réunion ministérielle sur les problèmes du cinéma

Dans son exposé sur cette question, le Secrétaire a rappelé les raisons qui ont conduit l'OCAM à s'occuper des problèmes du cinéma.

Il a appelé l'attention de la Commission sur le fait que les documents qui sont soumis à la Conférence de Bangui sont les résultats de la réunion des Ministres de l'Information des pays membres de l'OCAM.

./.

Il est demandé à la Commission de transmettre à la Conférence des Chefs d'Etat le rapport de cette réunion et les recommandations ainsi que les deux projets de convention.

Le Secrétaire Général a signalé à la Commission qu'il convenait de donner une solution aux problèmes posés par le retrait de l'OCAM de trois Etats dont les parts étaient prévues dans la répartition du capital du Consortium.

A ce sujet, la Commission a recommandé que les parts qui resteraient disponibles, soient réparties entre les autres Etats actionnaires.

En conclusion, la Commission a décidé de proposer aux Chefs d'Etat d'adopter les recommandations des Ministres de l'Information et a adopté la recommandation suivante :

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM réuni à Bangui du 6 au 9 août 1974,

VU le rapport et les recommandations de la réunion des Ministres chargés des problèmes du cinéma (Ouagadougou du 1er au 3 août 1973),

PROPOSE à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement :

1/ d'adopter les recommandations n° 1, 2, 3, 4 et 5 de la réunion des Ministres de l'Information ;

2/ de signer les deux projets de convention portant création respectivement du Centre de production et du Consortium de distribution de films.

./.

V - Problèmes de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme

En soumettant ce dossier à la Commission, le Secrétaire Général a souligné que la seule question importante réside dans la désignation d'un nouveau siège, le Tchad, initialement prévu pour abriter le siège s'étant retiré de l'Organisation.

Le Chef de la Délégation Togolaise a ensuite pris la parole pour rappeler qu'à l'époque où la décision avait été prise de créer l'Institut, son Pays était également candidat, mais s'était finalement désisté en faveur du Tchad.

Il a reposé la candidature du Togo en estimant d'une part que son Pays ne disposait d'aucune institution spécialisée et que, d'autre part, l'installation de l'école d'architecture et d'urbanisme à Lomé tirera grand profit du voisinage de l'Université et de quelques grandes écoles togolaises.

Tout en appuyant la candidature du Togo, la R.C.A. a demandé que sa candidature pour ce siège soit enregistrée en réserve. Elle a également demandé que l'étude sur l'Institut soit complétée afin d'y prévoir la formation, non seulement d'architectes et d'urbanistes, mais aussi d'architectes-urbanistes et de topographes-urbanistes.

En conclusion, la Commission a accepté la candidature du Togo en raison de son antériorité et a enregistré les propositions de la R.C.A.

./.

La Recommandation suivante a été adoptée :

RECOMMANDATION N°

Le Conseil des Ministres de l'OCAM, réuni à Bangui (RCA) du 6 au 9 août 1974,

VU la résolution n° 2/APJ/FORT-LAMY fixant à N'DJAMENA le siège de l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme,

RAPPELANT les résolutions antérieures sur cette question,

CONSIDERANT la décision du Tchad de se retirer de l'OCAM et la nécessité d'installer l'Institut dans un autre pays membre de l'Organisation,

CONSIDERANT l'environnement universitaire adéquat existant en République Togolaise,

RECOMMANDE à la Conférence

1 / d'implanter cet Institut d'Architecture et d'Urbanisme à Lomé ;

2/ de charger le Secrétaire Général de l'OCAM de mettre en oeuvre toutes les décisions prises antérieurement concernant l'Institut.

-=-=-=-=-=-

ANNEXE II

II - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

La Commission des Affaires Administratives et Budgétaires s'est réunie sous la Présidence de Monsieur Vincent-Bénoît WAKORO de la République Centrafricaine, assisté de Monsieur MADIOR-FALL (Sénégal) Rapporteur.

Etaient représentées à cette commission les délégations suivantes :

République Centrafricaine
Sénégal
Dahomey
Togo
Gabon
Haute-Volta
Côte d'Ivoire
Rwanda
Niger
Cameroun

Absent : Ile Maurice.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour et propose le programme, la méthode de travail, ainsi que la procédure à suivre :

L'Ordre du jour appelle :

../..

1° L'EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 1972-1973

Après les observations des représentants des différents Pays, relatives aux contributions arriérées, aux dépenses d'exercices clos, à la note de présentation qui aurait dû accompagner les comptes administratifs, la commission a entendu les explications fournies par le Secrétariat Général. Elle recommande à nouveau que les comptes administratifs soient désormais accompagnés d'une note de présentation. Elle décide, en outre, à l'unanimité l'adoption du document 1 AAB.

2° COMPTES DE GESTION 1972 - 1973

Sur ce point, la Commission formule les mêmes observations que pour les comptes administratifs et demande en outre que la contexture des documents soit revue et améliorée, de façon à faire apparaître la situation des crédits ouverts, des engagements, des ordonnancements, des paiements, des restes à payer et des crédits à annuler. Le document 2 AAB est adopté à l'unanimité avec les observations ci-dessus.

Le 3è point de l'ordre du jour concerne la révision des quotas de contributions.

Il s'agit essentiellement de choisir entre 3 formes : la 1ère consiste à calculer le quota de contribution sur la base du budget de fonctionnement des Etats membres (dépenses).

La 2è formule, celle en vigueur, consiste à prendre en considération pour moitié, le PIB global, et pour moitié le PIB per capita. La 3è formule, celle proposée par le Secrétariat Général à savoir :

pour 50 % l'élément budget de fonctionnement
pour 25 % l'élément produit intérieur brut global
pour 25 % l'élément produit intérieur brut per capita.

../..

Après discussions, la Commission a adopté la 3è formule qui correspond aux conclusions du rapport du Secrétariat Général et a enregistré l'abstention du Gabon. (Voir annexe III).

Le 4è point, appelle l'examen du projet de révision du régime financier de l'OCAM. La délégation de la Haute-Volta demande le retrait du projet présenté, ce document n'ayant pas reçu l'agrément du Ministre Voltaïque des Finances.

Après discussion, la Commission demande à la Haute-Volta de présenter un projet au Secrétariat Général dans les deux mois qui suivent la présente session. Une Commission composée des représentants de tous les Etats membres sera convoquée à la Présidence en Exercice de l'OCAM, à l'effet d'étudier ce projet de texte et de proposer au Président en exercice son application provisoire, en attendant la prochaine session.

La Commission déplore l'inexistence d'un contrôle externe et propose l'institution d'une commission de vérification des comptes qui aura à faire rapport au Président en exercice sur l'ensemble de la situation financière de l'OCAM.

Le point 6 AAB comportant une incidence financière, la Commission a cru devoir l'examiner avant le point 5 AAB, relatif au projet de budget. Il s'agit du remboursement des frais de scolarisation des enfants des Personnels de l'OCAM. Le principe est d'accorder aux fonctionnaires internationaux des frais de scolarisation au cas où ils seraient amenés à servir dans un Etat où la langue officielle est différente de celle de leur pays d'origine. Or, la Commission constate, à son grand regret, qu'aucun fonctionnaire de l'OCAM, n'est dans cette situation.

En conséquence, elle rejette les propositions contenues dans le rapport du Secrétariat Général.

.../...

P R O J E T DE B U D G E T

L'examen du document sur les recettes et dépenses des exercices antérieurs a donné lieu aux observations suivantes :

- l'état d'exécution du budget 1975 fait apparaître des crédits importants non utilisés :

- les dépenses d'exercices clos ne correspondent pas à des engagements réels. La commission estime que cette catégorie de dépenses devra faire l'objet d'un relevé nominatif visé par le Contrôleur Financier avant tout ordonnancement.

La Commission décide ensuite de procéder à l'examen du budget en dépenses, chapitre par chapitre.

Le chapitre I : Présidence en Exercice, a donné lieu aux modifications suivantes :

l'article 1 est ramené de 15.926.000 à 13.000.000

l'article 2 : Oeuvres sociales, est ramené de 20.000.000 à 5.000.000

l'article 3 : Etudes, est ramené de 8.000.000 à 3.000.000

A l'article 5, un crédit de 2.500.000 est ouvert pour les dépenses de la commission de vérification et de contrôle.

Le chapitre est ainsi arrêté à 25.500.000 au lieu des 50.126.000 proposé par le Secrétariat Général.

Le chapitre II concernant l'UAM Cotonou, est adopté sans modification et arrêté à 2.631.000 francs.

Le chapitre III, concernant le Secrétariat Général a subi les modifications suivantes :

A l'article 2, l'indemnité kilométrique est ramené de 3.720.000 à 3.200.000.

A l'article 5, les dépenses de mobilier de bureau sont ramenées de 1.700.000 à 1.200.000.

Le total du chapitre III est arrêté à la somme de : 176.716.200 Francs.

../..

La Commission a pris connaissance d'une décision n° 25/PR relevant le taux de l'indemnité kilométrique des fonctionnaires de l'OCAM de 10.000 à 20.000 F. Elle estime que la procédure utilisée n'est pas conforme aux dispositions de la Charte, notamment ses articles 24 et 27.

En conséquence, elle condamne la procédure utilisée par le Secrétariat Général pour obtenir le relèvement de cette indemnité.

Au chapitre IV, Contrôle Financier, les dépenses d'entretien et de réparation de véhicules ont été ramenées de 500.000 à 200.000 : les dépenses de renouvellement de mobilier de 1.500.000 à 1.000.000.

La Commission a en outre autorisé le renouvellement du véhicule du Contrôleur Financier, en prévoyant un crédit supplémentaire de 1.200.000.

Le total du chapitre IV est arrêté à la somme de 15.398.200 francs.

S'agissant du chapitre 5, "Investissements", la Commission l'a adopté sans modification et arrêté à la somme de 6.850.000 CFA.

En ce qui concerne le budget de l'UAMPT Brazzaville, la Commission a adopté le budget proposé avec une légère modification tendant à accorder à l'Agent Comptable particulier une indemnité annuelle de responsabilité d'un montant de 120.000 F CFA.
Il est arrêté à la somme de 55.914.890 F CFA.

La Commission a enfin discuté le budget de l'OACI-Sénégal. Elle l'a adopté avec une seule modification : la suppression d'un crédit de 850.000 à l'article 5, équipement. Le montant de son budget est ainsi arrêté à la somme de : 16.142.000 francs.

La Commission a donc arrêté le budget général de l'OCAM à la somme de : 297.152.290 F CFA (OCAM, UAMPT, OACI).

Elle a ensuite arrêté les recettes du budget pour un même montant avec une seule modification au chapitre 5 "Recettes Diverses " 1.000.000 de francs au lieu de 600.000 F.

Fait à Bangui, le 8 Août 1974

ANNEXE I

PROJET DE RESOLUTION

relative aux comptes administratifs 1972/1973

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974.

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres,

Approuve comme suit les comptes administratifs des exercices 1972 et 1973 :

1972

a) - RECETTES

Quotes parts des Etats Membres :	315.979.721
Recettes des Exercices antérieurs	31.989.338
Recettes diverses	5.023.819
Total des recettes :.....	352.992.878
b) - DEPENSES	334.950.767
Soit un excédent de recettes sur les dépenses de :	18.042.111

1973

a) - RECETTES

Quotes parts des Etats Membres	269.684.434
Recettes des Exercices antérieurs	18.042.111
Recettes diverses	5.451.138
Total des recettes	293.177.683
b) - DEPENSES	279.868.232
Soit un excédent de recettes sur les dépenses de :	13.309.451

ANNEXE II

PROJET DE RESOLUTION

relative aux comptes de gestion 1972/1973

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres,

Approuve le compte de gestion des années 1972 et 1973 de l'Organisation.

Arrêté pour 1972 :

- Les Recettes à	.....	352.992.878
- Les Dépenses à	.....	334.950.767
	Reliquat	18.042.111

d'où un excédent de recettes sur les dépenses égal à 18.042.111 CFA.

1 9 7 3

- Les recettes à	.....	293.177.683
- Les dépenses à	.....	279.868.232
	Reliquat	13.309.451

d'où un excédent des recettes sur les dépenses égal à 13.309.451 CFA

et donne à l'Agent Comptable quitus de sa gestion des années 1972 et 1973.

ANNEXE III

PROJET DE RESOLUTION N°

relative à la règle des quotas des contributions

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

APRES avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres,

Adopte la règle des quotas des contributions des Etats Membres pour compter du 1er Janvier 1974.

A/ POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 1974

PAYS	a) 50 % Budget de fonctionnement b) 25 % PIB global 25 % PIB Per Capita	
	Budget OCAM	Budget UAMPT
Cameroun	15,14	16,50
R. C. A.	3,29	3,52
Côte d'Ivoire	20,00	20,00
Dahomey	3,84	4,14
Gabon	8,93	9,36
Haute-Volta	3,37	3,36
Madagascar	11,48	-
Maurice (Ile)	5,87	-
Niger	4,45	4,80
Rwanda	2,61	2,80
Sénégal	12,72	13,78
Tchad	3,74	4,05
Togo	4,56	4,84
Congo	-	8,32
Mauritanie	-	4,23
Ensemble	100,00	100,00

Suite annexe III

B/ QUOTAS APRES LE 31 JUILLET 1974

PAYS	a) 50 % Budget de fonctionnement b) 25 % PIB global 25 % PIB Per Capita	
	Budget OCAM	Budget UAMPT
R C A	5,43	3,52
Côte d'Ivoire	20,00	20,00
Dahomey	6,37	4,14
Gabon	14,15	9,36
Haute Volta	5,65	3,66
Maurice (Ile)	9,33	-
Niger	7,38	4,80
Rwanda	4,31	2,80
Sénégal	20,00	13,78
Togo	7,38	4,84
Cameroun	-	16,50
Congo	-	8,32
Mauritanie	-	4,23
Tchad	-	4,05
Ensemble :	100,00	100,00

ANNEXE IV

RESOLUTION N° AAB/BANGUI

Considérant le fait que le régime financier actuel de l'OCAM ne prévoit pas un contrôle externe des comptes administratifs et de gestion de l'Organisation et des Institutions spécialisées,

En attendant l'adoption d'un nouveau régime financier,

Soucieuse de l'efficacité et de la bonne gestion financière de l'Organisation et de ses Institutions spécialisées,

La Commission administrative et budgétaire propose aux hautes Instances de l'Organisation d'instaurer une Commission dite "Commission de contrôle et de vérification", qui serait composée de trois ressortissants des Etats membres, Sont désignés pour la première période les Etats suivants :

TOGO - NIGER - RCA

Elle suggère, en outre, que cette commission soit composée d'un Rapporteur Général et de deux membres, et que les frais de déplacement et de séjour des délégués soient à la charge de la Présidence en Exercice. Cette Commission ad hoc se réunira au siège de l'Organisation sur convocation du Président en Exercice.

ANNEXE V

Projet de Résolution

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 Août 1974,

APRES avoir pris connaissance du rapport du Conseil des Ministres,

ARRETE le Budget de fonctionnement de l'Organisation pour 1974 en Recettes et en Dépenses à la somme de : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLIONS CENT CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS (297.152.290).

.....

BUDGET GENERAL DE L'OCAM POUR 1974

1. RECETTES

	Prévisions 1974
CHAPITRE I - Contributions des Etats-Membres	
Article 1er - Contributions pour 1974	285.052.290
CHAPITRE II - Revenus des Placements	
Article 1er - Revenus de l'année 1974	500.000
CHAPITRE III - Produits des publications	
Article 1er - Produits de l'année 1974	8.200.000
CHAPITRE IV - Subventions - Dons et Legs	
Article 1er - Subventions - Dons et Legs 1974	-
CHAPITRE V - Produits divers et accidentels	
Article 1er - a) Location UAI/Cotonou	2.400.000
b) Divers	1.000.000
CHAPITRE VI - Excédent des recettes	
Article unique - Excédent des exercices antérieurs	-
TOTAL GENERAL DES RECETTES :	297.152.290

2 - D E P E N S E S

	Prévisions 1974
CHAPITRE I - PRESIDENCE EN EXERCICE	
Article 1 - Fonctionnement	15.000.000
Article 2 - Oeuvres Sociales	5.000.000
Article 3 - Etudes	3.000.000
Article 4 - Dépenses Communes Imprévues	2.000.000
Article 5 - Commission de vérification	2.500.000
TOTAL CHAPITRE I :	25.500.000
CHAPITRE II - UAM COTONOU	
Article 1 - Dépenses de Personnel	1.691.000
Article 2 - Dépenses de matériel	440.000
Article 3 - Dépenses de transport	PM
Article 4 - Location et entretien	500.000
Article 5 - Equipement	-
Article 6 - Dépenses des exercices clos	-
TOTAL CHAPITRE II :	2.631.000
CHAPITRE III - SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF	
Article 1 - Dépenses de Personnel	76.756.200
Article 2 - Dépenses de matériel	36.800.000
Article 3 - Dépenses de transports et missions	32.500.000
Article 3bis - Coût du transfert du siège	-
Article 4 - Location et entretien	24.560.000
Article 5 - Equipement	6.100.000
Article 6 - Dépenses des exercices clos	-
TOTAL CHAPITRE III :	176.716.200
A reporter	204.847.200

	Prévisions 1974
Report	204.847.200
CHAPITRE IV - CONTROLE FINANCIER	
Article 1 - Dépenses de Personnel	6.453.200
Article 2 - Dépenses de matériel	1.225.000
Article 3 - Dépenses de transports	2.310.000
Article 4.- Location et entretien	710.000
Article 5 - Equipement	2.700.000
Article 6 - Exercices clos	-
TOTAL CHAPITRE IV	13.398.200
CHAPITRE V - INVESTISSEMENTS	
Article 1 - U. A. M. COTONOU	1.500.000
Article 2 - O.C.A.M. YAOUNDE	5.350.000
Article 3 - U.A.M.P.T. BRAZZAVILLE	-
Article 4 - Exercices clos	-
TOTAL CHAPITRE V :	6.850.000
TOTAL GENERAL	225.095.400

B U D G E T 1 9 7 4

UNION AFRICAINE ET MALGACHE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
(U.A.M.P.T.)

R E C E T T E S

	Prévisions 1974
CHAPITRE I - Contributions des Etats membres	
Article 1 - Contributions pour 1974	55.914.890
CHAPITRE II - Revenus des Placements	-
CHAPITRE III - Produits de ventes des publications	-
CHAPITRE IV - Subventions - Dons et Legs	-
CHAPITRE V - Produits divers et accidentels	-
CHAPITRE VI - Excédent des recettes	-
TOTAL :	55.914.890

U. A. M. P. T. - BRAZZAVILLE

	Prévisions 1974
Article 1 - Dépenses de Personnel	29.564.890
Article 2 - Dépenses de matériel	7.430.000
Article 3 - Dépenses de transports et missions	8.520.000
Article 4 - Location et entretien	8.800.000
Article 5 - Equipement	1.800.000
Article 6 - Dépenses des exercices clos :	-
T O T A L :	55.914.890

ANNEXE AU BUDGET 1974

B U D G E T 1 9 7 4

REPRESENTATION PERMANENTE DES ETATS DE L'OCAM AU CONSEIL DE L'O.A.C.I. (MONTREAL)

R E C E T T E S

	Prévisions 1974
CHAPITRE I - Contributions des Etats Membres	16.142.000
CHAPITRE II - Revenus des Placements	-
CHAPITRE III - Produits des publications	-
CHAPITRE IV - Subventions - Dons et Legs	-
CHAPITRE V - Produits divers et accidentels	-
CHAPITRE VI - Excédent des recettes	-
T O T A L :	16.142.000

O. A. C. I.

	Prévisions 1974
REPRESENTATION AU CONSEIL DE L'OACI	
Article 1 - Dépenses de Personnel	10.456.000
Article 2 - Dépenses de matériel.....	1.700.000
Article 3 - Transports	2.500.000
Article 4 - Location et entretien	1.486.000
Article 5 - Equipement	-
Article 6 - Dépenses des exercices clos :	-
T O T A L :	16.142.000

RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES

(O.C.A.M. + U.A.M.P.T. + O.A.C.I.)

	Prévisions 1974
CHAPITRE I - PRESIDENCE EN EXERCICE	25.500.000
CHAPITRE II - U.A.M. COTONOU	2.631.000
CHAPITRE III - SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF	176.716.200
CHAPITRE IV - CONTROLE FINANCIER	13.398.200
CHAPITRE V - INVESTISSEMENTS	6.850.000
CHAPITRE UNIQUE - U.A.M.P.T.	55.914.890
CHAPITRE UNIQUE - O.A.C.I. (SENEGAL)	16.142.000
CHAPITRE UNIQUE - UAM DEFENSE - ODTA - ACCORD VIANDE	P.M.
T O T A L :	297.152.290

ANNEXE III

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES CULTURELLES

ET SOCIALES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES

Conformément à l'ordre du jour adopté par le Conseil des Ministres, la Commission des Affaires Culturelles et Sociales a commencé ses travaux le 7 août 1974, sous la présidence de M. MUNYANGAJU Aloys, Directeur Général des Relations Extérieures au Ministère des Affaires Etrangères de la République du Rwanda.

Le rôle de Rapporteur était tenu par M. Charles MIKANGA, Directeur du Travail de la République Gabonaise.

Tour à tour la Commission a eu à examiner les points suivants :

1°) Adoption du rapport du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien (ICAM) ;

2°) Compte-rendu de la Conférence des Ministres chargés de la Culture des Etats membres de l'OCAM (4 bis/ACS) ;

3°) Etat d'avancement de la politique d'africanisation des cadres dans les entreprises privées (2 ACS) ;

4°) Problèmes de fonctionnement du Centre de Formation Coopérative de Cotonou (5/ACS) ;

5°) Problèmes de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (7/ACS) ;

../..

6°) Examen des conclusions de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO, chargés de l'application de la Science et de la Technologie au Développement (CASTAFRICA) (4/ACS) ;

7°) Adoption du document sur les formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM ;

8°) Problèmes de la Jeunesse.

Sur intervention du Délégué du Gabon, mettant en cause la compétence de la Commission des Affaires Culturelles et Sociales à siéger avant que la nouvelle orientation de l'OCAM n'ait été définie par la Commission des Affaires Politiques et Juridiques, la Commission décide en tant que Commission technique, de poursuivre néanmoins les travaux, mais de subordonner ses décisions à celles de la Commission politique et juridique.

POINT 1/ACS : **Adoption du rapport du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien (ICAM).**

Après présentation du dossier par le Représentant du Secrétariat Général de l'OCAM, un débat s'instaure, débat au cours duquel le Directeur de l'Institut Culturel Africain et Mauricien informe la Commission des problèmes de son Organisation, notamment le recouvrement difficile des cotisations, la difficulté de recruter les nouveaux fonctionnaires, étant donné les bas salaires qu'accorde l'ICAM.

../..

Le Directeur de l'ICAM a notamment demandé l'avis de la Commission sur une formule de regroupement des Etats membres en vue de lui permettre de réaliser un programme d'échange et de coopération culturelle.

Après examen, un processus s'est dégagé au sein de la commission pour la formule suivante :

a) Côte d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta, Ile-Maurice,

b) Togo, Niger, Dahomey,

c) Cameroun, Tchad, R.C.A.

d) Gabon, Congo, Zaïre, Rwanda.

Après discussion, la Commission vous propose le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION N° 1/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien (I.C.A.M.),

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

PREND ACTE des travaux de la troisième session du Conseil Exécutif de l'Institut Culturel Africain et Mauricien ;

CHARGE le Directeur de l'ICAM de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des conclusions des travaux dudit Conseil tenu à Libreville du 4 au 6 avril 1974.

POINT 2/ACS Compte rendu de la Conférence des Ministres chargés de la culture des Etats membres de l'OCAM.

Dans sa résolution n° 19/ACS/Port-Louis, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM avait chargé le Secrétaire Général de réunir une Conférence ministérielle sur les politiques culturelles, en préparation de la Conférence inter-gouvernementale que l'UNESCO organisera pour l'Afrique en 1975.

L'ICAM en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation, sur délégation du Secrétaire Général, a organisé ladite Conférence à Libreville du 4 au 6 avril 1974. Les participants avaient à examiner :

1°) les conclusions sur les objectifs et moyens en matière de politique culturelle,

2°) la coopération culturelle inter-africaine,

3°) les principes et bases d'une action culturelle inter-gouvernementale africaine et endogène,

4°) l'harmonisation des politiques culturelles africaines,

5°) l'aspect institutionnel de la coopération culturelle inter-africaine.

Après avoir pris connaissance du compte rendu de cette Conférence présenté par le Secrétariat Général de l'OCAM, la Commission a une fois de plus entendu le Directeur de l'ICAM et a souhaité que les Etats membres accordent une plus grande sollicitude à l'action pour le développement culturel.

../..

La Commission a retenu que les délégations des Etats membres de l'OCAM à la prochaine Conférence Générale de l'UNESCO présentent à cette instance, des projets de recommandation soutenant le programme défini par la Conférence des Ministres des Etats membres de l'OCAM réunie à Libreville.

La Commission a salué l'initiative heureuse prise par l'ICAM d'avoir invité à cette Conférence, nos frères anglophones, prouvant ainsi la volonté d'ouverture et de coopération des Etats membres de l'OCAM.

Après discussions, la Commission vous propose sur ce point le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION N° 2/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT que le développement culturel doit servir de base au développement économique,

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité d'une action culturelle organisée sur la base d'une politique culturelle nationale,

CONSIDERANT la résolution n° 6/CMAC/LIB/74 de la Conférence des Ministres de la Culture à Libreville relative aux moyens à mettre au service de l'action culturelle,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

RECOMMANDE aux Etats membres de l'OCAM d'accorder une plus grande sollicitude à l'action pour le développement culturel,

SOUHAITE que chacun de ces Etats prenne toutes dispositions nécessaires à la mise en place rapide des structures de l'action culturelle,

INVITE les Etats à prévoir pour leur Département (Ministère, Secrétariat d'Etat, etc...) chargé des Affaires Culturelles, une dotation budgétaire importante spécialement réservée aux projets de développement culturel.

POINT 3/ACS : Etat d'avancement de la politique d'africanisation des cadres dans les entreprises privées.

Après présentation de ce point destiné à sensibiliser les Etats membres sur les mesures à prendre quant à la définition d'une politique d'africanisation et des structures à mettre en place pour y parvenir, la Commission a demandé au Secrétariat de continuer son enquête et de présenter à la prochaine réunion un document de synthèse faisant le point de la politique d'africanisation dans les Etats membres.

Les délégués du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Gabon, ont fait part des expériences de leur pays dans ce domaine particulier, à la Commission. La délégation sénégalaise a remis aux autres délégués un document retraçant l'expérience de "sénégalisation" des emplois du secteur privé. La délégation Centrafricaine a promis de mettre à la disposition des Etats membres un document sur les expériences dans son pays. La Commission a entendu une communication relative à la réunion du Comité Mixte Permanent OCAM/Secteur Privé tenue à Paris les 25 et 26 avril 1974.

Après discussions sur ce point, la Commission propose le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION N° 3/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT le phénomène irréversible de l'africanisation des cadres comme moyen de maîtrise du développement économique et social de nos Etats,

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence de l'africanisation des cadres et des entreprises privées pour assurer à nos Etats une véritable indépendance économique,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

RECOMMANDE aux Etats membres de l'OCAM de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer l'africanisation des cadres et des entreprises privées,

DEMANDE à ceux des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'instituer à l'échelon national un Comité Mixte Permanent de Dialogue chargé de définir et de suivre la politique d'africanisation des cadres des entreprises,

INVITE les Etats qui ont déjà institué leurs structures de dialogue à tout mettre en oeuvre pour en améliorer le fonctionnement.

POINT 4/ACS : Problèmes de fonctionnement du Centre de Formation Coopérative de Cotonou

Dix huit Etats africains et malgache d'expression française avaient tenu à Cotonou du 2 au 7 octobre 1967, la première Conférence Panafricaine Coopérative, et signaient avec le Centre Afro-Américain du Travail (C.A.A.T.) une Convention aux termes de laquelle cet organisme s'engageait à prendre en charge pendant cinq ans les frais de fonctionnement du Centre de Formation Coopérative de Cotonou qu'ils venaient de créer. Cette Convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 1973, conformément à la résolution 5/APJ de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM à Fort-Lamy (N'Djamena), le Secrétariat Général a entrepris en vain les démarches pour rechercher des sources de financement, notamment auprès du PNUD pour le financement du projet sous-régional de la F.A.O. du Centre de Formation d'Animateurs-Instructeurs de Jeunesse rurale. Mais compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité des activités du Centre malgré le refus du PNUD, la Commission a proposé que les Etats bénéficiaires des activités du Centre prennent désormais en charge les frais de fonctionnement et se substituent ainsi au Centre Afro-Américain du Travail qui a cessé son concours depuis la fin de l'année 1973.

Toutefois, la Commission a eu à entendre le Représentant du Centre Afro-Américain du Travail qui l'a assurée du concours de son organisme au fonctionnement du Centre pour 20 % du budget de fonctionnement de l'Etablissement.

Quant à la détermination du montant des cotisations à verser par chaque Etat au budget de fonctionnement du Centre, la Commission a décidé de renvoyer cette question à la Commission des Affaires Administratives et budgétaires pour la Définition d'une clé de répartition. Après discussion sur ce point, la Commission propose le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION N° 4/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la résolution n° 5/APJ/Fort-Lamy (N'Djamena) relative au Centre Panafricain de Formation Coopérative de Cotonou

CONSIDERANT que l'engagement pris par le Centre Afro-Américain du Travail (C.A.A.T.) de financer le Centre Panafricain de Formation Coopérative de Cotonou est arrivé à terme le 31 décembre 1973 ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas faire dépendre les institutions spécialisées, en ce qui concerne leur fonctionnement, de la seule aide extérieure,

CONSTATANT que la mission du Centre s'inscrit régulièrement dans le cadre des préoccupations des Etats membres,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

CHARGE le Directeur du Centre Panafricain de Formation Coopérative de préparer et de soumettre au prochain Conseil d'Administration, une Convention Inter-Etats relative à cet établissement,

INVITE dès à présent les Etats à participer financièrement aux charges de fonctionnement du Centre Panafricain de Formation Coopérative aux lieu et place du C.A.A.T. ;

.../...

SOUHAITE qu'une telle décision s'inscrive dans la pratique courante et générale vis-à-vis de toutes les institutions spécialisées ;

SOUHAITE qu'une attention particulière soit portée au problème de l'emploi des stagiaires ayant reçu dans ce Centre la formation appropriée,

REMERCIE Le Centre Afro-Américain du Travail pour le concours qu'il a apporté et qu'il continue d'apporter au Centre Panafricain de Formation Coopérative de Cotonou.

POINT 5/ACS :
Problèmes de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires.

La décision de construire, avec le concours du FED l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar résulte de la Convention signée en janvier 1971 par les Chefs d'Etat de l'OCAM à Fort-Lamy (N'DJAMENA) et visant à faire de cette Ecole un établissement autonome implanté en dehors du Campus de l'Université de Dakar. Un terrain fut donc mis à la disposition de l'Ecole par le Gouvernement Sénégalais aux environs de Rufisque à KOUNOUNE et diverses missions techniques du FED ont montré que ce terrain répondait parfaitement aux besoins de l'Ecole. Le coût d'investissement de l'Ecole à KOUNOUNE s'élèverait à la somme de 1 milliard de francs CFA environ qui seraient consentis à l'OCAM par le FED, non compris bien sûr les frais de fonctionnement et d'aménagement des V.R.D.

Le délégué du Sénégal a fait part à la Commission

.../...

des avantages et des inconvénients qui résulteraient de l'implantation de cette Ecole à Rufisque KOUNOUNE d'une part, et à proximité de l'Université de Dakar d'autre part. Construction à KOUNOUNE : un milliard de francs CFA environ ; construction à proximité de l'Université de Dakar, ce qui permet aux étudiants de cet Etablissement de bénéficier des oeuvres de l'Université de Dakar et excluerait la construction des V.R.D. ; coût de l'opération : 500.000.000. de francs CFA environ.

Le délégué du Sénégal a attiré l'attention de la Commission sur cet aspect du problème. La Commission a pris acte de cette communication et a opté, sur intervention du Dahomey et de la Côte d'Ivoire, pour la construction de l'Ecole à proximité de l'Université de Dakar, pourvu que l'autonomie matérielle, en plus de l'autonomie juridique, soit respectée.

Après discussions sur ce point, la Commission propose le projet de résolution suivant :

PROJET DE RESOLUTION N° 5/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la Convention de Fort-Lamy (N'DJAMENA) créant l'E.I.S.M.V. de Dakar dans le cadre des institutions spécialisées de l'OCAM,

CONSIDERANT la nécessité de mettre fin à la période transitoire prévue par l'article 20 de la Convention de Fort-Lamy (N'DJAMENA) en date du 29 janvier 1971,

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité de l'implantation de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires en dehors du Campus Universitaire,

CONSIDERANT le désir exprimé par le Gouvernement Sénégalais d'édifier cet Etablissement à proximité du domaine universitaire pour alléger les charges financières de construction et surtout de fonctionnement,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES :

REAFFIRME la tutelle de l'OCAM et l'ouverture de l'Ecole à tous les Etats africains intéressés ;

ACCEPTE l'implantation de l'Ecole à proximité, et en dehors du domaine universitaire ;

INVITE le Gouvernement sénégalais à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer à l'Etablissement son autonomie juridique et matérielle.

(Réserve du Dahomey)

POINT 6/ACS :
Examen des conclusions de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO, chargés de l'application de la politique scientifique (CASTAFRICA)

Sur convocation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), une Conférence des Ministres des Etats membres africains chargés de l'application de la science et de la technologie au développement s'est tenue à Dakar du 21 au 30 janvier 1974. Cette Conférence avait pour objet de permettre aux Etats membres participant :

- d'échanger des informations sur leur politique nationale dans le domaine de la science et de la technologie ;

- d'améliorer l'harmonisation de ces politiques ainsi que l'exécution des travaux de recherche ;

- de favoriser la recherche scientifique et technologique qui est un élément essentiel du développement culturel, social et économique des nations ;

- de stimuler les innovations technologiques en vue d'accroître la productivité ;

- d'examiner le rôle de la science et de la technologie dans l'action générale d'un gouvernement ;

- de favoriser la coopération internationale en vue d'atteindre ces objectifs.

.../...

Après avoir pris connaissance des conclusions de cette conférence présentées par le Secrétariat Général, la Commission a entendu successivement le Directeur Régional du Bureau de l'UNESCO pour l'Education en Afrique qui a fait ressortir l'importance d'une coopération générale à laquelle devraient être intéressées l'OUA et la CEA. Le délégué de Haute Volta a recommandé la réanimation du Conseil de la Recherche Scientifique et Technique pour étudier les modalités d'application des décisions prises par cette Conférence. La Commission a invité tous les Etats membres à mettre en place un organisme national chargé de la recherche scientifique et technique.

Après discussion, sur ce point, la Commission vous propose le projet de résolution suivant :

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° 6/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des structures capables de promouvoir la Recherche Scientifique et Technologique dans nos Etats,

CONSIDERANT le rôle capital que peut jouer la Recherche Scientifique et la technologie dans le développement économique de nos jeunes Etats,

CONSIDERANT l'importance des recommandations de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO chargés de l'application de la Science et de la Technologie au développement,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

PREND ACTE des recommandations de la Conférence des Ministres des Etats membres africains de l'UNESCO chargés de l'application de la Science et de la Technologie au développement (CASTAFRICA) ;

INVITE : 1°) les Etats membres de l'OCAM, lors de la prochaine Conférence Générale de l'UNESCO en 1974, à les faire approuver ;

2°) le Directeur Général de l'UNESCO, les Gouvernements des Etats africains, l'OUA et la CEA à prendre toutes mesures nécessaires à leur application ;

DONNE MANDAT au Secrétaire Général de l'OCAM pour recenser tous les domaines couverts par ces recommandations et pouvant susciter une coopération entre les Etats membres de l'OCAM ;

../..

LUI DEMANDE en conséquence de soumettre un programme de travail pluri-annuel ;

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de proposer à la prochaine Conférence, les voies et moyens permettant la mise en application du programme de travail qui aura été arrêté.

POINT 7/ACS :

Adoption du document sur les formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale

Dans sa résolution n° 25/ACS, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie à Port-Louis du 3 au 5 mai 1973, avait chargé le Secrétaire Général de convoquer dans les meilleurs délais, la réunion du Comité devant élaborer les formulaires et imprimés nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM.

Une réunion du Comité restreint s'est tenue à cet effet au mois d'août 1973 et a étudié les formulaires qui devraient être soumis à l'examen du Comité élargi, qui malheureusement, n'a pas eu lieu.

Après présentation par le Secrétariat Général qui proposait notamment que la commission s'érige en Comité élargi pour arrêter définitivement la forme et le contenu des formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM, la Commission a décidé, sur intervention du Dahomey, du Togo, du Gabon et de la R.C.A., que ses membres n'étant pas experts, elle était incompétente pour se prononcer sur ce dossier. Elle a par conséquent demandé au Secrétaire Général de convoquer avant la fin de l'année 1974, la réunion du Comité élargi pour arrêter définitivement la forme et le contenu des formulaires nécessaires à l'application de la Convention.

Après discussions, la Commission vous propose le projet de résolution suivant :

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° 7/ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSIDERANT la volonté des Chefs d'Etat de l'OCAM d'assurer une meilleure justice sociale des travailleurs quelles que soient leur origine et leur nationalité,

CONSIDERANT la nécessité d'accélérer l'entrée en vigueur de ladite Convention,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de convoquer, avant la fin de l'année 1974, une réunion du Comité élargi pour arrêter définitivement la forme et le contenu des formulaires nécessaires à l'application de la Convention de Sécurité Sociale de l'OCAM ;

INVITE les Etats membres signataires de la Convention de Sécurité Sociale qui ne l'auraient pas encore fait, à engager d'urgence la procédure de ratification de ce texte.

POINT 8/ACS :

Problèmes de la Jeunesse

Dans sa résolution n° 21, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie à Lomé le 25 et 26 avril 1972, avait décidé de convoquer une réunion des Ministres chargés de la Jeunesse et des Sports. Cette réunion s'est tenue du 4 au 8 décembre 1972 à Dakar en vue de définir, dans l'esprit de la Charte de l'OCAM, une stratégie commune des problèmes de la jeunesse et d'étudier les moyens les meilleurs permettant d'intensifier les écnanges de jeunes entre les différents Etats.

Dès sa création en mai 1973, le Service de la Jeunesse et des Sports de l'OCAM s'est donné pour programme immédiat la recherche sur les problèmes de la jeunesse, la coordination et l'harmonisation des actions en faveur de la jeunesse, le renforcement de la coopération entre les jeunes des différents Etats, le développement du goût du sport et des loisirs auprès des jeunes, et l'étude des programmes "jeunesse" des organisations internationales en vue d'une coopération avec celles-ci.

Après avoir pris connaissance du document présenté par le Secrétariat Général sur les objectifs définis par l'OCAM et résumés en 5 points suivants :

- Relations avec les organisations internationales qui s'occupent de la jeunesse,

- Problèmes de la jeunesse en tant que telle,

- Problèmes du sport de jeunes en Afrique,

- Questions des échanges des jeunes,
- Problèmes d'information.

.../...

Le Représentant de l'I.S.V.S. a fait part à la commission de la possibilité pour les Etats membres de l'OCAM de bénéficier de l'assistance technique de son organisme.

Le délégué du Togo quant à lui a mis l'accent sur la nécessité de convoquer pour 1975, une conférence des Ministres de la Jeunesse, à laquelle prendraient part des organisations spécialisées, afin que les problèmes de la jeunesse et du sport soient mieux évalués. Cette position a été appuyée par le délégué du Niger qui précise que cette conférence devrait se pencher sur tous les aspects concernant la jeunesse dans chaque Etat, notamment en matière de réforme scolaire.

Concernant le Centre d'Accueil et de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports que le Niger construit avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, la Commission a, sur intervention du délégué de Côte d'Ivoire, adopté une résolution saluant l'initiative du Gouvernement nigérien et recommandant aux Etats membres de l'OCAM de profiter au mieux de ce Centre. Les délégués de la Côte d'Ivoire et du Niger ont recommandé l'adoption d'une résolution aux Chefs d'Etat afin que ces derniers appuient l'initiative du Niger auprès des organismes de financement afin que les travaux de ce Centre soient achevés rapidement.

Après discussions, tous les délégués se sont prononcés en faveur de la promotion du sport des jeunes à tous les niveaux et c'est dans cet esprit qu'elle propose les projets de résolutions suivants :

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport du Secrétaire Général,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

DEMANDE au Secrétaire Général de poursuivre les travaux entamés en matière de recherche sur :

- la Réforme de l'enseignement primaire,
- la formation extrascolaire,
- la promotion de la jeunesse rurale dans les Etats membres,

et de faire un rapport au conseil des Ministres à la prochaine session.

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI /74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

RECONNAISSANT l'importance de la pratique d'un sport sain pour la jeunesse,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

DECIDE d'apporter son concours technique et matériel pour la promotion du sport des jeunes à tous les niveaux : scolaire, urbain et rural ;

CHARGE le Secrétaire Général :

1°) d'entreprendre une tournée dans les Etats pour évaluer les besoins en matériels sportifs ;

2°) d'organiser conjointement avec le Conseil Supérieur des Sports en Afrique, des sessions de formation d'entraîneurs pour les scolaires ;

3°) de prospecter les sources de financement pour fournir du matériel sportif aux jeunes.

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° /AJS/BANGUI 74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

RECONNAISSANT la nécessité des échanges sur le plan culturel et sportif entre les jeunes de nos Etats,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

CHARGE le Secrétaire Général d'étudier la possibilité de jumelage des lycées de nos Etats afin de permettre à nos lycéens de mieux se connaître ;

RECOMMANDE l'organisation des Chantiers de Jeunes pendant les vacances scolaires, avec le concours de l'I.S.V.S.

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° ... ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

RAPPELANT la recommandation n° 7/ACS/Port-Louis relative aux échanges d'informations,

RECONNAISSANT l'intérêt qu'il peut avoir un échange d'informations sur les réalisations des jeunes des Etats membres,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

RECOMMANDE l'envoi d'informations concernant les réalisations des jeunes et les résultats des sports scolaires et universitaires, afin de permettre au Secrétariat Général de diffuser ces informations à l'adresse de tous les jeunes de nos Etats.

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° /ACS/BANGUI/74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

CONSCIENTE qu'une bonne coordination des activités des Organisations Internationales en faveur des Etats membres de l'OCAM renforcerait leur efficacité,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

AUTORISE le Président en exercice de l'OCAM à conclure un accord de coopération entre l'OCAM et l'ISVS, similaire aux accords conclus avec l'UNESCO et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

PROJET DE RESOLUTION N° AGS/BANGUI 74

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport présenté par le Secrétariat Général,

CONSIDERANT la nécessité de rencontres périodiques des responsables de la Jeunesse,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM d'organiser dans les meilleurs délais une Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports, à l'effet d'examiner le programme d'action de l'organisation, pour la jeunesse.

.../...

PROJET DE RESOLUTION N° ACS/BANGUI

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à BANGUI du 10 au 12 août 1974,

AYANT PRIS connaissance du rapport présenté par la délégation du NIGER concernant l'Edification du Centre International d'Accueil et de Formation des cadres de la Jeunesse et des Sports de Niamey avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique,

CONSIDERANT les possibilités offertes aux autres Etats Africains,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES.

FELICITE le Gouvernement du NIGER d'une telle initiative pleine de promesse,

RECOMMANDE aux Etats membres de l'OCAM de profiter au mieux de ce Centre pour favoriser la rencontre de jeunes et la formation de leurs cadres sportifs.

ANNEXE IV

RAPPORT DE LA

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DES TRANSPORTS

AFFAIRES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DES TRANSPORTS

La Commission des Affaires Economiques, Financières et des Transports s'est réunie du mercredi 7 au jeudi 8 août 1974, sous la présidence de S.E. Adamou MOUMOUNI DJERMAKOYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Niger, le Rapporteur étant M. Robert AISSI, représentant la République du Dahomey.

Le Président de la Commission, après un discours introductif, a proposé de débuter les travaux par l'adoption de l'ordre du jour.

Après échange de vues, la Commission a décidé d'examiner les questions qui lui sont soumises dans l'ordre suivant :

1. Etat des négociations de la Convention d'Association au Marché Commun Européen
2. Transfert du CESD à Yaoundé
3. Renouvellement de la Convention de Saint-Louis portant création de l'ASECNA
4. Problèmes des Transports Maritimes
5. Harmonisation des législations maritimes
6. Les problèmes de l'Institut Africain d'Informatique
7. Accord Africain et Malgache sur le Sucre
8. Industrialisation sur une base régionale
9. Amélioration de l'état-civil.

Avant de passer à l'ordre du jour, la Délégation Gabonaise a déposé une motion d'ordre tendant à surseoir à l'examen des points ci-dessus énumérés jusqu'à ce que la Commission des Affaires Politiques et Juridiques, ait statué sur l'avenir de l'OCAM.

Après discussions sur cette motion d'ordre, et pour ne pas paralyser les travaux de la Commission, la Délégation Gabonaise a demandé et obtenu que sa question préjudicielle soit seulement consignée au procès-verbal.

./.

1. ETAT DES NEGOCIATIONS DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION AU MARCHE COMMUN

Cette question a été introduite par le Secrétaire Général de l'OCAM dont l'exposé a été suivi par une intervention complète et précise de M. D. SYLLA, Secrétaire Exécutif des pays ACP.

Ces exposés ont mis en lumière :

- l'action dynamique de l'OCAM dans la négociation et la conclusion des deux précédentes conventions, ainsi que celle qui a contribué à la constitution du Groupe Africain d'abord et des pays ACP ensuite.

Ils ont souligné en outre, les progrès réalisés par la récente Conférence Ministérielle de Kingston en ce qui concerne :

- les échanges commerciaux,
- la stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP,
- la coopération industrielle et enfin
- la coopération financière et technique.

Il s'en est suivi un échange de vues très fructueux, au terme duquel la Commission a adopté le projet de Résolution dont le teneur suit :

./.

PROJET DE RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI

Relative à l'Association des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à la Communauté Economique Européenne

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

APRES AVOIR ENTENDU le Secrétaire Général de l'OCAM et le Président du Conseil des Ministres des ACP,

CONSIDERANT les contacts fructueux pris par le Président en Exercice Coordinateur du Groupe OCAM-EAMA avec les instances de la CEE et les Etats anglophones associables, dans le cadre de la mission que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM lui avait confiée à Lomé en 1972, puis à Port-Louis en 1973, contacts qui ont favorisé la constitution du groupe ACP,

CONSCIENTE de l'importance que revêt pour les économies de nos Etats l'Association à la Communauté Economique Européenne,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des progrès réalisés dans les négociations, en particulier des conclusions adoptées lors de la récente Conférence Ministérielle tenue à Kingston les 25 et 26 Juillet 1974 relatives notamment :

- à l'assouplissement des règles d'origine dans le domaine de la coopération commerciale,

- à la mise en place d'un système de garanties de stabilisation des recettes d'exportation des pays ACP,

- à la prise en considération de la coopération industrielle entre la CEE et les pays ACP et

- aux orientations générales et mesures spécifiques en matière de coopération économique, financière et technique,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

SE FELICITE de la relance des négociations réalisée par la Conférence Ministérielle de Kingston.

./.

INVITE les négociateurs des pays ACP à profiter de cette relance pour redoubler d'ardeur dans la défense de nos intérêts.

EXHORTE tous les partenaires aux négociations (ACP et CEE) à mener leurs travaux avec célérité et efficacité, afin que la nouvelle Convention soit conclue dans les délais convenus, pour éviter tout vide juridique préjudiciable aux Associés de la Convention de Yaoundé II,

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de continuer à collaborer étroitement aux travaux, et d'apporter tout son concours à la solution des questions encore en suspens, en particulier l'assouplissement, voire la suppression de tous les obstacles non tarifaires entravant l'accès de nos produits sur le marché de la Communauté, et les améliorations à apporter au régime d'importation des produits agricoles, et agricoles transformés dans la Communauté.

./.

2. TRANSFERT DU CESD

Concernant la question du transfert du CESD; la Commission a, après avoir entendu le rapport du Secrétaire Général relatif audit transfert, longuement débattu de cette question sans parvenir à un consensus.

Elle a en conséquence mandaté son Président pour faire rapport à la séance plénière.

./.

3. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SAINT-LOUIS PORTANT CREATION DE L'ASECNA

Le Secrétaire Général de l'OCAM a rendu compte des résultats des diverses réunions qui ont été convoquées depuis 1972 sur les réformes souhaitées au sein de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) et les problèmes relatifs à la révision des textes constitutifs de l'Agence. Si la révision de la Convention créant l'ASECNA est une chose acquise, il n'en est pas de même en ce qui concerne la mise en place des structures de direction et particulièrement de la nomination d'africains aux postes de Directeur Général et de Directeurs des Services communs. La nouvelle Convention et les textes annexés seront signés en octobre prochain à Dakar, mais les Ministres chargés de l'aviation civile des Etats membres devront également procéder à la nomination des africains aux différents postes de direction.

Après un large échange de vues, la Commission a décidé d'apporter son soutien au comité des Ministres de l'Aviation Civile dans son effort tendant à doter l'Agence de textes constitutifs appropriés, et à africaniser ses structures.

Le projet de résolution suivant a été adopté dans ce sens.

PROJET DE RESOLUTION N° AEFT/BANGUI/74

Relative aux problèmes du renouvellement de la Convention de Saint-Louis portant création de l'ASECNA

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du au août 1974,

RAPPELANT les termes de la Résolution n° 29/Tana prise par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM en juin 1966, relative à la révision de la Convention de Saint-Louis portant création de l'ASECNA ;

CONSIDERANT les résultats de toutes les réunions qui se sont tenues sur les problèmes ASECNA depuis février 1972,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

APPROUVE les résultats des travaux des réunions ministérielles consacrées aux problèmes de l'ASECNA depuis 1972.

APPUIE sans réserve l'action des Ministres chargés de l'Aviation Civile, en général et plus particulièrement leur initiative de se réunir à Dakar en octobre 1974, en vue de parachever la révision de la Convention de Saint-Louis et de définir les modalités pratiques d'une africanisation de l'ASECNA, ainsi que du transfert de la représentation de l'ASECNA, de l'Agence de Paris au siège de la Société à Dakar.

APPROUVE la candidature de..... au poste de Directeur Général de l'Agence (avec l'abstention du Sénégal) (1)

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de poursuivre son action tendant à aider les Etats membres à doter l'ASECNA de textes constitutifs appropriés et de structures de direction africanisées.

---

(1) Le Sénégal considère que c'est le Conseil d'Administration de l'ASECNA qui est normalement compétent pour la désignation du Directeur Général de cet organisme.
C'est cela qui explique sa réserve sur ce point.

4. PROBLEMES DES TRANSPORTS MARITIMES

Le Secrétaire Général a rendu compte à la Commission de l'état d'avancement des différentes études, ainsi que des dispositions qu'il a été amené à prendre dans le domaine des transports maritimes. La Commission a pu se rendre compte que les études relatives à la formation maritime (création de l'Ecole Inter-Etats d'Officiers Supérieurs et des cadres d'administration de la Marine Marchande) menées avec le concours de l'Organisation intergouvernementale Consultative de la Navigation Maritime (OMCI) et de la CNUCED sont maintenant terminées.

Par ailleurs, le Secrétaire Général a informé la Commission qu'en raison du manque de moyens financiers, les autres études n'ont pas encore été réalisées. Il s'agit :
- de la création de la compagnie multinationale maritime
- du développement du cabotage inter-Etats
- du développement et de la gestion des ports.

Après échanges de vues, la Commission est parvenue aux conclusions suivantes en direction du Secrétariat :

1°) procéder à la recherche d'un financement extérieur en accordant une priorité à la Compagnie Multinationale de Navigation maritime et tenir les Etats informés des résultats de ses démarches.

2°) effectuer une mission dans les Etats afin de les sensibiliser à la nécessité et à l'urgence de la création des conseils nationaux des chargeurs, seuls organismes susceptibles de défendre les intérêts des chargeurs africains.

3°) associer les directions de la Marine marchande et les compagnies africaines de navigation maritime des Etats membres aux études relatives à la création de la compagnie multinationale de navigation maritime de l'OCAM.

4°) accélérer les études devant aboutir à la création de l'Ecole inter-Etats de formation maritime.

Un exposé d'un Responsable de la COMARAN/AFRICA LINE, compagnie privée ivoirienne de navigation maritime a longuement retenu l'attention de la Commission.

PROJET DE RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI

Relative à la ratification du code de conduite des conférences maritimes signé à Genève en avril 1974

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du au août 1974,

CONSIDERANT les résultats positifs obtenus par les pays en voie de développement au cours de la réunion de plénipotentiaires qui s'est tenue à Genève en novembre/décembre 1973 et mars/avril 1974,

CONSIDERANT l'action bénéfique que pourrait avoir sur le développement de nos compagnies de navigation naissantes ou à venir :

- la répartition des cargaisons,
- la possibilité offerte aux compagnies nationales de participer aux conférences de ligne desservant leur pays,
- les mesures prises en ce qui concerne les délais de fixité des taux de frêt.

CONSIDERANT l'urgence qui s'attache à l'entrée en vigueur du Code de Conduite des conférences maritimes signé à cet effet,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

INVITE les Etats membres de l'OCAM à ratifier dans les meilleurs délais le Code de Conduite des conférences maritimes signé à Genève en avril 1974.

...

5. HARMONISATION DES LEGISLATIONS MARITIMES DES ETATS DE L'OCAM

Le Secrétaire Général de l'OCAM a rendu compte de la mission que les Chefs d'Etat lui ont confiée dans ce donaine. Il a rappelé à la Commission que l'étude sur l'harmonisation des législations maritimes est achevée et qu'elle a été diffusée au niveau des Etats, en vue de susciter auprès d'eux leurs remarques et suggestions concernant le projet de code commun. Malheureusement, le Secrétariat Général n'a jusqu'à ce jour, enregistré aucune réaction des Etats.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission a lancé un appel pressant aux Etats pour qu'ils fassent parvenir au Secrétariat Général leurs observations afin que la réunion prévue pour ce problème, puisse se tenir dans les meilleurs délais.

6.- LES PROBLEMES DE L'INSTITUT AFRICAIN D'INFORMATIQUE

Après avoir présenté notre Jeune Institut Africain d'Informatique de Libreville à la Commission des Affaires Economiques, le Secrétaire Général a introduit le problème de la répartition régionale des postes de direction de l'Institut pour lequel il a été saisi par le Président du Conseil d'Administration.

Le poste de Directeur de l'Institut, confié au Togo, a été pourvu.

Les postes de Chef de Service Administratif et Financier et d'Intendant, confiés au Gabon, ont été pourvus également.

Seul le poste de Directeur Adjoint, Directeur des Etudes reste vacant.

A la candidature officielle présentée par le Gabon, est venue s'ajouter celle, non officielle, d'un ressortissant sénégalais résidant en France.

Devant cette situation, le Conseil d'Administration a préféré demander à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de désigner un pays pour présenter un candidat à ce poste.

La désignation de ce pays a été laissée par la Commission à la discrétion des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

En conséquence, le projet de résolution suivant a été adopté, en attendant d'être complété par les Chefs d'Etat.

PROJET DE RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du au août 1974

CONSIDERANT les besoins sans cesse croissants des Etats membres dans le domaine de l'Informatique et l'intérêt que ces Etats portent à la formation des cadres informaticiens,

CONSTATANT la vacance du poste de Directeur Adjoint, Directeur des Etudes de l'Institut,

SOUCIEUSE d'établir un équilibre dans la répartition des postes de responsabilités à l'IAI entre les différents Etats membres,

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

SOLLICITE (préciser le nom du pays retenu) pour proposer au Conseil d'Administration de l'IAI avant sa prochaine réunion prévue à Bangui (RCA) en octobre/novembre 1974, une candidature au poste de Directeur-Adjoint, Directeur des Etudes de l'Institut.

...

7.- ACCORD AFRICAIN ET MALGACHE SUR LE SUCRE

Cette question ayant été traitée au niveau de la Commission des Affaires politiques et juridiques, elle a été retirée de l'ordre du jour de notre Commission.

8.- INDUSTRIALISATION SUR UNE BASE REGIONALE

Abordant ce problème, le Secrétaire Général de l'OCAM a fait l'historique de la question, avant d'exposer les difficultés auxquelles il s'est heurté dans l'accomplissement de sa tâche :

- difficultés politiques tenant aux retraits de certains Etats membres de l'OCAM et aux incertitudes qui en ont résulté quant à l'avenir de l'Organisation ;

- difficultés financières et insuffisance du personnel pour mener à bonne fin les études de viabilité, de factibilité, etc...

Il est souhaitable que les difficultés politiques soient surmontées, compte tenu des résultats de la Conférence Ministérielle de Kingston et des perspectives ainsi ouvertes dans le domaine du financement.

La Commission a ensuite entendu un exposé d'un Responsable de l'ONUDI représentant le Directeur Général de cet Organisme à notre Conférence, sur l'information industrielle en tant que facteur de développement.

A la demande de la Commission, M. S. D. SYLLA, Secrétaire Exécutif des Pays ACP, a apporté des précisions supplémentaires sur le contenu du mémorandum de Kingston. Il a été décidé que cet important document sera diffusé auprès de toutes les délégations.

Après un échange de vues fort intéressant, la Commission a approuvé le projet de Résolution suivant :

...

PROJET DE RESOLUTION N° /AEFT/BANGUI/74

Relative à l'industrialisation sur une base régionale

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974,

RAPPELANT les termes des Résolutions n° 16/AEFT/Yaoundé, N°s 48/AEFT/Lomé et 35/AEFT/Port-Louis,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé du Secrétaire Général de l'OCAM sur les actions engagées dans le cadre d'un programme d'industrialisation sur une base régionale,

CONSIDERANT que la réalisation des études de factibilité nécessite des moyens matériels et financiers importants,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des résultats obtenus à la Conférence de Kingston, notamment en ce qui concerne la prise en considération par la CEE des orientations générales contenues dans le mémorandum présenté par les Pays ACP sur la coopération industrielle.

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

SE FELICITE de la relance des négociations réalisées par la Conférence de Kingston, tout en souhaitant que, par l'action des négociateurs, les orientations du mémorandum trouvent des prolongements concrets et favorables à l'industrialisation des Pays ACP.

EMET le voeu que l'action de coopération des pays de l'OCAM trouve une dimension et une justification supplémentaires dans les orientations dégagées à Kingston.

SOULIGNE 1°) la nécessité, pour les besoins d'industrialisation des pays de l'OCAM, d'une mise en oeuvre rapide des réformes décidées au niveau des structures financières, notamment en ce qui concerne l'adaptation des Banques Centrales aux besoins du développement industriel,

./.

2°) l'intérêt de la poursuite des efforts d'intégration économique sur le plan régional.

CHARGE à nouveau le Secrétaire Général de rechercher auprès des organismes d'aide extérieure et institutions de financement, les moyens susceptibles de concourir dans le meilleur délai à la réalisation des études de factibilité des projets d'un programme d'industrialisation sur une base régionale.

MANDATE le Secrétaire Général pour négocier au nom des Etats membres la fourniture par l'ONUDI d'une assistance technique adéquate qui réponde aux objectifs d'un programme d'industrialisation sur une base régionale.

INVITE le Secrétaire Général à convoquer un Comité ad hoc à l'effet d'examiner le résultat des études effectuées et en particulier le projet de Convention fixant le régime applicable aux Sociétés Multinationales africaines à créer dans le cadre d'un programme d'industrialisation sur une base régionale.

./.

9. L'AMELIORATION DE L'ETAT-CIVIL

Le projet "Etat-Civil", conçu par le Secrétaire Général de l'OCAM dans le cadre des activités de l'Année Mondiale de la Population, a été exposé à la Commission des Affaires Economiques. Il comporte trois volets :

1°) Une étude descriptive du dispositif administratif mis en place dans chacun des 13 pays membres de l'OCAM ; à cette étude par pays s'ajoute une synthèse générale portant sur l'ensemble des pays étudiés. Cette première phase du projet a été concrétisée par la confection d'un document intitulé "la situation de l'état-civil dans les pays de l'OCAM". Une annexe à ce document paraîtra dans les mois à venir pour présenter les textes législatifs en vigueur dans ces pays et les documents utilisés par l'état-civil.

2°) l'organisation d'un séminaire groupant les spécialistes de l'état-civil et de la statistique en vue d'examiner les résultats de la première phase pour faire des recommandations d'amélioration de l'état-civil en milieu africain.

3°) la mise en application , par chaque Etat, des idées de projets pour l'amélioration de son état-civil constitue le dernier volet du projet.

L'exécution d'un tel programme a nécessité et nécessite encore des moyens financiers et en personnel.

Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), organisme canadien dont le siège se trouve à Ottawa a accordé une subvention substantielle de près de 2.400.000 F CFA pour l'exécution de la première phase de l'étude.

La Commission a apprécié et encouragé l'étude en souhaitant sa poursuite jusqu'à la réalisation complète du projet et a adopté le projet de résolution qui suit.

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A L'AMELIORATION DE L'ETAT CIVIL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Bangui du_____au_____1974,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier présenté par le Secrétaire Général sur l'état civil dans les pays de l'OCAM ;

CONVAINCUE de l'opportunité du projet sur l'amélioration de l'état civil, compte tenu des lacunes qui existent en Afrique dans la disponibilité des données démographiques nécessaires à la planification économique et sociale :

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

APPROUVE l'étude déjà entamée sur le projet d'amélioration de l'état civil ;

CHARGE le Secrétaire Général de l'OCAM de poursuivre la recherche d'une méthodologie pour l'établissement d'un état civil efficient en milieu africain et d'organiser à cet effet un séminaire regroupant les techniciens intéressés par le projet ;

ADRESSE ses vifs remerciements au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour l'appui qu'il a apporté au projet et SOUHAITE la poursuite de cette Assistance.

INVITE les Organisations Internationales et les Organismes intéressés à apporter leur aide à l'amélioration et au développement de l'état civil dans les pays africains.

ANNEXE V

COMMUNIQUÉ FINAL

COMMUNIQUÉ FINAL

La 8ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM s'est réunie à Bangui du 10 au 12 Août 1974.

A l'unanimité et par acclamations, elle a décidé de confier la Présidence en Exercice de l'Organisation à Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, Président de la République Rwandaise.

Au cours de ses travaux, la Conférence a analysé les causes réelles des difficultés traversées par l'Organisation pendant ces dernières années et a pris des mesures pour donner à l'Organisation un dynamisme nouveau. C'est ainsi qu'au préalable, la Conférence a été unanime pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'OCAM en raison des services importants qu'elle peut encore rendre à la cause de la solidarité et de la coopération interafricaines.

La Conférence a estimé cependant qu'une rénovation de l'esprit, des objectifs et des structures de l'Organisation s'imposait, dans le but de la réadapter aux réalités actuelles.

C'est ainsi que la Conférence a décidé que l'OCAM rénovée se consacrerait exclusivement au renforcement de la solidarité et à la coopération économique, culturelle et sociale entre ses membres.

En conséquence de cette dépolitisation de l'OCAM, la Conférence a décidé de porter de 1 à 2 ans la périodicité des réunions au sommet et d'étendre les pouvoirs de décision du Conseil des Ministres qui continuera à se réunir annuellement.

Concernant les entreprises communes de l'OCAM, la Conférence a décidé de réaffirmer sur ces institutions son droit de regard. Celles-ci bénéficieront néanmoins de l'autonomie administrative et budgétaire nécessaire à l'accomplissement de leurs missions techniques.

./.

La Conférence a décidé en outre de déclarer que l'OCAM et ses entreprises communes demeurent ouvertes à tout Etat africain désirant y adhérer. A cet égard, et dans l'esprit de contribuer toujours davantage au renforcement de la coopération interafricaine, elle enverra auprès des Etats qui se sont retirés de l'OCAM et auprès de ceux susceptibles d'être intéressés par les activités du système OCAM, une mission de bonne volonté au niveau des Chefs Etat.

Par ailleurs, la Conférence a également mis un accent particulier sur la nécessité de répartir de manière équitable les avantages et les responsabilités au sein de l'Organisation. Dans cette perspective, elle a pris des mesures concrètes immédiatement applicables et a décidé de créer un fonds de garantie et de coopération entre ses membres, fonds dont les modalités de fonctionnement et domaines d'intervention seront déterminés ultérieurement.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM ont procédé à la signature de deux Conventions portant respectivement création d'un Centre de production de films et d'un Consortium de distribution de films qui seront installés à Ouagadougou, en République de Haute Volta.

En outre, l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme, créé par la précédente Conférence, aura son siège à Lomé, en République Togolaise.

Dans le domaine des Affaires Administratives et budgétaires, la Conférence a adopté, conformément à l'article 20 de la Charte, une nouvelle formule des quotas de contributions.

En outre, elle a arrêté le budget de fonctionnement de l'Organisation pour l'année 1974, en recettes et en dépenses à la somme de : TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS CFA (355.276.290 f. CFA).

./.

En ce qui concerne les questions économiques, la Conférence a étudié une dizaine de dossiers dont certains revêtent un caractère particulièrement important pour la coopération entre les pays membres de l'OCAM.

C'est ainsi que les négociations de la Convention d'Association entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont longuement retenu l'attention de la Conférence.

A cet égard, elle a rendu un vibrant hommage à S.E. M. Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal qui, en sa qualité de Président en Exercice, s'est acquitté brillamment du mandat qui lui a été confié.

L'audition de plusieurs personnalités qualifiées, notamment de Monsieur Babacar BA, Ministre des Finances et des Affaires Economiques du Sénégal et Président en Exercice du Groupe des Etats ACP, a permis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement d'avoir une vue complète sur le déroulement des négociations en cours. A cette occasion, il ont félicité leurs plénipotentiaires qui ont obtenu à la Conférence Ministérielle de Kingston une relance remarquable des discussions.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement souhaitent ardemment que les négociateurs des pays ACP profitent de cette relance pour redoubler d'ardeur dans la défense de nos intérêts.

A tous les partenaires en présence (ACP et CEE), les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM adressent un pressant appel pour les exhorter à mener leurs travaux avec célérité et efficacité, de manière à conclure la nouvelle Convention dans les délais convenus, afin d'éviter tout vide juridique qui ne pourrait être que préjudiciable aux intérêts des Associés de la Convention de Yaoundé II en particulier, et des pays africains en général.

./.

La Conférence a enregistré avec satisfaction les progrès réalisés dans la réforme de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madafascar (ASECNA).

La délégation gabonaise a été chargée de désigner un de ses ressortissants pour occuper le poste de Directeur Général de l'Agence.

La Conférence réaffirme sa volonté d'oeuvrer sans relâche pour doter les Etats membres de structures solides et efficaces, leur permettant de résoudre au mieux, à l'avenir, le problème de l'augmentation continuelle des taux de frêt sur la Côte-ouest-africaine.

L'industrialisation sur une base régionale et les problèmes démographiques ont également fait l'objet d'un examen attentif des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui, en la matière, ont prescrit des actions précises dont les résultats escomptés contribueront à aplanir les difficultés rencontrées par le Secrétaire Général dans l'exécution de sa mission.

La Conférence a décidé en outre de transférer le siège du Centre Européen de Formation des Statisticiens Economistes des pays en voie de développement (CESD) en République Rwandaise.

La Conférence a également décidé de transférer le siège de la CICA à Libreville et de confier le Secrétariat Général de cet Organisme à la République de Haute-Volta.

Dans le domaine des Affaires Culturelles, la Conférence s'est penchée sur les résultats des travaux de la 3ème session ordinaire de l'ICAM. Elle a noté avec satisfaction les actions entreprises par ses membres, ainsi que les mesures qu'ils préconisent pour réhabiliter les valeurs culturelles africaines et pour affirmer la personnalité de l'Afrique à travers son Art et sa Culture.

./.

Dans le même ordre d'idées, la Conférence a adopté des résolutions tendant à la recherche des voies et moyens permettant de satisfaire les préoccupations de la jeunesse des pays membres ; promotion du sport des jeunes, jumelage des Lycées, organisation de chantiers de jeunes, etc...

La Conférence a décidé de transférer le siège de l'Organisation à Bangui.

En outre, elle a nommé Monsieur Régis FANCHETTE, de l'Ile Maurice, en qualité de Secrétaire Général de l'OCAM pour une période de 2 ans renouvelable.

L'attention de la Conférence a été particulièrement retenue par la situation des pays affectés par la sécheresse et par la position géographique enclavée de la République Centrafricaine. A ce sujet, elle a décidé de réaffirmer sa solidarité à l'ensemble de ses membres.

Les travaux de la Conférence se sont déroulés dans une atmosphère de franchise, de cordialité et de fraternité.

Enfin, la Conférence, unanime, remercie Son Excellence Jean-Bedel BOKASSA, Président à vie, Maréchal de la République Centrafricaine, son Gouvernement, son grand Mouvement, le MESAN, et le Peuple Centrafricain, pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé à toutes les délégations.

La prochaine Conférence aura lieu à Kigali (Rwanda) en juillet 1976.

Fait à Bangui, le 12 Août 1974

44 2738

10/12/79

Transmis par lettre
n° 088/15.12 du 22/9/79

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
COUR DES COMPTES
B.P. 32 Nyanza

9e CAHIER DE LA COUR DES COMPTES

FASCICULE I

COMPTES DEFINITIFS DES BUDGETS

1975-1976

Septembre 1979

Sommaire

	Pages
Introduction	1 - 13
Compte définitif du Budget Ordinaire I975	I4 - 62
Budgets de développement	63 - 76
Compte définitif du Budget de Développement I974	64 - 71
Compte du Budget de Développement I975	72 - 76
Situation du Budget Pour Ordre I975	77 - 79
Situation du Compte Hors Budget I975	80 - 81
Tableau des opérations comptables I975	82
Comptes définitifs des budgets I976	83 - I55
Compte définitif du Budget Ordinaire I976	84 - I35
Compte définitif du Budget de Développement I975	I36 - I44
Compte du Budget de Développement I976	I45 - I50
Situation du Budget Pour Ordre I976	I5I - I53
Situation du Compte Hors Budget I976	I54 - I55
Tableau des opérations comptables	I56

I. INTRODUCTION

La Cour des Comptes présente son 9ème Cahier d'Observations fascicule I, se rapportant aux opérations définitives du compte général de l'Etat pour les exercices budgétaires I975 et I976.

Nous faisons remarquer que depuis décembre I975 le fascicule II de nos cahiers n'a pas pu sortir faute d'un cadre suffisant et expérimenté en comptabilité commerciale et industrielle car ce fascicule II avait trait aux opérations comptables des organismes paraétatiques vérifiées et approuvées définitivement par la Cour des Comptes.

Comme nous le signalions dans notre 7ème Cahier d'Observations, fascicule I, page 6 et suivantes, la Cour des Comptes est compétente non seulement pour se prononcer définitivement sur les opérations de recettes et de dépenses qui figurent dans le compte général d'exécution du budget de l'Etat transmis par le Ministre des Finances mais également pour statuer en la forme juridictionnelle sur la responsabilité individuelle et pécuniaire des comptables des deniers publics et des matières. Or, depuis plus de 3 ans la Cour s'est trouvée dans l'impossibilité de siéger par manque d'un nombre requis des magistrats près cette juridiction. Dès lors jusqu'à présent les arrêts tant provisoires que définitifs de débet, de décharge et de quittus prévus par l'article 114 de la loi organique de l'ancienne Cour Suprême n'ont pas pu être rendus. Cependant l'Arrêté Présidentiel nº286/05 du I4 août I978 relatif à l'indemnité de caisse dispose en son article 4, alinéa 1, que le remboursement de ces indemnités est subordonné à l'arrêt définitif de décharge rendu par la Cour des Comptes sur le compte de gestion du comptable sorti de ses fonctions.

Depuis I962 nous enregistrons plusieurs dizaines de comptables sortis de leurs fonctions et dont les comptes de gestion attendent une sanction juridique.

Bien qu'elle se soit cantonnée trois ans durant dans le contrôle administratif, reléguant ainsi sa mission de juge au second plan, la Cour des Comptes n'a pas pu non plus procéder à la vérification de la comptabilité des valeurs et des matières relatives au patrimoine de l'Etat. Cette restriction de ses tâches n'est pas un choix délibéré de notre Cour; elle est due également à la pénurie du personnel, problème que nous avons invoqué à la page 7 et suivantes de notre 8ème cahier d'Observations, fascicule I.

Nous espérons que ce problème de personnel trouvera un remède curatif puisqu'il est soumis au Ministre de la Justice par lettre nº2I3/01.I9 du 21 février I978 émanant de la Présidence de la République.

../..

On est sans ignorer qu'en l'absence d'un inventaire du mobilier, du matériel et de tout autre document valorisé les comptables des matières et des gestionnaires se sont délibérément et à leur guise livrés aux opérations de détournement d'une partie substantielle du patrimoine de l'Etat depuis I962. La Cour des Comptes a applaudi aux décisions du Ministre des Finances et du Ministre des Travaux publics et de l'Equipement, lesquelles décisions sont relatives à la tenue des inventaires des valeurs et des biens matériels de l'Etat. Le Ministre des Finances, dans sa lettre nº 431/BC.05.05 du I8 mai I978, a demandé aux comptables et gestionnaires de lui transmettre un relevé des quittanciers distribués depuis I962 jusqu'au 31 mars I978 qui ne sont pas encore rentrés dans les archives. Le Ministre des Travaux publics quant à lui s'est adressé aux chefs des départements ministériels dans sa lettre nº I5.11.02/I279 du I4 mars I979 en leur demandant de lui fournir un inventaire du mobilier, des machines et appareils de bureau qui ont été achetés dans le cadre du budget d'équipement. Malheureusement les résultats que les deux Ministres escomptent obtenir ne seront pas entièrement atteints faute des données suffisantes en raison du classement impeccable des archives qui a été négligé depuis bien longtemps.

Le problème du classement défectueux des archives a été soulevé dans notre 8ème Cahier d'Observations, fascicule I, page 2 alinéa 5. La Cour se doit encore une fois de rappeler qu'il est pratiquement impossible d'espérer une bonne gestion de la chose publique si les archives ne sont pas soignées. Le désordre chaotique des documents comptables et autres correspondances ne permet pas non seulement de faire une programmation faute d'informations sur l'évolution du passé mais également il constitue un handicap très sérieux au contrôle à postériori qui est appelé à donner une solution aux litiges pendants depuis un certain nombre d'années. Ainsi la négligence de classement et la destruction des archives ont été pour les malversateurs le moyen le plus subtil et le plus sûr de commettre des détournements sans se faire attraper. Certains services allèguent un motif de l'exiguité des locaux pour ne pas classer des documents dans un ordre suivi pourtant ils trouvent de la place pour les classer méli-mélo. Le Ministère des Finances et celui des Postes et des Communications qui sont en possession d'un nombre considérable des documents valorisés et des pièces comptables devraient saisir la nécessité et l'acuité de ce problème et y trouver une solution immédiate.

../..

Inefficacité du contrôle financier

En réponse à la lettre nº 431/BC.05.05 du I8 mai I978 émanant du Ministre des Finances, lettre relative à la demande de renseignements sur le nombre de carnets de quittances distribués avant la date du 31 mars I978 et non rentrés dans les archives des bureaux de comptabilité, les comptables des Préfectures Byumba et Ruhengeri ont signalé que 229 carnets de 50 quittances dont I65 à Byumba et 64 à Ruhengeri ont été distribués depuis bien des années et ne sont pas encore rentrés :

Années	Byumba	Ruhengeri	Total pour les 2 Préfectures
I965 - I978	Nombre	Nombre	Nombre
I965	1	0	1
I966	6	3	9
I967	0	I4	I4
I968	3	1	4
I969	0	2	2
I970	2	5	7
I97I	48	2	50
I972	I5	2	I7
I973	0	6	6
I974	24	7	31
I975	2	9	11
I976	I2	11	23
I977	26	2	28
I978	26	0	26
I965 - I978	I65	64	229

Des renseignements fournis pour les deux Préfectures Ruhengeri et Byumba et repris au tableau ci-avant il appert des observations suivantes :

1. Pour les deux Préfectures seulement on recense 229 quittanciers distribués et non rentrés dans la comptabilité. Si nous prenons une moyenne de II4,5 carnets par Préfecture, nous pouvons conclure qu'environ 1.145 carnets ou 57.250 quittances ont été malicieusement utilisés au détriment du Trésor public dans les 10 Préfectures du Pays.

2. Les comptables titulaires des bureaux de comptabilité qui ont distribué ces carnets de quittances utilisés aux fins personnelles des utilisateurs sont certainement coauteurs de ces infractions de détournement car connaissant bien les noms des utilisateurs et les dates de distribution de ces quittanciers ils n'en ont pas réclamé la remise au moment de la collecte ou du versement des sommes perçues par ces sous-comptables. Ici la Cour des Comptes rappelle que la responsabilité pécuniaire ne s'étend pas seulement sur la conservation des fonds publics et sur des opérations de recettes et de dépenses effectuées par les comptables titulaires mais également sur le non-recouvrement d'une recette résultant de la négligence consciente du comptable titulaire. Cette responsabilité peut aussi être mise en cause dans le cas où la negligence du comptable titulaire aurait contrecarré la prompte rentrée d'une recette ou favorisé la malversation des subordonnés, des contribuables ou des redevables envers le Trésor.

3. Le fait que, malgré de nombreux contrôles réguliers dans presque tous les bureaux de comptabilité du Pays, les contrôleurs des Finances n'ont jamais découvert ce moyen de détournement le plus couramment utilisé, cela dénote ostensiblement une inefficacité notoire de nos inspections et contrôles financiers.

   A la simple lecture des rapports de contrôle, on s'aperçoit immédiatement que les contrôleurs se contentent de faire un constat de ce qu'il y a mais qu'ils ne cherchent aucunement à savoir ce qui manque et les mobiles qui sont à la base de ce manquant. Tout au contraire ils inventorient très innocemment les quittanciers trouvés dans la comptabilité ou dressent platement une liste du mobilier et matériel leur présentés par les Agents contrôlés. Pourquoi ne pas faire une comparaison d'un nouvel inventaire avec des inventaires résultant des contrôles précédents pour en faire sortir une différence qui doit être justifiée par des procès-verbaux de mise hors d'usage, de perte ou de vol pour le cas du matériel et mobilier ? Pourquoi ne pas se munir au préalable d'une liste des quittanciers distribués par le Service émetteur à l'Agent à contrôler afin d'être à même de dégager une différence entre le nombre de quittanciers reçus et le nombre de quittanciers que cet Agent exhibe aux contrôleurs ? Les contrôleurs, les Inspecteurs et les Vérificateurs doivent être au moins aussi habiles que les comptables sinon les investigations menées par les premiers n'aboutiront jamais à un résultat parfait.

4. Certains gestionnaires ou sous-gestionnaires des crédits commandent des quittanciers et livres de caisse et les distribuent directement aux Agents chargés de la perception des recettes relevant de leurs Ministères. Ces commandes et distributions échappent complètement à la connaissance du service de contrôle financier.

Les Services de contrôle ne savent même pas d'où viennent des livres de caisse et quittanciers qu'ils sont appelés à vérifier. Cette distribution disparate des documents financiers a été, pour une grande part, la cause des détournements par les greffiers des Cours et Tribunaux des sommes importantes relatives aux dommages et intérêts revenant aux particuliers. Les Contrôleurs n'étant pas au courant du nombre des quittanciers expédiés aux Tribunaux par le Gestionnaire du Ministère de la Justice, les greffiers profitent de ce manque d'information pour cacher un bon nombre de quittanciers "Restitution, Dommages et Intérêts" utilisés pour pouvoir suppléer aux manquants des deniers publics avec les sommes revenant aux particuliers; c'est pourquoi les bénéficiaires attendent des années et des années pour recevoir leur argent alors que la partie succombante au procès a depuis bien longtemps payé les dépens à titre de restitution, de dommages et d'intérêts.

Pour assainir la situation la Cour des Comptes estime opportun d'émettre les suggestions suivantes au Ministre des Finances :

a) Les activités financières et les techniques comptables s'accroissent très rapidement tandis que la propension au détournement connaît une course effrénée. Les Agents de contrôle doivent suivre régulièrement l'évolution des principes de la technique et des méthodes comptables et se familiariser avec eux pour être à la hauteur de leur tâche. Pour cela, des recyclages et une formation approfondie des connaissances de la comptabilité tant publique que commerciale et industrielle ainsi qu'une spécialisation dans une telle branche de la comptabilité s'avèrent absolument nécessaires aux contrôleurs et vérificateurs. Rappelons-nous que le Décret-loi nº I9/78 du I4 août I978 portant création du Plan comptable national a imposé la normalisation à partir du 1er janvier I979 de toutes les comptabilités des entreprises exerçant leurs activités sur le territoire rwandais. A la différence des plans comptables classiques, notre Plan comptable national qui s'est inspiré du Plan comptable OCAM a introduit certaines modifications des anciens cadres comptables et instauré des innovations des méthodes de comptabilisation notamment les soldes caractéristiques de gestion et la différenciation des comptes de mouvements de la période et des comptes de situation patrimoniale de fin de la période. Ces changements et éléments nouveaux doivent être suffisamment compris par les contrôleurs financiers qui sont appelés à vérifier les opérations comptables et analyser les bilans des organismes paraétatiques et par les Vérificateurs des Impôts dont la fonction est la détermination du montant imposable après une étude minitieuse de la comptabilité des contribuables. Les contrôleurs des Finances doivent se convaincre que la comptabilité "de caisse" utilisée par les comptables publics est complétement différente de la comptabilité "à partie doubl

employée par les comptables des entreprises à caractère commercial ou industriel. La spécialisation des contrôleurs dans l'un ou l'autre domaine les aiderait à saisir le champ d'application et la démarcation qui existe entre les deux genres de comptabilité. Cette connaissance indispensable éviterait de fréquentes tergiversations de la part de nos contrôleurs comme nous le constatons dans les rapports de contrôle actuels.

b) La centralisation de toutes les commandes et de toutes les distributions des quittanciers, des livres de caisse, des imprimés et des titres valorisés attenuerait l'utilisation clandestine des quittanciers et autres documents comptables. Pour ce faire un seul service chargé de la commande et d'approvisionnement en documents et pièces comptables pour tous les Ministères et services dépendants doit être créé et inséré dans l'organigramme du Ministère des Finances dont l'une des attributions est d'émettre les documents comptables prévus par les lois et règlements de la comptabilité publique. Au moment de la transmission de tout document ce service doit utiliser un modèle de bordereau d'expédition dont les exemplaires sont communiqués au Budget-Contrôle, ordonnancement, Cour des Comptes, contrôleurs du ressort et au service destinataire. Lorsque les comptables titulaires distribuent les quittanciers aux sous-comptables ils feront la même chose.

c) Puisqu'un nombre considérable de quittanciers a été détourné et circule encore dans le public, le retrait de la circulation des anciens quittanciers et leur remplacement par des nouveaux avant le 1er janvier I980 constituerait une solution efficace à ce genre de subtilisation incontrôlable des deniers publics. Sans devoir modifier les modèles des quittanciers prescrits par le Réglement sur la comptabilité publique il suffit de changer la couleur des originaux, du duplicata et triplicata ou ajouter un signe distinctif aux anciens modèles.

d) Faciliter les déplacements aux comptables et leur exiger de faire des tournées dans les centres de collecte au moins une fois par semaine au lieu d'attendre que les sous-comptables et les Agents chargés de la perception viennent verser à leur gré. Remarquez d'ailleurs que cette façon de faire ne serait chose nouvelle car avant le décret-loi nº11/76 du 8 mars I976 mettant à la disposition de la Commune l'entiéreté de la contribution personnelle minimum et l'impôt sur le bétail, les comptables de Préfecture se déplaçaient régulièrement dans les communes pour ramasser la quote-part de l'Etat. La prompte rentrée des recettes dans les caisses de l'Etat diminuerait en partie le nombre de cas de détournement et allégerait substantiellement le montant des intérêts sur découvert à la Banque Nationale.

e) Réinstaurer dans les meilleurs délais la tenue des inventaires, des procès-verbaux de mise hors d'usage, de perte et de vol du mobilier et matériel utilisés aux services et dans les maisons d'habitations officielles et instituer en même temps un corps d'inspection permanente et régulière des magasins de l'Etat, des gestions de crédits et des habitations officielles.

f) Chaque fois qu'il y a une remise-reprise d'une comptabilité, d'une gestion de crédits, d'un magasin, d'une intendance des centres hospitaliers, d'un économat scolaire, des unités de production agricoles et d'élevage, des greffes des cours et tribunaux, les contrôleurs doivent y assister et établir un rapport de contrôle pour signaler à temps certains déficits éventuels et déterminer facilement les responsabilités.

g) Exiger énergiquement par une Instruction ministérielle assortie de certaines sanctions la tenue impeccable des archives comptables laquelle tenue est une pierre angulaire d'un contrôle parfait de nos comptabilités.

h) Informer le public de l'authenticité des quittanciers pour éviter que les receveurs malhonnêtes lui délivrent n'importe quel papier à la place d'une quittance régulière. Cette information peut se faire par voie des ondes au moment où la chronique du Ministère des Finances passe à la Radio.

Généralisation des Bons Pour

Dans notre 8ème Cahier d'Observations, fascicule I, page 5 et suivantes, nous avions signalé aux vérificateurs et aux contrôleurs des Finances que les manoeuvres les plus couramment employées étaient des envois de fonds fictifs, la comptabilisation des déficits sous l'article "opérations litigieuses" et la falsification des documents comptables. Actuellement les comptables et autres Agents chargés du maniement des deniers publics ont légalisé le prélèvement de l'argent des caisses de l'Etat contre des Bons pour. Ils se sont délibérement autorisés de s'accorder des avances sur traitement ou de prêter aux tiers des sommes considérables.

Ce nouveau moyen de dilapidation des fonds publics est entretenu par les Contrôleurs des Finances et toléré par les Chefs des départements ministériels car les auteurs de ce genre de détournement ne sont pas signalés et poursuivis en justice avec rigueur. Au lieu d'imputer aux comptables le montant correspondant aux Bons pour trouvés dans la caisse, les Contrôleurs des Finances et les Inspecteurs des Postes se contentent de rappeler routinièrement dans leurs rapports de contrôle que les Bons pour sont prohibés.

Par ailleurs ils considèrent ces Bons pour comme encaisse du comptable sous l'appellation "Titres valant espèces" et dressent une liste des débiteurs envers le Trésor. Dans toutes les comptabilités du Pays il n'est pas rare de trouver des Bons pour qui traînent dans la caisse pendant plus de 5 à 10 ans et qui sont comptés comme titres valant espèces. Notez d'ailleurs que certains Bons pour sont signés par les Contrôleurs eux-mêmes et laissés indéfiniment dans la comptabilité. Au vu des rapports de contrôle les chefs hiérarchiques au lieu d'enjoindre au comptable l'ordre formel de régulariser immédiatement sa comptabilité sous peine de sanctions disciplinaires et pénales, ils accordent aux débiteurs des délais de remboursement allant jusqu'à 150 mensualités comme le Ministre des Postes et des Communications l'a fait remarquer dans sa lettre n°10.00.9/4811 du 3 novembre 1978 adressée au Ministre des Finances et de l'Economie en lui transmettant des cas de détournement commis dans son département et restés longtemps impunis.

Pour mettre fin à cette pratique malveillante, tout Bon pour trouvé dans la Caisse doit être à charge du comptable qui s'est illégalement permis d'accorder des avances sur traitement ou d'octroyer des crédits aux Tierces personnes. Les contrôleurs et Inspecteurs sont obligés de considérer le montant des Bons pour comme détournement et l'acter dans un Procès-verbal de déficit. Les départements chargés de la poursuite des déprédateurs des fonds publics doivent exiger le remboursement sans délai car dans la plupart des cas la somme prélevée est investie dans des activités lucratives qui pourraient faciliter la récupération immédiate.

-_-_-_-_

II. EXECUTION DES BUDGETS I975-I976

1. Après vérification des comptes généraux de l'Etat concernant les exercices budgétaires I975 et I976 la Cour des Comptes a procédé à d'importantes modifications des opérations de recettes et de dépenses présentées par le Ministre des Finances. Les discordances relevées dans les budgets des voies et moyens, budgets ordinaires budgets pour ordre, budgets de développement et dans les comptes hors budget sont repris globalement par nature de budget aux pages 15 et 85 du présent cahier.

2. Ainsi qu'il appert du tableau comparatif des recettes réalisées et des dépenses effectuées inséré à la page 91 ci-après, les résultats d'exécution des recettes et des dépenses ordinaires se sont soldés pour l'année I975 par un mali relativement tolérable de I7.789.360 et pour l'année I976 par un Boni assez remarquable de 1.474.553.552 francs rwandais. L'Administration financière doit se féliciter du résultat obtenu en I976 car c'est la deuxième fois depuis I963 que notre budget se solde par un excédent des recettes sur les dépenses ordinaires et c'est la première fois que ce boni atteint un pourcentage spectaculaire de 29% contre 10% enregistré en I970.

3. La balance des dépenses ordinaires par rapport aux prévisions rend compte que l'année I975 s'est clôturée par un dépassement global de l'ordre de I70.045.I73 francs rwandais, ce qui nécessitera à l'Autorité budgétaire de voter dans l'avenir des crédits complémentaires correspondants. Par contre l'exercice I976 a enregistré un solde positif de 45.783.992 francs, ce qui entraînera une annulation des crédits non utilisés au cours de la même période.

Les tableaux relatifs aux dépenses par Ministère repris aux pages I8, 89 et 90 du présent rapport font constater que si certains départements ministériels n'avaient pas dépassé leurs allocations budgétaires, les exercices I975 et I976 auraient été clôturés avec les reliquats respectifs de 20.099.826 et I70.955.827 francs rwandais. Parmi ces Ministères figurent l'Education Nationale, la Défense Nationale, l'Agriculture et Elevage, l'Intérieur, les Affaires Sociales et Mouvement coopératif, les Postes et Communications, le Plan et la Fonction Publique. En ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui s'est classé premier avec un dépassement de 29,9% en I976 et qui s'est hissé au 6ème rang en I975 avec un solde négatif de 8,6% de ses prévisions, il y a lieu de se demander si les crédits qui lui sont alloués ne sont pas de loin inférieurs à ses besoins compte tenu de la mission lui assignée dans notre Plan national de développement. D'ailleurs ce dépassement de 29,9% n'est pas réaliste, il peut atteindre facilement 40% si l'on tient compte des dépenses de fonctionnement

dudit Ministère qui ont été irrégulièrement défalquées des recettes des unités de production agricoles dépendant de ce département.

4. La Cour des Comptes constate avec un grand étonnement que, avec des impayés de tout genre, dépourvu de personnel suffisant, sans équipement ni en matériel ni en mobilier, le Ministère de la Justice ait enregistré un reliquat substantiel de 2.562.117 francs en 1976. Il est évident que ce résultat excédentaire ne signifie en aucun cas la satisfaction des besoins strictement indispensables à ce Ministère. C'est une situation regrettable qui est due à la lenteur et au désordre qui ont toujours caractérisé la gestion des crédits dudit département si bien que les factures et autres documents introduits ne sont pas examinés à temps et acheminés au Ministère des Finances pour liquidation avant la clôture du budget.

Ce Ministère doit revoir de fond en comble et dynamiser son système de gestion. Pour cela une Division financière doit être créée au sein de département pour assister les Autorités Administratives dans l'élaation des programmes financiers et des budgets, dans la commande et es pénitentiaires, dans le contrôle financier des prisons, ion des vivres, habillement et matériel d'approvisionnement des urs et tribunaux et des brigades judiciaires, dans la liquidation itements et pensions, dans la conception et évaluation des de développement en rapport avec le Ministère et dans la supert bien équipée en personnel compétent et en matériel suffisant, activités relatives à la gestion des crédits. Si cette soudre en partie le problème de détournement des vivres et ns, des fonds de l'Etat dans les Brigades judiciaires et de fonds des tiers déposés à titre de consignations et de s qui ne sont presque pas remboursés ou restitués aux

avances sur traitements n'est pas régulièrement l'Etat accorde à ses Agents des avances sur traien 24 mensualités pour les s/contrat et en 48 statut. Ces avances sont généralement rembourla source effectuées pour les s/statut par le ublique et pour les s/contrat par les Minis-

que les Agents bénéficiaires des avances ilité, mutés, détachés ou transférés. nboursement est suspendu et le solde ndéfinie.

toire de sursoir au recouvrement par le seul fait que le redevable

a changé d'adresse ou que son salaire n'est plus payé par le truchement du Bureau central des traitements. Des mesures doivent être prises pour que les avances sur traitements soient récupérées suivant des modalités de remboursement stipulées dans les contrats de prêt. Pour ce faire, la Cour des Comptes émet des suggestions suivantes :

a) Pour les Agents s/statut mutés, détachés ou transférés dans des services où ils sont payés directement sans l'intervention du Bureau Central des traitements, celui-ci est tenu d'aviser le Ministère des Finances. Le Ministère des Finances doit communiquer le montant qui reste dû au Trésor aux nouveaux Employeurs qui procéderont à la retenue à la source sur les traitements des intéressés.

b) Pour les s/contrat se trouvant dans les cas ci-dessus c'est aux Ministères qui les employaient d'aviser le Ministère des Finances qui fera la même chose que pour les s/statut mutés, transférés ou détachés.

c) Pour les agents révoqués ou démis de leurs fonctions ou remvoyés, leur adresse doit être communiquée par les Ministères intéressés ou la Fonction publique au Ministère des Finances qui prendra des mesures adéquates de poursuivre le remboursement.

Aussi faut-il que les bénéficiaires d'avances se convainquent que l'obligation de reversement de la somme leur accordée n'est pas subordonnée à l'exercice de leurs activités salariées à la Fonction Publique ou aux autres services en rapport avec l'Etat. Ils sont obligatoirement tenus de respecter les conditions fixées dans les contrats de prêt même s'ils ne sont plus Agents de l'Etat ou qu'ils sont employés par le Secteur privé.

Nous rappelons au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi que toute retenue sur traitement d'un Agent doit, non seulement être portée à la fiche financière de l'intéressé tenue par le Bureau Central des Traitements, mais aussi être communiquée à l'Ordonnateur-Trésorier pour servir de base à l'établissement d'une ordonnance de transfert prévue pour ce genre d'opérations sinon la fiche individuelle tenue au Ministère des Finances ne sera pas apurée parce que lesdites retenues ne sont jamais constatées en comptabilité.

6. Pour l'année 1975 présenté par le Ministère des Finances le compte hors budget accuse à l'article 40.055 des envois de fonds un mali de 42.185.037 francs tandis que la Cour des Comptes a arrêté à cet article un mali de 14.763.127 francs. La différence de 27.421.910 francs est due à certains redressements opérés par la Cour des Comptes en recette et en dépense à cet article suite aux erreurs de ventilation et d'imputation.

../..

Abstraction faite des erreurs de ventilation et d'imputation redressées par la Cour des Comptes le mali de 42.I85.037 repris dans le compte d'exécution du Ministère des Finances ne résulte pas seulement des envois de fonds fictifs comme on a tendance à le croire mais également d'un décalage de temps dans la comptabilitation des envois de fonds expédiés et reçus par les comptables surtout à la fin et au début de l'année. Les investigations de la Cour des Comptes ont abouti à la décomposition du mali de 42.I85.037 de la manière suivante :

Recettes en I975

Décaissé en 74 par la BNR mais encaissé en 75 par les comptables	:	21.I30.540 F
Décaissé en 74 par les comptables mais encaissé en 75 par d'autres comptables	:	1.645.000 F
Décaissé en 76 par la BNR mais encaissé en 75 par les comptables	:	51.000.000 F
Décaissé en 74 par les comptables mais réceptionné en 75 par la BNR	:	302.I87.703 F
Décaissé en 76 par les comptables mais réceptionné en 75 par d'autres comptables	:	2.622.263 F
Décaissé en 73 par un comptable mais récéptionné en 75 par d'autres comptables	:	1.881.700 F
Montants ventilés erronément par l'O.T. sur le 40.055 recette	:	297.057 F
		380.764.263 F

Dépenses en I975

Décaissé en 75 par la BNR mais encaissé en 74 par les comptables	:	11.765.000 F
Décaissé en 75 par la BNR mais encaissé en 76 par les comptables	:	11.984.768 F
Décaissé en 75 par les comptables mais encaissé en 74 par d'autres comptables	:	825.II2 F
Décaissé en 75 par les comptables et réceptionné en 76 par d'autres comptables	:	7.7I3.833 F
Décaissé en 75 par les comptables et réceptionné en 77 par la BNR	:	I78.948 F
Décaissé en 75 par les comptables et réceptionné en 76 par la BNR	:	380.346.722 F
Envois de fonds fictifs en I975		
Montants du 1001/75 dépense sans rapprochement	:	2.840.486 F
Montants ventilés erronément par l'O.T. sur le 40.055 dépense	:	6.I47.895 F
	:	1.146.536 F
		422.949.300 F

Le mali : 422.949.300 F - 380.764.263 F = 42.I85.037 F

Il est quasi impossible de remédier à cette situation compte tenu des distances qui séparent la Banque Nationale de nos comptabilités publiques et des moyens de communication assez précaires pour que les envois de fonds expédiés soient reçus au courant d'un même exercice budgétaire. Autre chose, les envois de fonds expédiés à nos différentes Ambassades sont souvent réceptionnés avec un retard considérable. Celles qui n'ont pas de comptabilité doivent acheminer les pièces de recettes et de dépenses au Ministère des Finances pour la tenue du Livre

../..

de transfert ce qui nécessite des délais assez longs occasionnant ainsi un chevauchement des exercices budgétaires consécutifs.

———.———

Budget Ordinaire I975

Discordances apparaissant dans les budgets de l'exercice I975

A. RECETTES

Budget	Cour des Comptes	Ministère des Finances	Différences
1. B.V.M.	4.371.255.8I3	4.373.601.582	- 2.345.769
2. B.D.	490.340.000	490.340.000	-
3. B.P.O.	529.860.660	529.838.I7I	+ 22.489
4. C.H.B.	I0.602.764.007	I0.600.438.I95	+ 2.325.8I2
	I5.994.220.480	I5.994.2I7.948	+ 2.532

B. DEPENSES

1. B.O.	4.389.045.I73	4.388.593.054	+ 452.II9
2. B.D. 1975	432.666.365	432.666.365	-
3. B.P.O.	524.947.838	524.927.46I	+ 20.377
4. C.H.B.	9.9I3.773.080	9.9I4.243.044	- 469.964
	I5.260.432.456	I5.260.429.924	+ 2.532

SITUATION GLOBALE

	Recettes	Dépenses	Malis	Bonis
B.O. :	4.371.255.8I3	4.389.045.I73	I7.789.360	-
B.D. :	490.340.000	432.666.365	-	57.673.635
B.P.O. :	529.860.660	524.947.838	-	4.9I2.822
C.H.B. :	I0.602.764.007	9.9I3.773.080	-	688.990.927
	I5.994.220.480	I5.260.432.456	-	733.788.024
				- I.II8.I04.I39
				- 384.3I6.II5

Encaisse début : -1.118.104.139 Encaisse B.N.R. : -465.303.785
"1001 + 1067"

Rec. réalisées : I5.994.220.480

Dép. effectuées: I5.260.432.456 Encaisses compt.: + 80.987.670

Encaisse fin : - 384.3I6.II5 Encaisse totale: - 384.3I6.II5

Tableau de recouvrement des impôts, droits et taxes
Exercice 1975

Libellés	Evaluations	Résultats	Plus-values ou moins-values
I. Recettes fiscales			
a) Impôts personnels et sur revenus	784.000.000 100%	977.098.099 124;6%	+ 193.098.099 24,6%
b) Recettes douanières	2.985.000.000 100%	3.025.231.419 101,3%	+ 40.231.419 1,3%
II. Recettes administratives, judiciaires et domaniales	450.000.000 100%	368.926.295 81,9%	- 81.073.705 18,1%
	4.219.000.000 100%	4.371.255.813 103,5%	+ 152.255.813 3,5%

Classification des dépenses par nature

Exercice 1975

Dénomination	Prévisions	Résultats	Reliquats	Dépassements
Personnel s/statut	1.489.893.000	1.629.141.979	-	139.248.979
Voyages de service	215.500.000	211.278.473	4.221.527	-
Personnel s/contrat et Journaliers	870.853.000	877.875.834	-	7.022.834
Matériel	144.900.000	163.589.232	-	18.689.232
Divers	1.497.854.000	1.507.159.655	-	9.305.655
	4.219.000.000	4.389.045.173	4.221.527	174.266.700

Crédits complémentaires (Dépassements) : 174.266.700 — 4.221.527 = 170.045.173

BUDGET ORDINAIRE I975

Dépenses par Département

Ministères	Prévisions	Résultats	Reliquats	Dépassements	%
Ministère des ressources naturelles, Mines et carrières	I4.I87.000	9.623.644	4.563.356	-	32,2
Cour Suprême	I3.981.000	I2.4I2.376	1.568.624	-	11,2
Ministère de la Défense Nationale	872.570.000	859.826.625	I2.743.375	-	1,5
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	353.966.000	352.741.529	1.224.471	-	0,3
Ministère de la Justice	2I3.0I0.000	2I7.059.977	-	4.049.977	1,9
Présidence de la République	90.937.000	93.I07.024	-	2.I70.024	2,4
Ministère de la Jeunesse	41.403.000	42.443.434	-	1.040.434	2,5
Ministère de l'Education Nationale	1.I62.0I2.000	1.I97.I79.945	-	35.I67.945	3
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	335.540.000	353.798.486	-	I8.258.486	5,4
Ministère des Postes et Communications	I56.258.000	I64.701.047	-	8.443.047	5,4
Ministère du Plan	31.523.000	33.977.779	-	2.454.779	7,8
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	I8I.690.000	I97.401.I79	-	I5.711.I79	8,6
Ministère de la Santé Publique	327.533.000	366.389.697	-	38.856.697	11,9
Ministère de l'Intérieur	45.279.000	51.236.8I9	-	5.957.8I9	I3,2
Ministère des Finances et de l'Economie	3I9.456.000	361.243.I63	-	41.787.I63	I3,1
Ministère de la F.P. et de l'Emploi	20.667.000	25.245.I8I	-	4.578.I8I	22,2
Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif	38.988.000	50.657.268	-	11.669.268	29,9
	4.2I9.000.000	4.389.045.I73	20.099.826	I90.I44.999	

Crédits complémentaires (Dépassements) : I90.I44.999 - 20.099.826 = I70.045.I73

Décret-loi portant approbation du compte définitif du budget ordinaire I975

DECRET-LOI DU ..... PORTANT APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE 1975

Nous HABYARIMANA Juvénal
Président de la République

Vu la Constitution de la République Rwandaise spécialement en ses articles 51, 64, 70, 71 et 76 ;

Vu le Décret-loi du 31 décembre 1974 portant fixation du budget ordinaire pour l'exercice 1975, tel que modifié successivement par le Décret-loi nº 2/75 du 20 janvier 1975 et par le Décret-loi nº 34/75 du 06 octobre 1975 ;

AVONS DECRETE ET DECRETONS

Article 1

Il est approuvé définitivement le recouvrement des recettes ordinaires de la République Rwandaise pour l'exercice 1975 s'élevant à 4.371.255.813 Frw et se répartissant conformément au tableau I ci-annexé.

Article 2

Il est approuvé définitivement l'exécution des dépenses ordinaires de la République Rwandaise pour l'exercice 1975 s'élevant à 4.389.045.173 Frw et se répartissant conformément au tableau II ci-annexé.

Article 3

Il est approuvé définitivement des crédits complémentaires s'élevant à 170.045.173 Frw destinés à couvrir les dépenses de l'exercice 1975 effectuées au-delà des crédits alloués par les lois budgétaires ou effectuées sans allocations budgétaires et se répartissant conformément au tableau II ci-annexé.

Article 4

Le présent Décret-loi entre en vigueur le jour de sa signature.

Kigali le .....

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

Le Ministre des Finances
NTIRUGIRIMBABAZI Denys

TABLEAU I.

Compte définitif du Budget des Voies et Moyens

Exercice 1975

Articles	Libellés	Evaluations	Résultats	Plus-values	Moins-values
	I. RECETTES FISCALES				
	A. Impôts personnels et sur revenu				
05.093.01.00	Bâtiments	17.000.000	17.103.151	103.151	
05.093.02.00	Terrains	500.000	684.953	184.953	
05.093.03.00	Employés	3.000.000	1.744.501	-	1.255.499
05.093.04.00	Bateaux	200.000	126.357		73.643
05.093.05.00	Véhicules	22.000.000	21.214.614		785.386
05.093.06.00	Concessions Mines	3.500.000	1.972.427		1.527.573
05.093.07.00	Gros bétail	34.000.000	39.589.561	5.589.561	-
05.093.08.00	Amendes	2.000.000	4.976.293	2.976.293	-
05.093.09.00	Locations	35.000.000	44.261.146	9.261.146	-
05.093.10.00	Mobilier	32.000.000	26.505.545	-	5.494.455
05.093.11.00	Sociétés	200.000.000	338.173.067	138.173.067	-
05.093.12.00	Entreprises	40.000.000	49.669.285	9.669.285	-
05.093.13.00	Rémunérations	250.000.000	261.052.646	11.052.646	-
05.093.14.00	Professions libérales	1.200.000	2.563.908	1.363.908	-
05.093.15.00	C.P.M.	110.000.000	109.817.708	-	182.292
05.093.16.00	Amendes	26.000.000	37.948.689	11.948.689	-
05.093.18.00	Intérêts	6.000.000	9.319.248	3.319.248	-
05.093.19.00	Immatriculations	1.500.000	10.375.000	8.875.000	-
05.093.20.00	Divers	100.000	-	-	100.000
		784.000.000	977.098.099	202.516.947	9.418.848

Articles	Libellés	Evaluations	Résultats	Plus-values	Moins-values
	b) Recettes douanières				
05.094.01.00	Droits de sortie	585.000.000	727.651.237	I42.651.237	-
05.094.02.00	Droits d'entrée	1.750.000.000	1.609.902.764	-	I40.097.236
05.094.03.00	Taxes de consommation	600.000.000	628.030.476	28.030.476	-
05.094.04.00	Licences boissons	5.000.000	3.I85.454	-	1.8I4.546
05.094.05.00	Péage route	25.000.000	23.358.063	-	1.641.937
05.094.06.00	Autres	20.000.000	33.I03.425	I3.I03.425	-
	Total	2.985.000.000	3.025.231.4I9	I83.785.I38	I43.553.7I9
	2. RECETTES DOMANIALES				
05.0I0.0I	Journal Officiel et autres publications	1.500.000	2.637.661	1.I37.661	-
05.300.00	Cour Suprême	1.000.000	-	-	1.000.000
05.030.00	Intérieur	1.000.000	2.900	-	997.I00
05.040.00	Immigration	8.000.000	8.598.795	598.795	-
05.050.00	Justice	35.000.000	29.641.586	-	5.358.4I4
05.060.00	Plan	1.000.000	679.684	-	320.3I6
05.070.00	Santé	34.000.000	24.063.447	-	9.936.553
05.080.00	Affaires Sociales	3.000.000	1.451.595	-	1.548.405
05.090.00	Finances	65.000.000	96.803.446	31.803.446	-
05.I00.00	Economie	9.000.000	3.554.I46	-	5.445.854
05.II0.00	Affaires Etrangères	-	256.530	256.530	-
05.I20.00	Education	1.000.000	I27.080	-	872.920
05.I30.00	Jeunesse	5.000.000	-	-	5.000.000
05.I40.00	Agriculture	30.000.000	I9.077.520	-	I0.922.480

Articles	Libellés	Evaluations	Résultats	Plus-values	Moins-values
05.150.00	Postes et Communications	250.000.000	176.060.128	-	73.939.872
05.160.00	Travaux Publics	3.500.000	3.465.463	-	34.537
05.170.00	Défense Nationale	1.000.000	-	-	1.000.000
05.180.00	Ressources Naturelles	1.000.000	612.634	-	387.366
	Total	450.000.000	368.926.295	34.690.112	115.763.817
	Total général B.V.M.	4.219.000.000	4.371.255.813	420.992.197	268.736.384

TABLEAU II.

Compte définitif du Budget Ordinaire de l'Exercice 1975

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Présidence						
a) Secrétariat général	15.010.01.00	Personnel s/statut	692.000	942.216	250.216	-
	03.01	Voyages de service Entretien véh. officiels	4.700.000	4.664.512	-	35.488
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	80.000	77.820	-	2.180
	03.03	Voyages de service à l'étranger	18.000.000	17.569.751	-	430.249
	04.01	Personnel s/contrat	420.000	400.441	-	19.559
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.900.000	2.205.682	305.682	-
	05.02	Eau et électricité	200.000	81.741	-	118.259
	05.03	Téléphones - Télégrammes	-	-	-	-
	06.00	Subsides M.R.N.D.	2.000.000	1.962.510	-	37.490
	07.00	Frais de représentation	800.000	800.000	-	-
		Total	28.792.000	28.704.673	555.898	643.225

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Affaires Politiques et Administratives	I5.0II.0I.00	Personnel s/statut	4I5.000	249.90I	-	I65.099
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	I44.495	-	5.505
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	90.000	38.500	-	51.500
	04.0I	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	76.249	-	23.75I
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	755.000	509.I45	-	245.855
c) Affaires Juridiques	I5.0I2.0I.00	Personnel s/statut	687.000	878.900	I9I.900	-
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	II6.604	-	33.396
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	60.000	44.650	-	I5.350
	04.0I	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	I00.000	-	-	-
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	-	50.-	-	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones et télégrammes	-	-	-	-
	06.00	Journal officiel	-	-	-	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
d) Affaires Economiques et Financières	I5.0I3.0I.00	Personnel s/statut	866.000	9I9.0I2	53.0I2	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	68.531	-	8I.469
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	80.000	79.300	-	700
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	80.000	118.660	38.660	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	1.176.000	1.185.503	91.672	82.169
e) Affaires Sociales	I5.0I4.0I.00	Personnel s/statut	420.000	438.I86	I8.I86	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	47.928	-	I02.072
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	37.395	-	I2.605
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers				
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	50.000	41.570	-	8.430
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	670.000	565.079	I8.I86	I23.I07

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
f) Affaires Education-nelles et Culturelles	I5.0I5.0I.00	Personnel s/statut	228.000	342.264	II4.264	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels				
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I00.000	48.690		5I.3I0
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	50.000	28.054	-	2I.946
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	378.000	4I9.008	II4.264	73.256
g) Relations extérieures	I5.0I6.0I.00	Personnel s/statut	4I5.000	356.6I6	-	58.384
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	28.354	-	I2I.646
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	24.I00	-	25.900
	04.01	Personnel s/contrat	I56.000	I6I.I98	5.I98	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	73.920	-	26.080
	05.02	Eau et électricité	I0.000	-	-	I0.000
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	88I.000	644.I88	5.I98	242.0I0

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
h) Planification	I5.0I7.01.00	Personnel s/statut	450.000	472.338	22.338	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	37.590	-	II2.4I0
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	27.358	-	22.642
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	50.000	24.760	-	25.240
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	700.000	562.046	22.338	I60.292
i) Protocole	I5.0I8.01.00	Personnel s/statut	1.468.000	1.705.386	237.386	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.300.000	1.090.368	-	209.632
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I50.000	87.200	-	62.800
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	I95.986	45.986	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	3.068.000	3.078.940	283.372	272.432

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
j) Inspection générale de l'Etat	I5.0I9.0I.00	Personnel s/statut	I50.000	-	-	I50.000
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	300.000	3I5.705	I5.705	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	90.000	56.850	-	33.I50
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	46.276	-	53.724
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	640.000	4I8.83I	I5.705	236.874
k) Service central des Renseignements	I5.020.0I.00	Personnel s/statut	I2.500.000	I6.476.0I3	3.976.0I3	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	3.200.000	3.2I0.I29	I0.I29	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	2.000.000	2.II3.484	II3.484	-
	04.01	Personnel s/contrat	5.I00.000	4.886.927	-	2I3.073
	04,02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	3.000.000	3.492.026	492.026	-
	05.02	Eau et électricité	I80.000	4I.603	-	I38.397
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
	05.04	Matériel technique	7.500.000	8.640.334	I.I40.334	-
	06.01	Frais de renseignements	II.000.000	II.068.950	68.950	-
	06.02	Loyers	3.500.000	I.602.2I8	-	I.897.782
		Total	47.980.000	5I.53I.684	5.800.936	2.249.252

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
1) Conseil National pour la Politique Economique	I5.021.01.00	Personnel s/statut	1.086.000	1.260.526	I74.526	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	300.000	I50.5I6		I49.484
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I50.000	I35.9I0		I4.090
	04.01	Personnel s/contrat	2I4.000	I86.224		27.776
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	620.000	582.075	-	37.925
	05.02	Eau et électricité	30.000	I8.497	-	II.503
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	2.400.000	2.333.748	I74.526	240.778
m) Service des "chargés des missions"	I5.022.01.00	Personnel s/statut	400.000	-	-	400.000
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	200.000	94.797	-	I05.203
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I00.000	46.950	-	53.050
	04.01	Personnel s/contrat	200.000	-	-	200.000
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	93.20I	-	6.799
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	I.000.000	234.948	-	765.052
		Totaux	90.937.000	93.I07.024	7.603.071	5.433.047

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquat
Cour Suprême	I5.300.0I.00	Personnel s/statut	9.52I.000	8.723.I90	-	797.8I0
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I.400.000	I.333.I4I	-	66.859
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	500.000	298.886	-	20I.II4
	03.03	Voyages de service à l'étranger	-	-	-	-
	04.0I	Personnel s/contrat	650.000	479.50I	-	I70.499
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	I.200.000	I.I03.567	-	96.433
	05.02	Eau et électricité	I00.000	27.II8	-	72.882
	05.03	Téléphones, télégrammes	600.000	44I.I47	-	I58.853
	07.00	Frais de représentation	I0.000	5.826	-	4.I74
		Total	I3.98I.000	I2.4I2.376	-	I.568.624
Ministère de l'Intérieur	I5.030.0I.00	Personnel s/statut	2.264.000	2.993.035	729.035	-
a) Secrétariat général	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	600.000	624.756	24.756	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	250.000	248.920	-	I.080
	04.0I	Personnel s/contrat	252.000	220.508	-	3I.492
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	I20.000	II9.975	-	25
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	200.000	I98.5I5	-	I.485
	07.00	Frais de représentation	I.525.000	I.524.I69	-	83I
		Total	5.2II.000	5.929.878	753.79I	34.9I3

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Affaires Politiques et Administratives	I5.031.01.00	Personnel s/statut	20.I60.000	25.467.581	5.307.581	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	4.000.000	4.07I.5I3	7I.5I3	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	3.500.000	3.462.948	-	37.052
	04.01	Personnel s/contrat	3.200.000	2.8I3.943	-	386.057
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	4.800.000	4.687.005	-	112.995
	05.02	Eau et électricité	I50.000	I44.967	-	5.033
	05.03	Téléphones, Télégrammes	1.400.000	1.394.358	-	5.642
	07.00	Frais de représentation	700.000	701.062	1.062	-
		Total	37.9I0.000	42.743.377	5.380.I56	546.779
c) Affaires Techniques	I5.032.01.00	Personnel s/statut	1.430.000	1.656.342	226.342	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	300.000	309.I96	9.I96	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I00.000	284.687	I84.687	-
	04.01	Personnel s/contrat	I48.000	I33.375	-	I4.625
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	I50.000	-	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	29.964	-	36
		Total	2.I58.000	2.563.564	420.225	I4.66I
		Totaux	45.279.000	51.236.8I9	6.554.I72	596.353

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	I5.040.01.00	Personnel s/statut	1.255.000	1.904.849	649.849	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	400.000	364.950	-	35.050
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	9.480	-	40.520
	04.01	Personnel s/contrat	3I2.000	295.528	-	I6.472
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture	500.000	594.I75	94.I75	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	47.952	-	2.048
	07.00	Frais de représentation	I0.000	7.240	-	2.760
		Total	2.577.000	3.224.I74	744.024	96.850
b) Administration Centrale	I5.04I.01.00	Personnel s/statut	7.200.000	I0.271.038	3.07I.038	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	220.000	209.427	-	I0.573
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	200.000	99.450	-	I00.550
	04.01	Personnel s/contrat	420.000	371.536	-	48.464
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	2.000.000	1.973.925	-	26.075
	05.02	Eau et électricité	I00.000	9.221	-	90.779
	05.03	Téléphones, Télégrammes	I00.000	I00.0I3	I3	-
		Total	I0.240.000	I3.034.6I0	3.07I.05I	276.44I

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Direction Générale de l'Emploi	I5.042.01.00	Personnel s/statut	4.500.000	6.334.537	1.834.537	-
	03.01	Voyages de service Entretien véh. officiels	600.000	558.9I3	-	41.087
	03.02	Voyages de service Indtés kilom. et autres	1.200.000	733.427	-	466.573
	04.01	Personnel s/contrat	450.000	438.975	-	11.025
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	700.000	6I4.953	-	85.047
	05.02	Eau et électricité	100.000	I5.361	-	84.639
	05.03	Téléphones, télégrammes	300.000	290.231	-	9.769
		Total	7.850.000	8.986.397	1.834.537	698.I40
		Totaux	20.667.000	25.245.I8I	5.649.6I2	1.071.431
Ministère de la Justice	I5.050.01.00	Personnel s/statut	1.300.000	1.744.807	444.807	-
a) Secrétariat général	03.01	Voyages de service Entretien véh. officiels	450.000	307.676	-	I42.324
	03.02	Voyages de service Indtés kilom. et autres	I00.000	83.000	-	I7.000
	04.01	Personnel s/contrat	1.350.000	1.352.3I5	2.3I5	-
	04.02	Journaliers	-	3.7I3	3.7I3	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	97.820	-	2.I80
	05.02	Eau et électricité	30.000	29.998	-	2
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	29.970	-	30
	07.00	Frais de représentation	I0.000	8.565	-	1.435
		Total	3.370.000	3.657.864	450.835	I62.971

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.05I.01.00	Personnel s/statut	2.000.000	2.676.831	676.831	-
b) Contentieux et Législation	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	300.000	247.599	-	52.401
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I20.000	75.660	-	44.340
	04.01	Personnel s/contrat	420.000	268.340	-	I5I.660
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	95.000	-	5.000
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	I9.890	-	I0.II0
		Total	2.970.000	3.383.320	676.831	263.511
	I5.052.01.00	Personnel s/statut	I05.000.000	I07.924.3I0	2.924.3I0	-
c) Administration de la Justice	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	4.000.000	3.609.I89	-	390.811
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I0.000.000	9.5I5.065	-	484.935
	04.01	Personnel s/contrat	31.000.000	27.874.674	-	3.I25.326
	04.02	Journaliers	-	I9.857	I9.857	
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	5.500.000	5.335.370	-	I64.630
	05.02	Eau et électricité	500.000	253.444	-	246.556
	05.03	Téléphones, Télégrammes	600.000	605.232	5.232	-
	06.01	Frais de procédure	I0.000	2.640	-	7.360
	06.02	Entretien des détenus	50.000.000	54.82I.0I2	4.82I.0I2	-
	06.03	Indemnités à témoins	60.000	58.000	-	2.000
		Total	206.670.000	210.0I8.793	7.770.411	4.42I.6I8
		Totaux	2I3.0I0.000	2I7.059.977	8.898.077	4.848.I00

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Inspection des Projets	I5.062.01.00	Personnel s/statut	3.850.000	6.226.I69	2.376.I69	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	300.000	235.794	-	64.206
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	300.000	239.828	-	60.I72
	04.01	Personnel s/contrat	475.000	456.750	-	I8.250
	04.02	Journaliers	-	1.500	1.500	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	I49.999	-	1
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	49.986	-	I4
		Total	5.I25.000	7.360.026	2.377.669	I42.643
d) Documentation et Statistiques	I5.063.01.00	Personnel s/statut	4.347.000	5.252.259	905.259	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	400.000	346.473	-	53.527
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	300.000	47.823	-	252.I77
	04.01	Personnel s/contrat	290.000	259.2I8	-	30.782
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.400.000	1.4I2.360	I2.360	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	29.908	-	92
		Total	6.767.000	7.348.04I	9I7.6I9	336.578
		Totaux	31.523.000	33.977.779	4.250.544	1.795.765

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières	I5.I80.0I.00	Personnel s/statut	1.000.000	467.298	-	532.702
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I80.000	I74.53I	-	5.469
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I00.000	I2.920	-	87.080
a) Secrétariat général	04.01	Personnel s/contrat	I20.000	6I.240	-	58.760
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	200.000	I90.2I0	-	9.790
	05.02	Eau et électricité	II0.000	-	-	II0.000
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	I9.680	-	I0.320
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
		Total	1.750.000	925.079	-	824.I2I
b) Ressources Naturelles	I5.I8I.0I.00	Personnel s/statut	2.542.000	4.0I8.673	1.476.673	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	500.000	44I.739	-	58.26I
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	900.000	99I.730	9I.730	-
	04.01	Personnel s/contrat	1.350.000	1.I44.593	-	205.407
	04.02	Journaliers	I90.000	40.5I0	-	I49.490
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	300.000	448.860	I48.860	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	25.345	-	24.655
	05.04	Matériel technique	900.000	556.9I2	-	343.088
		Total	6.732.000	7.668.362	I.7I7.263	780.90I

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Mines et Carrières	I5.I82.01.00	Personnel s/statut	3.705.000	436.965	-	3.268.035
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	600.000	I46.022	-	453.978
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	500.000	34.650	-	465.350
	04.01	Personnel s/contrat	4.000.000	I75.267	-	224.733
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	300.000	230.749	-	69.251
	02	Eau et électricité	-	-	-	-
	03	Téléphones, Télégrammes	I00.000	2.000	-	98.000
	04	Matériel technique	I00.000	3.750	-	96.250
		Total	5.705.000	1.029.403	-	4.675.597
		Totaux	I4.I87.000	9.623.644	1.7I7.263	6.280.6I9
Ministère de la Santé Publique	I5.070.01.00	Personnel s/statut	2.322.000	3.079.844	757.844	-
a) Secrétariat Général	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	500.000	485.732	-	I4.268
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	200.000	I78.240	-	21.760
	04.01	Personnel s/contrat	1.025.000	1.098.433	73.433	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	I49.9I0	-	90
	05.02	Eau et électricité	30.000	29.941	-	59
	05.03	Téléphones, Télégrammes	250.000	I88.082	-	6I.9I8
	07.00	Frais de représentation	I0.000	7.473	-	2.527
		Total	4.487.000	5.2I7.655	83I.277	I00.622

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Santé Publique et Santé Spécialisée	I5.07I.01.00	Personnel s/statut	88.000.000	I28.501.226	40.501.226	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	3.500.000	3.439.567	-	60.433
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	2.000.000	1.997.321	-	2.679
	04.01	Personnel s/contrat	58.000.000	54.390.053	-	3.609.947
	04.02	Journaliers	975.000	878.800	-	96.200
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	3.500.000	3.5I2.I23	I2.I23	-
	05.02	Eau et électricité	2.500.000	2.493.I43	-	6.857
	05.03	Téléphones, Télégrammes	600.000	599.991	-	9
	05.04	Entretien des hôpitaux	I8.000.000	20.880.425	2.880.425	-
	06.01	Soins médicaux spéciaux	1.000.000	1.849.5I2	849.5I2	-
	06.02	Subsides aux hôpitaux agréés	I8.000.000	I7.290.411	-	709.589
		Total	I96.075.000	235.832.572	44.243.286	4.485.7I4
c) Pharmacie	I5.072.01.00	Personnel s/statut	981.000	1.767.600	786.600	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	-	-	-	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	30.000	2.520	-	27.480
	04.01	Personnel s/contrat	680.000	533.786	-	I46.2I4
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	I88.686	38.686	-
	05.02	Eau et électricité	30.000	6.762	-	23.238

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.072.05.03	Téléphones, Télégrammes	I00.000	I37.390	37.390	-
	05.04	Médicaments et matériel	I25.000.000	I22.702.726	-	2.297.274
		Total	I26.971.000	I25.339.470	862.676	2.494.206
		Totaux	327.533.000	366.389.697	45.937.239	7.080.542
Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif	I5.080.01.00	Personnel s/statut	1.288.000	1.734.669	446.669	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	900.000	864.279	-	35.721
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	250.000	243.260	-	6.740
	04.01	Personnel s/contrat	320.000	440.8I0	I20.8I0	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	350.000	340.626	-	9.374
	05.02	Eau et électricité	25.000	11.8I0	-	I3.I90
	05.03	Téléphones, Télégrammes	280.000	277.625	-	2.375
	07.00	Frais de représentation	I0.000	9.000	-	1.000
		Total	3.423.000	3.922.079	567.479	68.400
b) Promotion sociale et mouvement coopératif	I5.08I.01.00	Personnel s/statut	23.000.000	34.252.073	11.252.073	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.700.000	1.544.296	-	I55.704
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	900.000	899.379	-	621
	04.01	Personnel s/contrat	3.765.000	3.875.291	110.291	-
	04.02	Journaliers	850.000	800.870	-	49.430

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.08I.05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.300.000	1.323.569	23.569	-
	05.02	Eau et électricité	400.000	439.797	39.797	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	250.000	244.759	-	5.241
	06.01	Assistance et secours divers	500.000	464.342	-	35.658
	06.02	Orphelinat	600.000	600.000	-	-
	06.03	Home des nécessiteux	1.000.000	1.000.000	-	-
	06.04	Ateliers sociaux	300.000	300.000	-	-
	06.05	Catholic Relief Service	1.000.000	991.113	-	8.887
		Total	35.565.000	46.735.I89	11.425.730	255.541
		Totaux	38.988.000	50.657.268	11.993.209	323.941
Ministère des Finances et de l'Economie						
	I5.090.01.00	Personnel s/statut	2.340.000	2.898.I95	558.I95	-
1º Département des Finances	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	500.000	471.5I0	-	28.490
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	53.984	3.984	-
	04.01	Personnel s/contrat	600.000	596.889	-	3.111
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	600.000	647.276	47.276	-
	05.02	Eau et électricité	200.000	I99.I73	-	827
	05.03	Téléphones, Télégrammes	200.000	200.006	6	-
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
		Total	4.500.000	5.067.033	609.461	42.428

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Inspection générale des Finances	I5.091.01.00	Personnel s/statut	2.850.000	4.385.978	1.535.978	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	600.000	583.281	-	I6.7I9
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	700.000	667.455	-	32.545
	04.01	Personnel s/contrat	800.000	783.543	-	I6.457
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.200.000	1.I52.I83	-	47.8I7
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	I50.000	I49.829	-	I7I
		Total	6.300.000	7.722.269	1.535.978	II3.709
c) Comptabilité Publique	I5.092.01.00	Personnel s/statut	7.247.000	9.643.487	2.396.487	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	400.000	4I0.553	I0.553	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	1.500.000	1.592.937	92.937	
	04.01	Personnel s/contrat	1.643.000	1.6I0.7I9	-	32.281
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	2.800.000	2.835.731	35.731	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	700.000	550.681	-	I49.3I9
	06.01	Restitutions et non valeurs	400.000	3.I26.444	2.726.444	-
	06.02	Pensions	500.000	448.07I	-	5I.929

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.092.06.03	Dommages accidentels	700.000	-	-	700.000
	06.04	Commissions banques	3.000.000	2.2I6.838	-	783.I62
	07.01	Intérêts sur découvert et dette consolidée	37.000.000	3I.450.448	-	5.549.552
	07.02	Amortissement bons de développement	99.500.000	I34.500.000	35.000.000	-
	07.03	Intérêts sur bons de développement	25.340.000	27.558.600	2.2I8.500	-
	07.04	Intérêts sur bons du Trésor	I8.808.000	20.024.999	1.2I6.999	-
	07.05	Intérêts dette extérieure	I2.I08.000	9.495.6I9	-	2.6I2.38I
	07.06	Amortis. dette extérieure	8.640.000	9.I85.6I0	545.6I0	-
	07.07	Litiges	4.500.000	3.668.4I6	-	83I.584
	07.08	Déficits de caisse	3.000.000	9.903.I53	6.903.I53	-
			227.786.000	268.222.206	5I.I46.4I4	I0.7I0.208
d) Impôts	I5.093.01.00	Personnel s/statut	6.200.000	6.536.68I	336.68I	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	900.000	836.8I0	-	63.I90
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	800.000	638.II7	-	I6I.883
	04.01	Personnel s/contrat	I.800.000	2.539.I92	739.I92	-
	04.02	Journaliers	50.000	2I7.670	I67.670	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	5.500.000	5.449.675	-	50.325
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	500.000	502.728	2.728	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.093.05.04	Plaques	I0.000.000	4.701.679	-	5.298.321
	06.01	Restitution	I00.000	287.035	I87.035	-
		Total	25.850.000	21.709.587	1.433.306	5.573.7I9
e) Douanes	I5.094.01.00	Personnel s/statut	6.500.000	8.668.878	2.I68.878	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.200.000	1.I05.273	-	94.727
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	900.000	901.786	1.786	-
	04.01	Personnel s/contrat	6.750.000	6.769.682	I9.682	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	6.000.000	5.880.9I0	-	119.090
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	300.000	299.677	-	323
	06.01	Restitutions	I2.000.000	I1.973.637	-	26.363
	06.02	Frais divers	2.500.000	2.475.336	-	24.664
		Total	36.I50.000	38.075.I79	2.I90.346	265.I67
		Total Finances	300.586.000	340.796.274	56.9I5.505	I6.705.231
2. Département de l'Economie						
a) Secrétariat général	I5.I00.01.00	Personnel s/statut	1.750.000	1.786.598	36.598	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	250.000	I73.359	-	76.641
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I00.000	9.I00	-	90.900
	04.01	Personnel s/contrat	200.000	I84.I34	-	I5.866
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	95.865	-	4.I35

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.100.05.02	Eau et électricité	30.000	7.487	-	22.5I3
	05.03	Téléphones, Télégrammes	70.000	65.695	-	4.305
	07.00	Frais de représentation	I0.000	850	-	9.I50
		Total	2.5I0.000	2.323.088	36.598	223.5I0
b) Affaires économiques	I5,101.01.00	Personnel s/statut	3.400.000	5.332.II2	1.932.II2	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.200.000	1.025.7I4	-	I74.286
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	600.000	357.670	-	242.330
	04.01	Personnel s/contrat	680.000	783.622	I03.622	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	500.000	1.026.I75	526.I75	-
	05.02	Eau et électricité	30.000	93.089	63.089	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	200.000	1.200.440	1.000.440	-
	06.01	Contribution GATT	1.200.000	1.251.467	51.467	-
	06.02	Foires et Expositions	5.000.000	1.351.848	-	3.648.I52
		Total	I2.8I0.000	I2.422.I37	3.676.905	4.064.768
c) Industrie et artisanat	I5.I02.01.00	Personnel s/statut	2.300.000	3.867.804	1.567.804	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	500.000	628.324	I28.324	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I80.000	I07.046	-	72.954
	04.01	Personnel s/contrat	240.000	492.078	252.078	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I02.04.02	Journaliers	-	27.591	27.591	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	200.000	455.4I8	255.4I8	-
	05.02	Eau et électricité	30.000	I9.399	-	I0.601
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	75.I99	25.I99	-
	05.04	Matériel technique	50.000	28.805	-	21.I95
		Total	3.550.000	5.701.664	2.256.4I4	I04.750
		Total Economie	I8.870.000	20.446.889	5.969.9I7	4.393.028
		Totaux	3I9.456.000	361.243.I63	62.885.422	21.098.259
Ministère des Affaires Etrangères et de la Co-opération	I5.II0.01.00	Personnel s/statut	2.800.000	5.I75.599	2.375.599	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.500.000	1.5I9.II5	I9.II5	-
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	200.000	I88.080	-	11.920
	03.03	Voyages de service à l'étranger Tous les Ministères	55.000.000	58.881.339	3.881.339	-
	04.01	Personnel s/contrat	750.000	737.439	-	I2.561
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.200.000	2.I93.8I8	993.8I8	-
	05.02	Eau et électricité	I20.000	I32.30I	I2.30I	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes Télex	500.000	498.086	-	1.9I4
	07.00	Frais de représentation	35.000.000	I3.678.670	-	21.321.330
		Total	97.070.000	83.004.447	7.282.I72	21.347.725

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Relations extérieures	I5.III.0I.00	Personnel s/statut	2.700.000	3.738.443	I.038.443	-
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	600.000	532.454	-	67.546
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	-	-	50.000
	04.0I	Personnel s/contrat	420.000	4I7.9I6	-	2.084
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	433.964	283.964	-
	05.02	Eau et électricité	-	I.236	I.236	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes Télex	250.000	243.93I	-	6.069
	06.0I	Contribution aux organismes internationaux	40.000.000	40.045.980	45.980	-
	06.02	Conférences internationales	I2.000.000	9.883.534	-	2.II6.466
		Total	56.I70.000	55.297.458	I.369.623	2.242.I65
c) Représentation à l'Etranger	I5.II2.0I.00	Personnel s/statut	55.000.000	55.I03.560	I03.560	-
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	6.000.000	7.663.264	I.663.264	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I5.000.000	I7.0I7.583	2.0I7.583	-
	04.0I	Personnel s/contrat	2I.000.000	27.0I2.408	6.0I2.408	-
	04.02	Journaliers	-	I6.805	I6.805	-
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	40.000.000	52.634.329	I2.634.329	-
	06.0I	Location maisons	35.000.000	46.II4.736	II.II4.736	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.II2.06.02	Rapatriement des nationaux	I00.000	334.075	234.075	-
	07.00	Frais de représentation	3.000.000	1.698.896	-	1.301.I04
		Total	I75.100.000	207.595.656	33.796.760	1.301.I04
d) Coopération	I5.II3.01.00	Personnel s/statut	2.000.000	3.547.949	1.547.949	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	300.000	250.372	-	49.628
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	I00.000	-	-	I00.000
	04.01	Personnel s/contrat	600.000	376.696	-	223.304
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	626.I05	476.I05	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	49.I60	-	840
	06.01	Contribution à l'Assistance Technique	4.000.000	3.050.643	-	949.357
		Total	7.200.000	7.900.925	2.024.054	1.323.I29
		Totaux	335.540.000	353.798.486	44.472.609	26.2I4.I23
Ministère de l'Education Nationale	I5.I20.01.00	Personnel s/statut	2.350.000	2.554.870	204.870	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	900.000	867.842	-	32.I58
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	200,000	117.340	-	82.660
	04.01	Personnel s/contrat	400.000	4I0.I63	I0.I63	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I20.05.01	Matériel et fourniture de bureau	I50.000	I5I.993	1.993	-
	05.02	Eau et électricité	30.000	29.593	-	407
	05.03	Téléphones, Télégrammes	350.000	349.987	-	I3
	07.00	Frais de représentation	I0.000	4.205	-	5.795
		Total	4.390.000	4.485.993	2I7.026	I2I.033
b) Etudes et Recherches	I5.I2I.01.00	Personnel s/statut	6.800.000	7.746.634	946.634	-
Pédagogiques	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	350.000	243.254	-	I06.746
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	1.000.000	572.2I3	-	427.787
	04.01	Personnel s/contrat	450.000	57I.I8I	I2I.I8I	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	400.000	4I9.89I	I9.89I	-
	05.02	Eau et électricité	20.000	I3.I04	-	6.896
	05.03	Téléphones, Télégrammes	200.000	I86.240	-	I3.760
	05.04	Matériel audio-visuel	200.000	I99.995	-	5
	06.01	Impression des manuels scolaires	8.000.000	9.471.760	1.471.760	-
		Total	I7.420.000	I9.424.272	2.559.466	555.I94
c) Administration de l'Enseignement	I5.I22.01.01	Personnel s/statut Administration générale	8.500.000	I8.303.941	9.803.941	-
	01.02	Personnel s/statut Enseignement primaire	756.400.000	783.202.572	26.802.572	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I22.01.03	Personnel s/statut Enseignement secondaire	I09.950.000	I07.368.769	-	2.581.231
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	3.000.000	2.627.784	-	372.2I6
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	2.000.000	1.880.260	-	II9.740
	04.01	Personnel s/contrat	4.500.000	4.490.322	-	9.678
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	25.000.000	25.687.972	687.972	-
	05.02	Eau et électricité	200.000	I47.I82	-	52.8I8
	05.03	Téléphones, Télégrammes	800.000	726.348	-	73.652
	05.04	§ Pensions	8I.500.000	8I.6I9.7I5	II9.7I5	-
	06.01	Bourses d'études	64.562.000	59.646.7I0	-	4.9I5.290
	06.02	Université Nationale	20.000.000	2I.I63.307	I.I63.307	-
	06.03	Institut pédagogique national	20.000.000	2I.878.757	I.878.757	-
	06.04	Institut para-universitaire	26.000.000	26.I6I.044	I6I.044	-
	06.05	Réparations Ecoles	2.000.000	2.000.000	-	-
	06.06	Contrepartie gouvernementale dans la construction Ateliers scolaires	I0.000.000	I0.000.000	-	-
	07.00	Organisation des examens	500.000	307.723	-	I92.277
		Total	I.I34.9I2.000	I.I67.2I2.406	40.6I7.308	8.3I6.902
d) Coordination et contentieux	I5.I23.01.00	Personnel s/statut	650.000	I.730.97I	I.080.97I	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I50.000	I5I.854	I.854	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I23.03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	100.000	79.400	-	20.600
	04.01	Personnel s/contrat	I20.000	I29.863	9.863	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I00.000	92.440	-	7.560
	05.02	Eau et électricité	20.000	9.763	-	I0.237
	05.03	Téléphones, Télégrammes	I20.000	I02.8I6	-	I7.I84
		Total	1.260.000	2.297.I07	1.092.688	55.581
e) Culture et Beaux	I5.I24.01	Personnel s/statut	2.500.000	2.508.767	8.767	-
Arts	03.01	Voyages de service § Entretien véhicules officiels	300.000	284.755	-	I5.245
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	300.000	I88.844	-	111.I56
	04.01	Personnel s/contrat	350.000	311.882	-	38.II8
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	I20.000	I57.350	37.350	-
	05.02	Eau et électricité	30.000	I7.646	-	I2.354
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	29.778	-	222
	05.04	Matériel technique	200.000	I6I.I45	-	38.855
	06.01	Publication bulletins	I00.000	-	-	I00.000
	06.02	Frais de renseignements	I00.000	I00.000	-	-
		Total	4.030.000	3.760.I67	46.117	3I5.950
		Totaux	1.162.012.000	1.197.179.945	44.532.605	9.364.660

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère de la Jeunesse	I5.I30.01.00	Personnel s/statut	1.370.000	1.746.845	376.845	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	420.000	395.I79	-	24.821
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	50.000	I25.320	75.320	-
a) Secrétariat Général	04.01	Personnel s/contrat	1.483.000	1.4I2.239	-	70.761
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	250.000	258.398	8.398	-
	05.02	Eau et électricité	I00.000	98.I96	-	1.804
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	49.604	-	396
	07.00	Frais de représentation	I0.000	4.992	-	5.008
		Total	3.733.000	4.090.773	460.563	I02.790
b) Jeunesse	I5.I3I.01.00	Personnel s/statut	8.225.000	11.539.903	3.3I4.903	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	750.000	749.I86	-	8I4
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	800.000	1.911.855	1.111.855	-
	04.01	Personnel s/contrat	9.000.000	9.247.023	247.023	-
	04.02	Journaliers	60.000	36.720	-	23.280
	05.01	Matériel et fourniture	700.000	686.827	-	I3.I73
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	29.957	-	43
	05.04	Matériel technique, instruments agricoles, de menuiserie	2.000.000	1.698.856	-	301.144
	05.05	Vivres	2.000.000	2.II4.968	II4.968	-
		Total	23.565.000	28.0I5.295	4.788.749	338.454

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Sports et loisirs	I5.I32.01.00	Personnel s/statut	1.200.000	1.303.072	103.072	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.000.000	787.852	-	2I2.I48
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	5.000.000	1.653.261	-	3.346.739
	04.01	Personnel s/contrat	375.000	364.042	-	I0.958
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	200.000	252.7I9	52.7I9	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	29.670	-	330
	05.04	Matériel technique(Jeux et Sports)	4.500.000	3.984.460	-	5I5.540
	07.00	Frais de représentation	1.800.000	1.962.290	I62.290	-
		Total	I4.I05.000	I0.337.366	3I8.081	4.085.7I5
		Totaux	41.403.000	42.443.434	5.567.393	4.526.959
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.	I5.I40.01.00	Personnel s/statut	2.400.000	2.391.854	-	8.I46
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules offidiels	600.000	449.934	-	I50.066
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	400.000	367.558	-	32.442
	04.01	Personnel s/contrat	1.600.000	1.8I7.987	2I7.987	-
	04.02	Journaliers	1.100.000	676.040	-	423.960
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	200.000	I65.477	-	34.523
	05.02	Eau et électricité	30.000	I8.491	-	11.509

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I40.05.03	Téléphones, Télégrammes	200.000	I92.050	-	7.950
	05.04	Matériel technique	I00.000	84.000	-	I6.000
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
		Total	6.640.000	6.I63.39I	2I7.987	694.596
b) Agronomie	I5.I4I.0I.00	Personnel s/statut	4I.950.000	52.506.933	I0.556.933	-
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	2.300.000	2.262.I37	-	37.863
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	6.500.000	5.9I6.048	-	583.952
	04.0I	Personnel s/contrat	9.940.000	I0.397.324	457.324	-
	04.02	Journaliers	32.000.000	3I.98I.97I	-	I8.029
	05.0I	Matériel et fourniture de bureau	I.800.000	2.003.533	203.533	-
	05.02	Eau et électricité	80.000	67.807	-	I2.I93
	05.03	Téléphones, Télégrammes	I00.000	99.963	-	37
	05.04	Matériel technique	4.000.000	3.652.396	-	347.604
	06.0I	Lutte anti-érosive	I5.000.000	I4.253.869	-	746.I3I
		Total	II3.670.000	I23.I4I.98I	II.2I7.790	I.745.809
c) Elevage	I5.I42.0I.00	Personnel s/statut	I4.950.000	2I.625.072	6.675.072	-
	03.0I	Voyages de service Entretien véhicules officiels	I.000.000	8I9.936	-	I80.064
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	2.200.000	2.065.950	-	I34.050
	04.0I	Personnel s/contrat	20.300.000	I9.48I.546	-	8I8.454
	04.02	Journaliers	I.8I0.000	3.205.402	I.395.402	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I42.05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.200.000	1.102.7I5	-	97.285
	05.02	Eau et électricité	I50.000	151.266	1.266	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	100.000	91.540	-	8.460
	05.04	Médicaments et matériel technique	I2.000.000	I2.046.I68	46.I68	-
		Total	53.7I0.000	60.589.595	8.117.908	1.238.313
d) Terres	I5.I43.01.00	Personnel s/statut	2.350.000	2.651.I73	301.I73	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	400.000	333.452	-	66.548
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	500.000	536.538	36.538	-
	04.01	Personnel s/contrat	3.050.000	2.66I.373	-	388.627
	04.02	Journaliers	470.000	42I.320	-	48.680
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	400.000	378.090	-	2I.9I0
	05.02	Eau et électricité	50.000	56.086	6.086	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	50.000	4I.262	-	8.738
	05.04	Matériel technique	400.000	426.9I8	26.9I8	-
		Total	7.670.000	7.506.2I2	370.7I5	534.503
		Totaux	I8I.690.000	I97.40I.I79	I9.924.400	4.2I3.22I
Ministère des Postes et des Communications	I5.I50.01.00	Personnel s/statut	2.700.000	3.I35.5I6	435.5I6	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	800.000	869.032	69.032	
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	500.000	438.253	-	6I.747

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I50.04.01	Personnel s/contrat	26.000.000	25.552.648	-	447.352
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	400.000	503.763	I03.763	-
	05.02	Eau et électricité	-	-	-	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	30.000	30.282	282	-
	07.00	Frais de représentation	10.000	9.996	-	4
		Total	30.440.000	30.539.490	608.593	509.I03
b) Postes	I5.I5I.01.00	Personnel s/statut	5.876.000	8.496.I86	2.620.I86	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	3.800.000	3.806.872	6.872	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	300.000	I84.554	-	II5.446
	04.01	Personnel s/contrat	9.I50.000	8.330.291	-	8I9.709
	04.02	Journaliers	50.000	I3.980	-	36.020
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.500.000	1.4I7.6I4	-	82.386
	05.02	Eau et électricité	200.000	I99.4I2	-	588
	05.03	Télégrammes, téléphones	100.000	51.781	-	48.2I9
	06.01	Frais de transport courrier et bonification	I3.000.000	I4.884.357	1.884.357	-
		Total	33.976.000	37.385.047	4.5II.4I5	1.102.368
c) Télécommunications	I5.I52.01.00	Personnel s/statut	I4.472.000	I8.48I.008	4.009.008	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	900.000	608.4I6	-	291.584
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	500.000	458.823	-	4I.177
	04.01	Personnel s/contrat	21.400.000	I9.589.029	-	1.8I0.97I

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I5.I52.04.02	Journaliers	400.000	698.527	298.527	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	6.000.000	6.556.846	556.846	-
	05.02	Eau et électricité	100.000	105.421	5.421	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
	05.04	Matériel technique	6.000.000	5.398.990	-	601.010
	06.01	Restitutions	50.000	112.063	62.063	-
	06.02	Bonification à l'étranger	5.350.000	5.379.823	29.823	-
	07.06	Amortissement dette extérieure	8.750.000	8.711.I54	-	38.846
		Total	63.922.000	66.100.100	4.961.688	2.783.588
d) Aéronautique	I5.I53.01.00	Personnel s/statut	8.500.000	11.628.977	3.128.977	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.500.000	1.422.950	-	77.050
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	300.000	300.9I2	9I2	-
	04.01	Personnel s/contrat	I4.100.000	13.947.847	-	I52.I53
	04.02	Journaliers	360.000	279.I80	-	80.820
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	900.000	1.I93.771	293.771	-
	05.02	Eau et électricité	250.000	2I9.222	-	30.778
	05.03	Téléphones, Télégrammes	10.000	9.7I6	-	284
	05.04	Matériel technique	2.000.000	1.673.835	-	326.165
		Total	27.920.000	30.676.410	3.423.660	667.250
		Totaux	156.258.000	164.701.047	I3.505.356	5.062.309

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	I5.I60.01.00	Personnel s/statut	1.650.000	1.935.082	285.082	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	500.000	496.486	-	3.5I4
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	250.000	I82.356	-	67.644
	04.01	Personnel s/contrat	930.000	1.020.355	90.355	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	300.000	273.500	-	26.500
	05.02	Eau et électricité	50.000	36.792	-	I3.208
	05.03	Téléphones, Télégrammes	400.000	466.082	66.082	-
	07.00	Frais de représentation	I0.000	9.256	-	744
		Total	4.090.000	4.4I9.909	44I.5I9	111.6I0
b) Urbanisme et Bâtiments Civils	I5.I6I.01.00	Personnel s/statut	6.000.000	7.546.390	1.546.390	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officiels	1.800.000	1.425.977	-	374.023
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	600.000	572.832	-	27.I68
	04.01	Personnel s/contrat	I3.700.000	I4.485.5I2	785.5I2	-
	04.02	Journaliers	9.200.000	9.822.468	622.468	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	800.000	991.578	I9I.578	-
	05.02	Eau et électricité	2.500.000	2.6I5.829	II5.829	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	400.000	287.9I3	-	II2.087
	05.04	Entretien bâtiments civils	40.000.000	39.710.556	-	289.444
	06.01	Locations maisons	26.000.000	26.884.967	884.967	-
	06.02	Construction logements	6.000.000	4.706.078	-	I.293.922
		Total	I07.000.000	I09.050.I00	4.I46.744	2.096.644

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Ponts et Chaussées	I5.162.01.00	Personnel s/statut	6.500.000	8.115.159	1.615.159	-
	03.01	Voyages de service Entretien véhicules officisls	3.800.000	3.792.441	-	7.559
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	1.200.000	1.171.833	-	28.167
	04.01	Personnel s/contrat	26.000.000	26.484.995	484.995	-
	04.02	Journaliers	47.000.000	42.418.324	-	4.581.676
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	7.000.000	6.939.276	-	60.724
	05.02	Eau et électricité	1.000.000	992.102	-	7.898
	05.03	Téléphones, Télégrammes	750.000	750.180	180	-
	05.04	Matériel technique et pièces de rechange	45.000.000	44.568.538	-	431.462
	06.01	Voirie capitale	8.500.000	8.702.717	202.717	-
	06.02	Subsides aux Préfectures	2.500.000	2.242.023	-	257.977
	06.03	Convention avec A.I.D.R.	20.000.000	20.000.000	-	-
	07.01	Assurance	7.680.000	7.680.000	-	-
	09.01	Equipement véhicules	53.271.000	52.789.401	-	481.599
	09.02	Equipement machines	7.277.000	7.504.287	227.287	-
	09.03	Equipement mobilier	5.398.000	5.120.244	-	277.756
		Total	242.876.000	239.271.520	2.530.338	6.134.818
		Totaux	353.966.000	352.741.529	7.118.601	8.343.072
Ministère de la Défense Nationale	I5.170.01	Personnel s/statut	2.500.000	5.604.216	3.104.216	-
	03.01	Voyages de service	-	-	-	-
a) Cabinet		Entretien véhicules officiels	-	-	-	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilométriques et autres	-	23.944	23.944	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	15.170.04.01	Personnel s/contrat	500.000	420.547	-	79.453
	04.02	Journaliers	50.000	33.000	-	17.000
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.000.000	1.180.912	180.912	-
	05.02	Eau et électricité	60.000	32.528	-	27.472
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	64.634	14.634	-
		Total	4.160.000	7.359.781	3.323.706	123.925
b)Armée Rwandaise	15.171.01.00	Personnel s/statut	69.200.000	46.521.299	-	22.678.701
	03.01	Voyages de service Entretien véh.officiels	-	57.576	57.576	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilom.et autres	2.500.000	2.944.840	444.840	-
	04.01	Personnel s/contrat	450.000.000	466.497.857	16.497.857	-
	04.02	Journaliers	-	282.286	282.286	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	6.500.000	7.787.457	1.287.457	-
	05.02	Eau et électricité	1.000.000	999.982	-	18
	05.03	Téléphones, télégrammes	750.000	753.582	3.582	-
	05.04	Matériel technique divers	145.000.000	142.633.908	-	2.366.092
	05.05	Equipement et entretien charroi	100.000.000	99.283.465	-	716.535
	06.01	Entretien bâtiments militaires	25.000.000	22.290.017	-	2.709.983
	07.00	Frais de représentation Fête des Forces Armées	1.000.000	1.114.984	114.984	-
	07.06	Amortis.dette extérieure	13.560.000	14.339.714	779.714	-
		Total	814.510.000	805.506.967	19.468.296	28.471.329

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Jeunesse	15.172.06.00	Dépenses diverses pour le Service Civique de la Jeunesse	22.000.000	22.013.076	13.076	-
		Total	22.000.000	22.013.076	13.076	-
d) Gendarmerie	15.173.01.00	Personnel s/statut	3.500.000	602.741	-	2.897.259
	03.01	Voyages de service Entretien véh.officiels	-	-	-	-
	03.02	Voyages de service Indemnités kilom.et autres	-	-	-	-
	04.01	Personnel s/contrat	12.000.000	9.885.601	-	2.114.399
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fourniture de bureau	1.000.000	1.019.209	19.209	-
	05.02	Eau et électricité	100.000	62.215	-	37.785
	05.03	Téléphones, télégrammes	100.000	80.570	-	19.430
	05.04	Matériel technique divers	5.000.000	4.605.903	-	394.097
	05.05	Equipement et entretien charroi	8.000.000	6.630.480	-	1.369.520
	06.01	Entretien bâtiments	2.000.000	1.869.232	-	130.768
	07.06	Amortis.dette extérieure	-	-	-	-
	07.00	Frais de représentation Fête des Forces Armées	200.000	190.850	-	9.150
		Total	31.900.000	24.946.801	19.209	6.972.408
		Totaux	872.570.000	859.826.625	22.824.287	35.567.662
		TOTAL GENERAL	4.219.000.000	4.389.045.173	313.433.860	143.388.687

DECRET-LOI DU..... PORTANT APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE 1974

Nous HABYARIMANA Juvénal
Président de la République

Vu la Constitution de la République Rwandaise spécialement en ses articles 51, 64, 70, 71 et 76 ;

Vu le Décret-loi du 09 mai 1974 portant fixation du budget de développement pour l'exercice 1974 ;

AVONS DECRETE ET DECRETONS

Article 1

L'exécution des dépenses du budget de développement de la République Rwandaise pour l'exercice 1974 s'élève à 201.361.105 Frw et se répartit conformément au tableau ci-annexé.

Article 2

Les crédits de paiement non utilisés s'élèvent à 138.730.895 Frw et se répartissent conformément au tableau ci-annexé.

Article 3

Le présent Décret-loi entre en vigueur le jour de sa signature

Kigali le .....

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

Le Ministre des Finances
NTIRUGIRIMBABAZI Denys

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT I974

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
24.11.I3.01	Boisement communaux	I974	1.200.000	-	686.426	5I3.574
24.11.I5.02	Contrepartie dans le projet d'étude hydrométéorologique des bassins du Haut Nil	I974	850.000	-	-	850.000
24.11.I5.03	Contrepartie dans le projet d'étude de développement global du bassin de la Kagera	I974	6.I85.000	-	-	6.I85.000
24.11.11.04	Contrepartie gouvernementale dans les projets "Thé" financés par l'extérieur	I974	2.400.000	-	544.970	1.855.030
24.11.11.05	Contrepartie dans le projet Tannerie	I974	1.500.000	-	11.440	1.488.560
24.11.20.06	Contrepartie gouvernementale dans la Pyréthriculture	I974	6.000.000	-	4.890.771	1.109.229
24.11.35.07	Contrepartie gouvernementale dans la construction de la Présidence à Kimihurura	I974	7.000.000	-	4.9I6.021	2.083.979
24.11.35.08	Contrepartie dans les programmes de construction financés par l'extérieur	I974	4.000.000	-	3.2I4.934	785.066
24.11.35.09	Expropriation ville de Kigali	I974	5.I07.000	-	2.000.828	3.I06.I72
24.11.31.10	Contrepartie dans le projet routier IDA	I974	I2.000.000	-	9.270.221	2.729.779
24.11.31.11	Route Ndiza-Ndusu	I974	4.500.000		2.I70.857	2.329.I43
24.11.31.I2	Expropriation de la route Kigali-Gatuna	I974	5.000.000	-	4.843.328	I56.672
24.11.36.I3	Réseau National des lignes haute tention	I974	2.000.000	-	1.596.826	403.I74
24.11.33.I4	Liaison hertzienne Est-Ouest	I974	1.500.000	-	-	1.500.000
24.11.31.I5	Construction d'un atelier central des Ponts et Chaussées	I974	2.000.000	-	1.999.954	46

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
24.11.90.I6	Contrepartie gouvernementale dans le projet "Recherches Minières"	I974	6.000.000	-	5.024.395	975.605
24.11.00.I7	Réserves pour nouvelles conventions	I974	I5.000.000	-	I2.4I4.393	2.585.607
24.21.00.I8	Etablissement de préétudes de projets et préparation du IIème Plan National de Développement	I974	4.000.000		487.460	3.5I2.540
24.21.11.I9	Pépinières gouvernementales pour le développement de Théiculture villageoise à Mulindi	I974	1.500.000	-	574.748	925.252
24.21.I5.20	Mise en valeur des marais Sebeya et Kagera	I974	1.000.000	-	851.040	I48.960
24.21.20.21	Dotation REBAR	I974	2.000.000	-	2.000.000	-
24.21.31.22	Voies d'accès au pont Mwogo y compris 2 ponts sur Rukondo et Gihimbi	I974	3.000.000	-	2.469.I34	530.866
24.21.31.23	Pont sur Rukarara et Manwari	I974	3.000.000	-	1.386.345	1.6I3.655
24.21.31.24	Route Pindura - Bweyeye	I974	350.000	-	-	350.000
24.21.31.25	Pont de Kilinda	I974	2.000.000	-	1.3I3.428	686.572
24.21.35.26	Approvisionnement en eau pour les villes de Kigali et Gitarama	I974	5.000.000	-	-	5.000.000
24.21.36.27	Alimentation électrique de Byumba	I974	6.000.000	-	5.094.598	905.402
24.21.36.28	Alimentation électrique de Kibungo	I974	4.500.000	-	1.943.408	2.556.592
24.21.36.29	Eclairage Public à Kigali	I974	20.000.000	-	11.553.531	8.446.469
24.21.36.30	Achat et installation d'un groupe électrique de 400 KWA pour l'éclairage de Butare	I974	2.450.000	-	2.431.076	I8.924

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
24.21.36.31	Eclairage de Kibuye	I974	2.500.000	-	583.200	1.916.800
24.21.36.32	Eclairage de Gikongoro	I974	3.000.000	-	1.705.754	1.294.246
24.21.38.33	Acquisition de Radio Balises	I974	2.350.000	-	-	2.350.000
24.21.38.34	Asphaltage de l'aire de stationnement à l'aérodrome de Kigali	I974	6.000.000	-	-	6.000.000
24.21.38.35	Raccordement eau et électricité de l'Aérogare de Gisenyi	I974	2.700.000	-	-	2.700.000
24.21.51.36	Service Civique de la Jeunesse	I974	3.000.000		1.404.240	1.595.760
24.21.54.37	Bâtiments Militaires	I974	I5.000.000	-	5.349.866	9.650.I34
24.21.56.38	Construction latrines publiques	I974	2.500.000	-	1.255.6I5	1.244.385
24.21.52.39	Hôpital de Kibuye	I974	4.000.000	-	2.923.779	1.076.221
24.21.52.40	Centre de santé de Gitarama	I974	3.000.000	-	-	3.000.000
24.21.61.41	Bâtiments pour les services frontaliers	I974	3.000.000	-	-	3.000.000
24.21.61.42	Infrastructure administrative	I974	I5.000.000	-	7.638.580	7.361.420
24.21.61.43	Construction de bureaux pour le personnel de vérification des impôts dans les centres de Butare, Gitarama et Ruhengeri	I974	7.000.000	-	3.695.805	3.304.I95
24.21.72.44	Dotation CHAR	I974	5.000.000	-	5.000.000	-
24.21.72.45	Augmentation du capital de la Banque Rwandaise de Développement	I974	11.000.000	-	11.000.000	-
24.21.37.46	Aide au Tourisme	I974	25.000.000	-	25.000.000	-
24.I2.51.47	Contrepartie dans le projet pilote de dévelop. rural dans la Préf. de Kigali	I974	1.000.000	-	574.040	425.960
24.I2.I5.48	Contrepartie dans le projet d'aménagement des périmètres pilotes dans les grands marais	I974	600.000	-	-	600.000

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
24.22.38.49	Raccordement eau et électricité de l'Aérogare de Ruhengeri	I974	900.000	-	-	900.000
24.22.56.50	Adduction d'eau à Butare	I974	5.000.000	-	-	5.000.000
24.22.56.51	Adduction d'eau à Kibuye	I974	5.500.000	-	3.270.308	2.229.692
24.22.61.52	Construction d'une troisième chambre de la Cour d'Appel à Ruhengeri	I974	6.000.000	-	2.7I2.026	3.287.974
24.22.40.53	Ecole Professionnelle de Kibungo	I974	2.000.000	-	2.000.000	-
24.22.50.54	Centre Pilote de redressement au Bugesera	I974	5.000.000	-	582.500	4.4I7.500
24.22.I5.55	Valorisation de la Banane	I974	I5.000.000	-	8.637.228	6.362.772
24.22.38.56	Construction Ministères	I974	25.000.000	-	I8.338.032	6.66I.968
24.22.61.57	Dotation bureau général d'Etudes	I974	3.000.000	-	-	3.000.000
24.22.32.58	Dotation R.T.P.	I974	I4.000.000	-	I4.000.000	-
24.22.33.59	Extension central téléphonique Kigali	I974	7.000.000	-	-	7.000.000
24.22.20.60	Construction usine maracuja	I974	1.000.000	-	-	1.000.000
24.22.35.61	Expropriation Remera	I974	2.000.000	-	2.000.000	-
			340.092.000	-	201.361.I05	I38.730.895

Au cours de l'année 1972 Le Gouvernement Rwandais a souscrit des Bons de Développement auprès des Organismes ci-après :

C.S.R.	C.E.R.	B.K.	A.F.E.	Total	Assistance Financière Exceptionnelle
I60.000.000	27.000.000	2.500.000	I00.000	I89.600.000	

Situation du Budget de Développement

Mouvement au compte 21.01.01 B.N.R. (C.H.B.)

Libellé	Imput.	Recettes	Dépenses
Report au 1er janvier 1972		3I8.340	
Versements "Souscriptions	40.002	I89.600.000	
Virement du compte 21.01.01 au compte 52.03.00	40.002		I87.620.605
Solde débiteur au 31 décembre I972			2.297.735

Mouvement au compte 52.03.00 B.N.R. (B.D.)

Libellé	Imput.	Recettes	Dépenses
Report B.D. 1971	21.01	55.577.737	
Affectation des soldes antérieurs	21.01	47.836.259	
Virement du compte 21.01.01 au compte 52.03.00 :"187.620.605"	21.01	58.910.437	
	22.01	128.7I0.I68	
Exécution projet B.D.1971			114.488.I74
Exécution projet B.D.1972			148.I20.471
Solde débiteurs au 31 décembre 1972			28.425.956
		291.034.601	291.034.601

AU COURS DE L'ANNEE 1973 LE GOUVERNEMENT RWANDAIS A SOUSCRIT DES BONS DE DEVELOPPEMENT AUPRES DES ORGANISMES CI-APRES :

Mois	O.C.I.R.	C.S.R.	MAGERWA	C.E.R.	B.K.	B.C.R.	Total
Mars	6.000.000	32.000.000	2.300.000	-	-	-	40.300.000
Avril	-	-	-	20.000.000	-	-	20.000.000
Mai	-	-	-	-	1.500.000	-	1.500.000
Juin	-	24.000.000	-	-	-	-	24.000.000
Juillet	20.000.000	-	-	-	-	1.500.000	21.500.000
Novembre	24.000.000	-	-	22.000.000	-	-	46.000.000
Total	50.000.000	56.000.000	2.300.000	42.000.000	1.500.000	1.500.000	153.300.000

SITUATION DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT FIN 1973

Mouvements au compte 21.01.01 BNR (C.H.B.)

Libellés	Imput.	Recettes	Dépenses
Report au 1er janvier 1973		2.297.735	
Versement "Souscriptions"	40.002	153.300.000	
Virements du compte 21.01.01 au 52.03.00	40.002		I52.822.859
Solde débiteur au 31 décembre 1973			2.774.876
		155.597.735	155.597.735

Mouvements au compte 52.03.00 BNR(B.D.)

Libellés	Imput.	Recettes	Dépenses
Report B.D. 1972	22.001	9.728.294	
Affectation du solde 1972	23.001	I8.697.662	
Virement du compte 21.01.01 au compte 52.03.00 "I52.822.859"	22.001 23.001	10.722.495 142.100.364	
Exécution projets B.D.1972			20.450.789
Exécution projets B.D.1973			102.737.597
Solde débiteur au 31 décembre 1973			58.060.429
		181.248.8I5	181.248.8I5

AU COURS DE L'ANNEE 1974 LE GOUVERNEMENT RWANDAIS A SOUSCRIT DES BONS DE DEVELOPPEMENT AUPRES DES ORGANISMES CI-APRES :

Mois	O.C.I.R.	C.S.R.	C.E.R.	Total
Janvier	5.000.000	-	-	5.000.000
Juin	-	50.000.000	15.000.000	65.000.000
Juillet	-	20.000.000	-	20.000.000
Août	-	20.000.000	-	20.000.000
Total	5.000.000	90.000.000	15.000.000	110.000.000

SITUATION DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT FIN 1974

Mouvements au compte 21.01.01(BNR)C.H.B.

Libellés	Imput.	Recettes	Dépenses
Report au Ier janvier 1974		2.774.876	
Versement "Souscriptions"	40.002	110.000.000	
Virement du compte 21.01.01 au compte d'exploitation 52.03.00	40.002		112.774.876
		112.774.876	112.774.876

Mouvements au compte 52.03.00 (B.D.)

Libellés	Imput.	Recettes	Dépenses
Report B.D. 1973	23.001	43.414.112	
Affectation du solde 73	24.001	14.646.317	
Virement de compte 21.01.01 au compte 52.03.00 "152.774.876"	23.001	200.000	
	24.001	152.574.876	
Exécution projets B.D.73			43.614.112
Exécution projets B.D.74			201.361.105
Solde créditeur au 31/12/74 (Déficit)		34.139.912	
		244.975.912	244.975.217

N.B. : Il est à remarquer que le compte 52.03.00 a bénéficié de 40.000.000 que le compte 21.01.01 ignore. Probablement une opération révélant une dissimulation de tant d'autres.

AU COURS DE L'ANNEE I975 LE GOUVERNEMENT RWANDAIS A SOUSCRIT DES BONS DE DEVELOPPEMENT AUPRES DES ORGANISMES CI-APRES :

B.C.R.	B.K.	C.S.R.	C.E.R.	* P.L.E.A.	TOTAL
I30.000.000	2.500.000	I80.000.000	85.000.000	92.840.000	490.340.000

* Prêt de la Ligue des Etats Arabes

SITUATION DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT

Libellé	Imputation	Recettes	Dépenses
Report au Ier janvier I975			34.I39.9I2
Recouvrement	25.001	490.340.000	
Exécution projets B.D. I975			432.666.365
Solde débiteur			23.533.723
		490.340.000	490.340.000

COMPTE DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT I975

Articles	Libellés	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
25.11.11.01	Contrepartie dans les projets "Thé financés par l'extérieur	I975	8.000.000		7.555.868	444.I32
25.11.11.02	Contrepartie dans la pyrèthriculture	I975	2.500.000		2.I80.833	3I9.I67
25.11.20.03	Contrepartie dans le Projet Tannerie	I975	I2.000.000		11.674.372	325.628
25.11.31.04	Contrepartie dans les projets routiers IDA	I975	75.000.000		74.987.000	I3.000
25.11.31.05	Route Ndiza-Ndusu	I975	4.000.000		3.992.630	7.370
25.11.31.06	Expropriation Route Kigali-Gatuna	I975	5.000.000		4.996.943	3.057
25.11.35.07	Contrepartie dans la construction de la Présidence à Kimihurura	I975	2.000.000		1.967.938	32.062
25.11.35.08	Contrepartie dans les programmes de constructions financés par l'extérieur	I975	4.000.000		3.864.389	I35.611
25.11.36.09	Réseau National des lignes H.T.	I975	3.500.000		3.380.665	119.335
25.11.51.10	Contrepartie dans le développement Kigali-Nord	I975	1.000.000		999.630	370
25.11.90.11	Contrepartie dans le projet "Recherches Minières"	I975	8.500.000		6.743.000	1.757.000
25.11.00.I2	Réserves pour nouvelles conventions	I975	20.000.000		I9.607.494	392.506
25.21.00.I3	Etablissement de préétudes des projets de développement	I975	2.500.000		1.697.968	802.032
25.21.I5.I4	Mise en valeur des marais Sebeya et Kagera	I975	1.500.000		1.486.485	I3.5I5
25.21.31.I5	Ponts sur les rivières Gihimbi, Rukarara et Kilinda	I975	5.000.000		4.939.775	60.225

Articles	Libellés	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
25.21.35.I6	Approvisionnement en eau de la ville de Kigali (raccordement au château d'eau de Nyamirambo)	I975	I8.000.000		4.368.440	I3.631.560
25.21.36.I7	Alimentation électrique de Byumba, Gikongoro, Kibungo et Kibuye	I975	I2.500.000		8.806.880	3.693.I20
25.21.36.I8	Eclairage public à Kigali	I975	I2.000.000		I2.000.000 §	-
25.21.38.I9	Asphaltage de l'aire de stationnement à l'aérodrome de Kigali	I975	6.000.000		1.304.I45	4.695.855
25.21.50.20	Centre pilote de redressement au Bugesera	I975	5.000.000		4.I8I.I94	8I8.806
25.21.51.21	Service civique de la Jeunesse	I975	3.000.000		2.035.I42	964.858
25.21.52.22	Hôpital de Kibuye	I975	4.000.000		3.997.0I7	2.983
25.21.54.23	Bâtiments militaires	I975	I0.000.000		9.565.308	434.692
25.21.61.24	Construction d'une 3ème chambre de la Cour d'Appel à Ruhengeri	I975	8.500.000		6.I70.299	2.329.701
25.21.61.25	Bâtiments pour les Services frontaliers	I975	4.000.000		3.057.I4I	942.859
25.21.61.26	Infrastructure Administrative	I975	I5.000.000		I3.396.424	1.603.576
25.21.61.27	Constructions des Ministères	I975	80.000.000	95.282	80.095.282	-
25.I2.11.28	Contrepartie dans le Projet"Horticulture"	I975	2.000.000		1.999.937	63
25.I2.I2.29	Contrepartie dans le Projet "Elevage de porcs"	I975	4.000.000		3.I74.I74	825.826

Articles	Libellés	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
25.I2.I3.30	Contrepartie dans le projet Conservation des Sols en lutte anti-érosive	I975	1.500.000		1.244.4I0	255.590
25.I2.I5.31	Hydraulique rurale et aménagement des sources	I975	3.000.000		800.000	2.200.000
25.I2.3I.32	Contrepartie dans l'asphaltage des rues de la Capitale	I975	3.000.000		2.700.571	299.429
25.I2.35.33	Contrepartie dans le projet d'approvisionnement en eau des villes de Kigali et Butare	I975	-	-	-	-
25.I2.36.34	Contrepartie dans le projet "Gaz Méthane"	I975	-	-	-	-
25.I2.36.35	Contrepartie dans le projet "Réseau électrique secondaire" dans les Préfectures de Kigali, Butare et Ruhengeri	I975	6.000.000		2.980.880	3.0I9.I20
25.21.11.36	Vinification de la banane	I975	65.000.000		39.867.I56	25.I32.844
25.21.33.37	Centrale téléphonique	I975	9.500.000		4.452.921	5.047.079
25.21.28.38	Electrification Aérodrome Gisenyi	I975	-	-	-	-
25.11.I5.39	Contrepartie dans le projet d'étude de développement global du bassin de la Kagera	I975	-	-	-	-
25.22.20.40	Construction d'une usine pour la fabrication de plaques isolantes de carton et de papier	I975	2.000.000		322.I55	1.677.845
25.22.51.41	Développement de la culture du tabac à cigarettes	I975	1.000.000		966.785	33.2I5

Articles	libellés	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
25.22.61.42	Dotation Bureau Général d'Etudes	I975	-	-	-	-
25.22.62.43	Ambassade du Rwanda à Kinshassa	I975	5.000.000	-	-	5.000.000
25.22.34.44	Dotation ORINFOR	I975	43.000.000		41.308.9I4	1.691.086
25.22.51.45	Transformation et extension Jeunesse à Nyabisindu	I975	1.000.000		999.938	62
25.22.11.46	Importation engrais et véhicules	I975	-	-	-	-
25.22.40.47	Réparation Ecole d'Assistants Médicaux	I975	9I0.000		-	9I0.000
25.22.61.48	Subsides aux communes	I975	1.500.000		1.496.4I0	3.590
25.22.38.49	Acquisition radio-balise. Aérodrome Ruhengeri	I975	-		-	-
25.22.30.50	Construction Salon d'Honneur à l'aérodrome de Kanombe	I975	21.000.000		6.825.I90	I4.I74.8I0
25.21.37.51	Dotation O.R.T.P.N.	I975	4.500.000		4.497.769	2.231
25.22.31.52	Construction route OCAM	I975	I4.000.000		11.504.903	2.495.097
25.22.74.53	Dotation OPROVIA	I975	5.000.000		5.000.000	-
25.22.35.54	Approvisionnement en eau-électricité et téléphone à Kacyiru	I975	7.000.000		3.471.990	3.528.010
			532.4I0.000	95.282	432.666.365	99.838.9I7

Budget pour Ordre 1975

SITUATION DU BUDGET POUR ORDRE I975

Articles	Libellés	Report des années précedentes		Résultats I975		Solde fin I975	
		Boni	Mali	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
	A. Fonds de Tiers						
30.001	Cautionnement	27.911.442		I2.247.6I9	8.388.101	31.770.960	
30.002	Mandats et chèques postaux	92.031.092		367.981.I72	375.639.631	84.372.633	
30.005	Consignations		3.604.566	54.295.075	42.6I4.996	8.075.5I3	
30.007	Risques professionnels	7.762.935		9.365.I50	6.037.469	11.090.6I6	
30.011	Pensions	24.426.723		29.I89.945	I9.563.245	34.053.423	
30.0I3	O.C.I.R.		I26.852	-	-	-	I26.852
30.022	Emissions timbres pour tiers	6.4I6	-	-	-	6.4I6	
30.025	Cautions Immigrations	36.896.939		6.926.9I4	1.560.000	42.263.853	-
	Total	I89.035.547	3.731.4I8	480.005.875	453.803.442	211.633.4I4	I26.852
	B. Fonds spéciaux de l'Etat						
30.004	Avance sur traitement s/statut		51.767.298	20.463.592	30.239.774		61.543.480
30.036	Avance sur traitement s/contrat		7.900.682	5.935.9I2	I0.031.948		11.996.7I8
30.009	Réserves vivres	7.526.I33				7.526.I33	
30.028	Fonds de promotion agricole	736.420		3.946.I84	2.524.3I0	2.I58.294	
30.029	Médicaments		I5.311.047				I5.311.047
30.030	Soins vétérinaires	1.110.371				1.110.371	-
30.031	Pièces de rechange Ponts et Chaussées		3.586.094				3.586.094
30.032	Assurances	4.I67.471		8.931.322	11.I26.963	1.971.830	
30.024	Equipement		2.395.906		1.340.251		3.736.I57

Articles	Libellés	Report des années précédentes		Résultats 1975		Solde fin 1975	
		Boni	Mali	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
30.034	S.T.P.A.(Service de transport publics aériens)	5.893.392		10.443.068	15.881.150	455.310	
	Total	19.433.787	80.961.027	49.720.078	71.144.396	13.221.938	96.173.496
	C. Comptes en Liquidation						
30.010	Imprimerie Nationale	76.990				76.990	
30.016	Fonds d'avances	525.391				525.391	
30.008	Garage de l'Etat T.P.M.		19.750.808				19.750.808
30.033	Garage de l'Etat T.P.M.		8.692.133				8.692.133
30.012	Fonds du Roi		68.829				68.829
30.015	OPHAR	2.974.527				2.974.527	
30.019	Hygiène		18.109.487				18.109.487
30.020	Usine à thé	357.088				357.088	
30.021	Plantation de thé		331.714				331.714
30.014	FOREAMI	127.117				127.117	
30.018	Service des transports		2.526.843				2.526.843
30.023	Apiculture	115.300				115.300	
30.003	Aide Enseignements	1.129.217				1.129.217	
30.006	Cartes pensions travailleurs		9.079				9.079
30.027	C H A R	489.980		134.707		624.687	
30.017	Fonds de logement		366.358				366.358
	Total	5.795.610	49.855.251	134.707		5.930.317	49.855.251
	Total général	214.264.944	134.547.696	529.860.660	524.947.838	230.785.669	146.155.599

Compte hors budget 1975

COMPTE HORS BUDGET I975

Articles	Libellés	Report des années précédentes		Résultats I975		Solde fin I975	
		Boni	Mali	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
40.001	Dette consolidée	1.000.000.000				1.000.000.000	
40.002	Bons de développement	-	-	-	-	-	-
40.050	Bons du Trésor	1.112.500.000	-	1.531.000.000	1.465.500.000	1.178.000.000	
40.050	Compte courant Burundi	-	I6.929				I6.929
40.051	Compte courant Tutelle	-	5.280.II3				5.280.II3
40.052	Périmètre Mayaga	4.820				4.820	
40.053	Compte courant Cadeco		1.6I7.078				1.6I7.078
40.054	Opérations litigieuses		26.085.480	552.889.071	573.896.264		47.092.673
40.055	Envoi de fonds		258.097.611	6.550.850.7I8	6.565.6I3.845		272.860.738
40.056	Dépenses à régulariser ultérieurement		30.759.206	3.720.802	103.343.061		I30.381.465
40.056.01	Dépenses à régulariser ultérieurement(prêt, don étranger)	-	-	-	2.783.088		2.783.088
40.057	Recettes à régulariser ultérieurement	30.857.I40		36.3I7	-	30.893.457	
40.057.01	Recettes à régulariser ultérieurement(dons,prêts étrangers)			746.309.200	-	746.309.200	
40.058	Compte courant haute représentation	-	477.437				477.437
40.059	Compte courant impôts	83.777.I9I		1.149.3I2.509	1.138.808.044	94.281.656	-
40.060	Compte courant Caisse d'Epargne	2.I67.797		68.645.390	63.828.778	6.984.409	-
	Total général	2.229.306.948	322.333.854	10.602.764.007	9.9I3.773.080	3.056.473.542	460.509.521

ES

	DEPENSES					ENCAISSE
OTAL	ORDINAIRES	De DEVELOPT	B.P.O.	C.H.B.	TOTAL	Encaisse fin Année
5.I95.036	3.I29.872.5I5	372.370.II3	69.631.611	3.304.550.660	6.876.424.899	-465.I27.407
I44.000	I42.337	-	-	1.663	I44.000	-
6.395.839	5.658.984	-	1.824.000	453.421	7.936.405	8.459.434
5.887.885	2.601.940	-	-	56.262	2.658.202	3.229.683
4.731.109	9.209.670	-	-	I0.788.551	I9.998.221	4.732.888
2.828.335	I4.904.835	-	740.432	5.571.464	21.2I6.731	1.611.604
4.336.735	24.I83.524	4.769.362	1.887.048	3.496.801	34.336.735	-
9.951.988	50.505.861	I86.768	337.349	978.922.0I0	1.029.951.988	-
2.259.648	I0.I50.232	-	69.659	985.946	11.205.837	1.053.811
3.052.249	61.780	-	-	I2.596.945	I2.658.725	393.524
0.0I9.308	325.497	-	9.269.459	29.I76.691	38.771.647	1.247.661
8.338.895	1.079.585	-	20.I32.581	27.041.527	48.253.693	85.202
0.2I8.825	28.971.I73	-	294.837.673	2I4.867.745	538.676.591	1.542.234
5.554.I69	1.242.109	-	I3.986.133	30.I59.I7I	45.387.4I3	I66.756
8.047.701	269.970.345	-	3.596.049	4.292.260	277.858.654	I89.047
0.II5.646	36.779.861	1.287.580	I8.800	78.269.275	116.355.5I6	2.760.I30
9.322.693	40.438.957	-	480	I37.498.I35	I77.937.572	1.585.I2I
9.398.563	66.032.578	65.070	4.025.335	48.472.I40	I18.595.I23	903.440
0.384.245	36.945.329	95.260	2.029.3I3	50.504.662	89.574.564	2.809.681
.372.381	38.695.382	81.655	1.3I5.242	66.200.767	106.293.046	4.079.335
1.256.468	I67.082.965	45.046.655	11.647.732	I46.6I9.7I4	370.397.066	859.402
5.742.225	58.762.564	1.859.850	1.830.032	32.630.600	95.083.046	659.I79
6.3I5.636	36.226.761	-	2.111.322	I7.9I7.999	56.256.082	59.554
3.045.7I9	I5.249.543	-	422.486	6.977.706	22.649.735	395.984
9.597.555	44.366.762	44.740	200.638	1.084.853.I57	1.129.465.297	I32.258
I78.528	-	-	-	-	-	I78.528
6.734.771	27.776.445	-	1.I34.469	54.964.951	83.875.865	2.858.906
0.387.355	50.439.I27	1.303.2I0	2.859.997	25.7I4.771	80.3I7.I05	70.250
5.820.980	29.573.405	1.927.347	I7.645.001	8.241.033	57.386.786	8.434.I94
4.886.I05	25.I03.476	-	6.000	I19.I80.646	I44.290.I22	595.983
3.880.641	I9.008.9I6	3.628.755	34.730	30.949.056	53.621.457	259.I84
3.736.965	I5.408.980	-	6.973.495	2.I51.353.500	2.I73.735.975	990
2.269.99I	191.36I	-	57.256	21.938.756	22.I87.373	82.6I8
9.945.877	36I.059	-	I7.36I	I8.666.963	I9.065.383	880.494
8.0I3.997	973.095	-	63.986	56.836.6I9	57.873.700	I40.297
3.885.292	634.555	-	I.I64.353	622.0I7.I43	623.8I6.05I	69.24I
0.36I.329	I.0I7.66I	-	I29.989	8.094.75I	9.242.40I	I.II8.928
I.935.68I	404.927	-	II.43I	20.765.3I2	21.I8I.670	754.0II
0.268.499	2.8I6.837	-	7I0.35I	286.067.503	289.594.69I	673.808
5.480.533	286.980	-	306.599	4.886.887	5.480.466	67
I.528.248	2I9.528	-	25.643	I.254.676	I.499.847	28.40I
7.985.50I	9I9.645	-	60.242	6.957.234	7.937.I2I	48.380
I.096.275	I52.II5	-	6.653	855.096	I.0I3.864	82.4II
I.257.342	2I0.977	-	-	I.046.365	I.257.342	-
0.2I0.878	37I.924	-	6.997.902	30.888.603	38.258.429	I.952.449
I3.599.803	229.5II	-	5.42I.397	7.863.55I	I3.5I4.459	85.344
I.977.305	495.333	-	4.960.392	6.360.094	II.8I5.8I9	I6I.486
7.9I6.458	572.440	-	3.234.92I	I3.997.494	I7.804.855	III.603
8.40I.I7I	760.298	-	I0.747.8II	2I.829.062	33.337.I7I	64.000
4.370.599	804.477	-	3.I32.073	I0.296.3I4	I4.232.864	I37.735
7.05I.082	2II.280	-	3.237.406	I3.534.384	I6.983.070	68.0I2
6.026.795	-	-	2.248.852	83.692	2.332.544	3.694.25I
I5.6I6.905	II.067.799	-	-	3.245.407	I4.3I3.206	I.303.699
24.032.372	II.822.497	-	2.777.927	6.939.467	2I.539.89I	2.492.48I
I6.449.898	9.689.389	-	838.60I	3.752.070	I4.280.060	2.I69.838
II.856.798	6.595.887	-	I.I96.248	I.I39.64I	8.93I.776	2.925.022
I5.622.695	II.I87.400	-	-	85I.565	I2.038.965	3.583.730
2I.959.I04	9.806.I97	-	-	9.434.392	I9.240.589	2.7I8.5I5
I6.3I0.509	9.785.4I2	-	I.756.500	4.682.223	I6.224.I35	86.374
I6.272.954	24.069.897	-	7.257.826	I5.I2I.609	46.449.332	-I76.378
I7.9II.089	9.778.862	-	I9.052	5.669.072	I5.466.986	2.444.I03
I5.524.527	I6.68I.347	-	-	25.I22.256	4I.803.603	3.720.924
436.I80	I35.045	-	-	265.650	400.695	35.485
						-465.303.785
						+ 80.987.670
30.0I3.885	4.389.045.I73	432.666.365	524.947.838	9.9I3.773.080	I5.260.432456	-384.3I6.II5

/Min.In./

TABLEAU DES OPERATIONS COMPTABL
EXERCICE 1975

	ENCAISSE	RECETTES				
DESIGNATION	Encaisse début année	Ordinaires	De Dévelopt	B.P.O.	C.H.B.	T
1001 Caissier du Pays	-1.153.897.544	84.404.525	490.340.000	27.830.664	6.962.619.847	7.56
1003 Minijeunesse	-	-	-	-	144.000	
1004 Ambarwanda New-York	-	730.504	-	1.825.219	13.840.116	1
1005 Ambarw.Washington	-	23.145	-	-	5.864.740	
1006 Ambarw.Ottawa	2.567.017	603.612	-	-	21.560.480	2
1007 Ambarw. Bonn	1.461.696	775.795	-	818.223	19.772.621	2
1008 Livre de transfert	-	989.238	-	4.785.049	28.562.448	3
1009 Ordon.de transfert	-	998.661.240	-	28.934.398	2.356.350	1.02
1010 Ambarw. Kampala	397.946	249.276	-	200.444	11.411.982	1
1011 Serv. des Terres	431.139	12.296.287	-	-	324.823	1
1012 Direction des Postes	577.019	1.415.042	-	18.724.884	19.302.363	4
1013 P.T.T. Butare	318.909	4.243.576	-	28.768.090	15.008.320	4
1014 P.T.T. Kigali	631.138	26.500.941	-	216.476.475	296.610.271	54
1015 P.T.T. Gisenyi	46.884	2.402.170	-	21.064.320	22.040.795	4
1016 Armée Rwandaise	1.259.706	800	-	6.994.935	269.792.260	27
1017 Kibuye	194.239	4.953.406	-	1.301.876	112.666.125	11
1019 Gitarama	135.604	6.538.040	-	2.330.778	170.518.271	17
1020 Butare	277.716	7.177.234	-	4.696.472	107.347.141	11
1021 Byumba	178.755	4.046.967	-	1.940.649	86.217.874	9
1023 Kibungo	2.664.195	4.581.290	-	2.009.142	101.117.754	11
1024 Kigali	488.628	31.126.775	-	16.284.095	323.356.970	37
1025 Gisenyi	400.565	5.696.296	-	2.236.339	87.409.025	9
1026 Cyangugu	34.871	4.152.516	-	2.017.593	50.110.656	5
1027 Tribinstance Butare	121.526	600.333	-	2.114.239	20.209.621	2
1028 Impôts Kigali	70.025	701.585	-	76.735	1.128.749.210	1.12
1029 Mécanisation	178.528	-	-	-	-	
1030 Gikongoro	276.875	2.020.884	-	1.269.882	83.167.130	8
1031 Ruhengeri	250.391	6.817.575	-	3.346.521	69.972.868	8
1032 Bruxelles	5.836.107	1.752.632	-	15.328.647	42.903.594	6
1034 Télécoms	486.364	129.619.720	-	2.189.901	12.590.120	14
1035 Parquet Nyanza	241.177	2.182.188	-	1.470.635	49.986.641	5
1038 D. Kigali	816.714	12.063.773.589	-	5.047.403	104.099.259	2.17
1039 D. Butare	84.705	18.981.660	-	256.027	2.947.599	2
1040 D. Bugarama	643.375	19.223.537	-	22.636	56.329	1
1041 D. Cyangugu	259.662	48.005.247	-	67.531	9.681.567	5
1042 D. Gisenyi	28.137	623.340.717	-	430.662	65.775	62
1043 D. Cyanika	185.355	9.378.460	-	375.510	422.004	1
1044 D. Kagitumba	294.487	21.514.580	-	40.408	86.206	2
1045 D.Aéro. Kigali	395.940	193.629.944	-	1.681.368	94.561.247	29
1046 D.Akanyaru Haut	13.375	4.799.592	-	29.661	637.905	
1047 D. Mururu	97.892	1.337.732	-	20.461	72.163	
1048 D. Gatuna	25.387	7.101.867	-	360.258	497.989	
1049 D. Rusumo	128.703	931.578	-	10.477	25.517	
1050 D. Kibuye	-	1.232.903	-	17.973	6.466	
1051 P.T.T. Gitarama	39.333	884.368	-	31.369.308	7.917.869	4
1053 P.T.T. Gikongoro	41.331	200.893	-	8.955.232	4.402.347	1
1054 P.T.T. Cyangugu	162.486	1.345.922	-	7.983.547	2.485.350	1
1055 P.T.T. Kibuye	114.972	524.425	-	6.862.567	10.414.494	1
1056 P.T.T. Ruhengeri	61.117	1.413.610	-	15.129.900	16.796.544	1
1057 P.T.T. Byumba	104.788	1.449.300	-	5.677.074	7.139.437	1
1058 P.T.T. Kibungo	64.420	257.230	-	10.352.394	6.377.038	1
1059 S.T.P.A.	1.090.283	140	-	4.712.935	223.437	
1060 Moscou	2.419.377	74.845	-	65.135	13.057.548	1
1061 Kinshasa	1.940.303	475.583	-	2.776.192	18.840.294	2
1062 Nairobi	1.973.396	878.664	-	2.199.278	11.398.560	1
1063 Bujumbura	2.109.101	998.227	-	1.194.672	7.554.798	1
1064 Pékin	2.446.025	137.234	-	-	13.039.436	1
1065 Addis-Abéba	-	164.018	-	-	21.795.086	2
1066 Dar-es-salaam	-	45.821	-	622.714	15.641.974	1
1067 Paris	604.228	3.465.226	-	8.526.321	33.677.179	4
1068 Tripoli	121.493	14.671	-	19.052	17.755.873	1
1069 Caire	-	91	-	-	45.524.518	4
1070 D. Kabuhanga	-	410.629	-	17.759	7.792	
	-1.153.897.544					
	+ 35.793.405	4.371.255.813	490.340.000	529.860.660	10.602.764.007	16.0
	-1.118.104.139					

Comptes définitifs des budgets 1976

Budget Ordinaire 1976

Discordances apparaissant dans les budgets de l'exercice 1976

A. RECETTES

Budget	Cour des Comptes	Ministère des Finances	Différences
1. B.V.M.	6.597.120.560	6.596.971.898	+ 148.662
2. B.D.	720.875.067	720.875.067	-
3. B.P.O.	634.861.601	634.725.773	+ 135.828
4. C.H.B.	11.902.306.117	11.902.591.068	- 284.951
	19.855.163.345	19.855.163.806	- 461

B. DEPENSES

1. B.O.	5.122.567.008	5.122.734.398	- 167.390
2. B.D. 1975	236.167.582	236.203.591	- 36.009
3. B.D. 1976	539.237.901	539.274.619	- 36.718
4. B.P.O.	625.660.473	625.434.240	+ 226.233
5. C.H.B.	13.198.134.574	13.198.121.151	+ 13.423
	19.721.767.538	19.721.767.999	- 461

Situation globale

	Recettes	Dépenses	Malis	Bonis
B.O.	6.597.120.560	5.122.567.008	-	1.474.553.552
B.D.	720.875.067	775.405.483	54.530.416	-
B.P.O.	634.861.601	625.660.473	-	9.201.128
C.H.B.	11.902.306.117	13.198.134.574	1.295.828.457	-
	19.855.163.345	19.721.767.538	-	133.395.807
				- 384.316.115
				- 250.920.308

Encaisse début : -384.316.115

Recettes réalisées: 19.855.163.345 — Encaisse BNR : -435.396.696

Dépenses effectuées: 19.721.767.538 — Encaisses compt. +184.476.388

Encaisse fin - 250.920.308 — Encaisse totale : -250.920.308

Tableau des déficits par catégorie de comptables

Exercice 1975

Imputations	Comptables de Préfectures	Postes	Douanes	Ambassades	Divers	Totaux
I5.092.07.08	5.771.237	1.741.114	576.375	1.8I4.027	400	9.903.I53
F.O. non exécutées dissimulant ainsi des déficits						
a) Montants imputés au 40.054	73.750	39.770	6I6.261	5.459	-	735.240
b) Montants imputés au B.O.	28.000	I2.000	-	-	-	40.000
c) Montants non comptabilisés	2.5I5	7.000	754.I89	9.237	-	772.941
	5.875.502	1.799.884	1.946.825	1.828.723	400	11.451.334

Exercice 1976

I6.062.07.08	4.922.497	4.235.536	3.378.I30	262.I89	-	I2.798.352
40.054	36.992	I8.673	27.600	21.393	-	I04.658
	4.959.489	4.254.209	3.405.730	283.582	-	I2.903.010

Tableau de recouvrement des impôts, droits et taxes

Exercice 1976

Libellé	Evaluations		Résultats		Plus-values ou moins-values	
I. Recettes fiscales						
a) Impôts personnels et sur les revenus	728.700.000	100%	1.215.469.806	166,80%	+ 486.769.806	66,80 %
b) Recettes douanières	3.985.741.000	100%	4.957.025.444	I24,37%	+ 971.284.444	24,37 %
II. Recettes administratives, judiciaires et domaniales	453.900.000	100%	424.625.310	93,55%	- 29.274.690	6,45 %
	5.I68.341.000	100%	6.597.I20.560	I27,64%	+ 1.428.779.560	27,64%

CLASSIFICATION DES DEPENSES PAR NATURE

Exercice 1976

Dénomination	Prévisions	Résultats	Reliquats	Dépassements
Personnel s/statut	1.749.235.672	1.778.499.690	74.364.116	103.628.134
Voyages de service	238.579.095	227.792.915	33.419.034	22.632.854
Personnel s/contrat	939.578.084	1.026.846.788	36.762.600	124.031.304
Matériel	994.519.934	942.323.226	102.594.874	50.398.166
Divers	1.246.438.215	1.147.104.389	185.218.017	85.884.191
	5.168.351.000	5.122.567.008	432.358.641	386.574.649

Crédit à annuler : 432.358.641 - 386.574.649 = 45.783.992

BUDGET ORDINAIRE 1976

DEPENSES PAR DEPARTEMENTS

Ministères	Prévisions	Résultats	Dépassements	Reliquats	%
Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières	23.905.680	I9.490.594	-	4.4I5.086	I8,47
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	503.236.472	432.302.990	-	70.933.482	I4,10
Ministère des Finances et de l'Economie	542.661.004	475.310.129	-	67.350.875	I2,41
Ministère de la Jeunesse	62.003.310	55.092.949	-	6.910.361	11,15
Cour Suprême	I7.101.279	I5.456.118	-	1.645.161	9,62
Présidence de la République	I22.004.515	118.125.316	-	3.879.199	3,18
Ministère de la Santé Publique	398.907.4I3	389.470.633	-	9.436.780	2,37
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	400.779.554	396.956.788	-	3.822.766	0,95
Ministère de la Justice	3I6.594.339	3I4.032.222	-	2.562.117	0,81
Ministère des Postes et des Communications	230.593.751	231.743.428	1.149.677	-	0,50
Ministère de l'Education Nationale	1.231.902.064	1.239.492.263	7.590.199	-	0,62
Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	28.556.824	29.I08.586	551.762	-	1,93
Ministère du Plan	30.228.860	32.271.572	2.042.7I2	-	6,76

../..

Ministères	Prévisions	Résultats	Dépassement	Reliquats	%
Ministère de la Défense Nationale	972.265.300	1.045.594.977	73.329.677	-	7,54
Ministère de l'Intérieur	49.997.400	54.011.109	4.013.709	-	8,03
Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement coopératif	53.250.153	58.982.888	5.732.735	-	10,77
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	184.363.082	215.124.446	30.761.364	-	16,69
	5.168.351.000	5.122.567.008	125.171.835	170.955.827	

Crédit à annuler : 170.955.827 - 125.171.835 = 45.783.992

	Prévisions	Résultats	Dépass^t	Reliquats	%
Note : Ministère des Finances : Départ. Finances :	511.716.416	456.380.347	-	55.336.069	10,81
et de l'Economie : Départ. Economie :	30.944.586	18.929.782	-	12.014.806	38,83

COMPARAISON DES RECETTES AVEC LES DEPENSES

Années	Recettes	Dépenses	Boni	Mali	Pourcentage
I963	361.574.I55	547.569.4I6	-	I85.995.261	51 %
I964	535.038.864	659.630.644	-	I24.591.780	23 %
I965	6I9.I78.326	837.238.110	-	2I8.059.784	35 %
I966	1.169.961.072	1.320.568.9I2	-	I50.607.840	I3 %
I967	1.249.991.661	1.374.643.981	-	I24.652.320	I0 %
I968	1.322.838.I45	1.506.828.907	-	I83.990.762	I4 %
I969	1.422.I45.250	1.697.422.454	-	275.277.204	I9 %
I970	1.943.290.761	1.756.537.281	I86.753.480	-	I0 %
I97I	1.842.884.481	2.I73.304.I35	-	330.4I9.654	I8 %
I972	1.874.534.785	2.421.003.9I9	-	546.469.I34	29 %
I973	2.351.574.453	2.783.707.I23	-	432.I32.670	I8 %
I974	3.252.358.997	3.531.354.896	-	278.995.899	8,5%
I975	4.371.255.8I3	4.389.045.I73	-	I7.789.360	0,4%
I976	6.597.I20.560	5.I22.567.008	1.474.553.552	-	29 %

Décret-loi portant approbation du compte définitif du Budget Ordinaire 1976

DECRET-LOI DU ..... PORTANT APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET ORDINAIRE POUR L'EXERCICE 1976

Nous HABYARIMANA Juvénal
Président de la République

Vu la Constitution de la République Rwandaise spécialement en ses articles 51, 64, 70, 71 et 76 ;

Vu le Décret-loi nº 30/76 du 26 juillet 1976 portant fixation du budget ordinaire pour l'exercice 1976 ,

AVONS DECRETE ET DECRETONS

Article 1

Il est approuvé définitivement le recouvrement des recettes ordinaires de la République Rwandaise pour l'exercice 1976 s'élevant à 6.597.120.560 Frw et se répartissant conformément au tableau I. ci-annexé.

Article 2

Il est approuvé définitivement l'exécution des dépenses ordinaires de la République Rwandaise pour l'exercice 1976 s'élevant à 5.122.567.008 Frw et se répartissant conformément au tableau II ci-annexé.

Article 3

Il est approuvé définitivement des crédits complémentaires s'élevant à 45.783.992 Frw destinés à couvrir les dépenses de l'exercice 1976 effectuées au-delà des crédits alloués par les lois budgétaires ou effectuées sans allocations budgétaires et se répartissant conformément au tableau II ci-annexé.

Article 4

Le présent Décret-loi entre en vigueur le jour de sa signature.

Kigali, le .....
HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

Le Ministre des Finances
NTIRUGIRIMBABAZI Denys

TABLEAU I.

Compte définitif du Budget des Voies et Moyens

Exercice 1976

Articles	Libellé	Evaluations	Résultats	Plus-values	Moins-values
	1. Recettes fiscales				
	a) Impôts personnels et sur revenus				
06.063.01	Bâtiments	17.000.000	17.920.519	920.519	
06.063.02	Terrains	500.000	674.784	174.784	
03	Employés	3.000.000	2.185.882	-	814.118
04	Bateaux	100.000	105.908	5.908	-
05	Véhicules	25.000.000	27.174.375	2.174.375	-
06	Concessions	3.500.000	4.712.769	1.212.769	-
07	Gros bétail	-	775.090	775.090	-
08	Amendes	-	5.757.373	5.757.373	-
09	Locations	40.000.000	43.089.839	3.089.839	-
10	Mobilier	27.000.000	32.665.834	5.665.834	-
11	Sociétés	255.000.000	485.196.219	230.196.219	-
12	Entreprises	59.000.000	102.988.141	43.988.141	-
13	Rémunérations	270.000.000	447.450.563	177.450.563	-
14	Professions libérales	2.500.000	1.000.187	-	1.499.813
15	Contribution personnelle minimum	-	7.040.705	7.040.705	-
16	Amendes	11.000.000	16.411.699	5.411.699	-
18	Intérêts	10.000.000	14.580.219	4.580.219	-
19	Immatriculations	5.000.000	5.738.800	738.800	-
20	Divers	100.000	900	-	99.100
	s/total	728.700.000	1.215.469.806	489.182.837	2.413.031

Articles	Libellé	Evaluations	Réalisations	Plus-values	Moins-values
	b) Recettes douanières				
06.064.01	Droits de sortie	1.404.000.000	2.153.967.019	749.967.019	-
06.064.02	Droits d'entrée	1.870.000.000	1.881.151.415	11.151.415	-
06.064.03	Taxes de consommation	651.741.000	844.814.468	193.073.468	-
06.064.04	Licences boissons alcooliques	8.000.000	4.078.826	-	3,921.174
06.064.05	Péages	22.000.000	25.185.370	3.185.370	-
06.064.06	Autres	30.000.000	47.828.346	I7,828.346	-
	S/total	3.985.741.000	4.957.025.444	975.205.6I8	3,921.174
	2. Recettes domaniales, administratives et judiciaires				
06.010.00	Journal officiel et autres publications	2.500.000	4.405.946	1.905.946	-
022.00	Immigration	9.000.000	10.146.169	1.146.169	-
030.00	Défense nationale	1.000.000	4.255.890	3.255.890	-
300.00	Cour Suprême	1.000.000	480	-	999.520
040.00	Intérieur	1.000.000	-	-	1.000.000
050.00	Affaires Etrangères et Coopération	200.000	6.165	-	I93.835
060.00	Finances	105.000.000	129.282.844	24.282.844	-
065.00	Economie	5.000.000	5.938.710	938.710	-
070.00	Justice	60.000.000	38.981.791	-	21.018,209
080.00	Education Nationale	500.000	I70.029	-	329,971
090.00	Plan	-	I98.083	I98.083	-
100.00	Fonction Publique	3.000.000	1.539.820	-	1.460,I80
110.00	Postes et Communications	200.000.000	I79.275.0I6	-	20.724.984
120.00	Santé Publique	30.000.000	22.8I2.867	-	7.I87.I33

../..

Articles	Libellé	Evaluations	Résultats	Plus-values	Moins-values
06.I30.00	Agriculture et Elevage	30.000.000	I9.640.172	-	I0.359.828
I40.00	Affaires sociales et mouvements coopératif	100.000	-	-	100.000
I50.00	Jeunesse	100.000	I9I.269	91.269	-
I60.00	Travaux publics et Equipement	3.500.000	6.028.790	2.528.790	-
I70.00	Ressources naturelles	2.000.000	1.751.269	-	248.731
	s/total	453.900.000	424.625.310	34.347.701	63.622.391
	Total général	5.168.341.000	6.597.120.560	1.498.736.156	69.956.596

TABLEAU II.

Compte définitif du Budget Ordinaire
Exercice 1976

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Présidence						
a) Secrétariat général	I6.010.01.00	Personnel s/statut	8I4.320	1.275.241	460.921	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	3.I20.000	2.948.230	-	I7I.770
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom; et autres)	450.000	286.640	-	I63.360
	03.03	Voyages de service à l'Etranger	26.000.000	22.333.534	-	3.666.466
	04.01	Personnel s/contrat	480.831	424.837	-	55.994
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.790.000	1.764.511	-	25.489
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
	06.00	Subsides M.R.N.D.	I0.000.000	11.350.000	1.350.000	-
	07.00	Frais de représentation	800.000	800.000	-	-
	07.01	Litiges	1.339.455	1.336.455	-	3.000
		Total	44.794.606	42.5I9.448	1.810.921	4.086.079
b) Affaires politiques et administratives	I6.011.01.00	Personnel s/statut	681.540	666.551		I4.989
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I62.500	II5.038		47.462
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	90.000	72.000		I8.000

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	04.01	Personnel s/contrat	97.335	47.250	-	50.085
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	75.000	58.460		I6.540
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	1.106.375	959.299	-	I47.076
c) Affaires juridiques	I6.0I2.01.00	Personnel s/statut	981.540	743.328	-	238.2I2
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I62.500	II9.731	-	42.769
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	32.800	-	I7.200
	04.01	Personnel s/contrat	97.335	52.757	-	44.578
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I00.000	81.895	-	I8.I05
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
	06.00	Journal officiel	2.400.000	1.882.700	-	5I7.300
		Total	3.791.375	2.9I3.2II	-	878.I64
d) Affaires économiques et financières	I6.0I3.01.00	Personnel s/statut	930.900	604.352	-	326.548
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I62.500	I09.II6	-	53.384
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	26.770	-	23.230
	04.01	Personnel s/contrat	97.335	47.250	-	50.085
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
		../..				

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.0I3.05.01	Matériel et fournitures de bureau	36.000	57.925	21.925	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	1.276.735	845.4I3	21.925	453.247
e) Planification	I6.0I4.01.00	Personnel s/statut	9I0.520	808.756	-	101.764
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I62.500	I02.853	-	59.647
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	I7.800	-	32.200
	04.01	Personnel s/contrat	97.335	23.625	-	73.7I0
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	25.000	24.700	-	300
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	1.245.355	977.734	-	267.621
f) Affaires sociales	I6.0I5.01.00	Personnel s/statut	679.I40	229.294	-	449.846
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I60.000	93.036	-	66.964
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	20.631	-	29.369
	04.01	Personnel s/contrat	97.335	I5.750	-	81.585
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	25.000	23.260	-	1.740
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Iptal	1.011.475	381.971	-	629.504

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
g) Affaires Educationnelles et Culturelles	I6.0I6.0I.00	Personnel s/statut	650.I60	422.524	-	227.636
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I00.000	45.370	-	54.630
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom.et autres)	50.000	29.600	-	20.400
	04.0I	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fournitures de bureau	25.000	I8.750	-	6.250
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	825.I60	5I6.244	-	308.9I6
h) Protocole d'Etat	I6.0I7.0I.00	Personnel s/statut	1.I70.540	1.346.608	I76.068	-
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	800.000	1.I02.I20	302.I20	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I00.000	92.840	-	7.I60
	04.0I	Personnel s/contrat	52.000	8.400	-	43.600
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fournitures de bureau	54.000	89.360	35.360	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	4.000.000	2.I80.635	-	I.8I9.365
		Total	6.I76.540	4.8I9.963	5I3.548	I.870.I25
i) Inspection générale de l'Etat	I6.0I8.0I.00	Personnel s/statut	385.280	2I9.I73	-	I66.I07
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	308.000	260.6I5		47.385
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I00.000	5I.080	-	48.920

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.0I8.04.0I	Personnel s/contrat	57.335	-	-	57.335
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fournitures de bureau	42.000	26.650	-	I5.350
	05.03	Téléphones, télégrammes	-	-	-	-
		Total	892.6I5	557.5I8	-	335.097
j) Relations extérieures	I6.0I9.0I.00	Personnel s/statut	609.320	250.55I	-	358.769
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I60.000	I40.I20	-	I9.880
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	I0.540	-	39.460
	04.0I	Personnel s/contrat	63.260	50.I30	-	I3.I30
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fournitures de bureau	25.000	35.374	I0.374	-
	05.03	Téléphones, Télégrammes	-	-	-	-
		Total	907.580	486.7I5	I0.374	431.239
k) Service des chargés des Missions	I6.020.0I.00	Personnel s/statut	267.I60	-	-	267.I60
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I63.000	I07.22I	-	55.779
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom.et autres)	80.000	40.360	-	39.640
	04.0I	Personnel s/contrat	99.670	78.750	-	20.920
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fournitures de bureau	42.000	40.090	-	I.9I0
	05.03	Téléphones, télégrammes	-	-	-	-
		Total	651.830	266.42I	-	385.409

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
1) Secrétariat du Gouvernement	I6.021.01.00	Personnel s/statut	885.340	484.766	-	400.574
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	225.000	I68.127	-	56.073
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I00.000	72.300	-	27.700
	04.01	Personnel s/contrat	I42.I00	I4I.750	-	350
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	700.000	695.275	-	4.725
	05.03	Téléphones, télégrammes	-	-	-	-
		Total	2.052.440	1.562.218	-	490.222
m) Service central des Renseignements	I6.022.01.00	Personnel s/statut	II.500.000	I8.067.660	6.567.660	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	3.I20.000	2.639.001	-	480.999
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	2.500.000	2.934.200	434.200	-
	04.01	Personnel s/contrat	7.300.000	5.066.433	-	2.233.567
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	3.000.000	3.692.0I7	692.0I7	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	-	71.848	71.848	-
	05.04	Matériel technique	9.7I7.2I5	9.575.080	-	I42.I35
	06.01	Frais de renseignement	I3.000.000	I3.443.448	443.448	-
	07.00	Locations maisons	3.000.000	2.339.525	-	660.475
	07.01	Litiges	I.383.I58	I.3I5.355	-	67.803
		Total	54.520.373	59.I44.567	8.209.I73	3.584.979

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
n) C.N.P.E.	I6.023.01.00	Personnel s/statut	1.566.056	1.133.849		432.207
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	225.000	160.354		64.646
	03.02	Voyages de service (Indemnités kilom. et autres)	I20.000	63.200	-	56.800
	04.01	Personnel s/contrat	441.000	298.926	-	I42.074
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	400.000	5I8.265	II8.265	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	-	-	-	-
		Total	2.752.056	2.I74.594	II8.265	695.727
		Totaux	I22.004.5I5	II8.I25.3I6	I0.684.206	I4.563.405
Cour Suprême	I6.300.01.00	Personnel s/statut	II.647.440	I0.921.075	-	726.365
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	900.000	973.III	73.III	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	400.000	271.330	-	I28.670
	03.03	Voyages de service à l'Etranger	-	-	-	-
	04.01	Personnel s/contrat	683.739	542.297	-	I4I.442
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.800.000	1.799.501	-	499
	05.03	Téléphones, télégrammes	600.000	63.786	-	536.2I4
	07.00	Frais de représentation	I0.000	5.0I5	-	4.985
	07.01	Litiges	1.060.I00	880.003	-	I80.097
		Total	I7.I0I.279	I5.456.II8	73.III	1.7I8.272

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère de la Défense Nationale	I6.030.01.00	Personnel s/statut	1.550.000	1.I33.856	-	4I6.I44
a) Cabinet	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	-	-	-	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	-	-	-	-
	04.01	Personnel s/contrat	540.000	462.908	-	77.092
	04.02	Journaliers	I32.300	114.500	-	I7.800
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.200.000	1.163.825	-	36.I75
	05.03	Téléphones, télégrammes	60.000	58.3I6	-	1.684
	05.04	Matériel technique	-	-	-	-
	07.01	Litiges	I5.000.000	I5.046.943	46.943	-
		Total	I8.482.300	I7.980.348	46.943	548.895
b) Armée Rwandaise	I6.031.01.00	Personnel s/statut	55.000.000	44.526.353	-	I0.473.647
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	-	71.930	71.930	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	7.500.000	8.228.2I5	728.2I5	-
	04.01	Personnel s/contrat	475.000.000	538.048.286	63.048.286	-
	04.02	Journaliers	-	521.345	521.345	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	6.400.000	6.788.I78	388.I78	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	2.750.000	1.211.430	-	1.538.570
	05.04	Matériel technique divers	I56.883.000	I69.746.965	I2.863.965	-
	05.05	Equipement et entretien charroi	I40.000.000	I3I.0I6.598	-	8.983.402
	06.01	Entretien bâtiments militaires	I5.000.000	I3.882.735	-	1.117.265

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.031.07.00	Frais de représentation (Fête des Forces Armées)	1.100.000	1.5I8.689	4I8.689	-
	07.06	Amortissement dette extérieure	23.500.000	30.925.I87	7.425.I87	-
		Total	883.I33.000	946.485.911	85.465.795	22.II2.884
c) Jeunesse	I6.032.01.00	Dépenses diverses pour le Service civique de la Jeunesse	22.000.000	25.623.644	3.623.644	-
d) Gendarmerie Nationale	I6.033.01.00	Personnel s/statut	3.500.000	2.506.399	-	993.601
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	-	-	-	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	500.000	430.557	-	69.443
	04.01	Personnel s/contrat	I5.500.000	28.271.305	I2.771.305	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	2.000.000	1.998.532	-	1.468
	05.03	Téléphones, télégrammes	I50.000	I48.720	-	1.280
	05.04	Matériel technique divers	6.500.000	6.911.359	411.359	-
	05.05	Equipement et entretien charroi	I8.000.000	I3.636.787	-	4.363.2I3
	06.01	Entretien bâtiments	2.500.000	1.601.4I5	-	898.585
	07.06	Amortis. dette extérieure	-	-	-	-
	07.00	Frais de représentation (Fête des Forces Armées)	-	-	-	-
		Total	48.650.000	55.505.074	I3.I82.664	6.327.590
		Totaux	972.265.300	1.045.594.977	I02.3I9.046	28.989.369

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère de l'Intérieur	I6.040.01.00	Personnel s/statut	3.I23.I60	2.835.699	-	287.461
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	600.000	575.411	-	24.589
a) Secrétariat Général	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	300.000	310.373	I0.373	-
	04.01	Personnel s/contrat	388.800	388.274	-	526
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I40.000	I40.000	-	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	300.000	301.996	1.996	-
	07.00	Frais de représentation	900.000	783.386	-	116.6I4
	07.01	Litiges	2.000.000	1.950.267	-	49.733
		Total	7.751.960	7.285.406	I2.369	478923
b) Affaires Politiques et Administratives	I6.041.01	Personnel s/statut	25.079.I60	28.402.445	3.323.285	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	2.550.000	2.686.080	I36.080	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	2.000.000	2.023.966	23.966	-
	04.01	Personnel s/contrat	3.265.600	4.339.119	1.073.5I9	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	3.000.000	3.005.495	5.495	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	1.400.000	1.399.901	-	99
	07.00	Frais de représentation (Préfectures)	1.100.000	1.043.979	-	56.021
		Total	38.394.760	42.900.985	4.562.345	56.I20

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Développement Communal	I6.042.01.00	Personnel s/statut	2.7I9.700	2.720.009	309	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	288.578		11.422
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	489.340	471.451	-	I7.889
	04.01	Personnel s/contrat	I57.400	I63.0I3	5.6I3	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I49.509	-	491
	05.03	Téléphones, télégrammes	34.240	32.I58	-	2.082
		Total	3.850.680	3.824.7I8	5.922	31.884
		Totaux	49.997.400	54.0II.I09	4.580.636	566.927
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	I6.050.01.00	Personnel s/statut	3.238.200	5.796.056	2.557.856	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.000.000	1.006.867	6.867	-
a)Secrétariat général	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	100.000	70.695	-	29.305
	03.03	Voyages de service à l'Etranger	60.000.000	67.697.929	7.697.929	-
	04.01	Personnel s/contrat	1.128.199	9I2.633	-	2I5.566
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.200.000	2.242.266	1.042.266	-
	05.03	Téléphones, télégrammes Télex	500.000	575.4I9	75.4I9	-
	07.00	Frais de représentation	20.000.000	II.I47.989	-	8.852.011
	07.01	Litiges	4.000.000	1.308.630	-	2.691.370
		Total	91.I66.399	90.758.484	II.380.337	II.788.252

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Administration Générale	I6.051.01.00	Personnel s/statut	4.945.500	3.501.017	-	1.444.483
	03.01	Voyages de service (Entretien véhic.officiels)	300.000	506.074	206.074	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	-	-	50.000
	04.01	Personnel s/contrat	500.000	367.297	-	I32.703
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I00.000	2I2.591	II2.591	-
	05.03	Téléphones, télégrammes Téléx	50.000	68.055	I8.055	-
	06.01	Contribution à l'Assistance Technique	2.900.000	2.079.000	-	821.000
		Total	8.845.500	6.734.034	336.720	2.448.I86
c) Relations multilatérales	I6.052.01.00	Personnel s/statut	6.06I.860	906.664	-	5.I55.I96
	03.01	Voyages de service (Entretien véhic.officiels)	450.000	II2.908	-	337.092
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	20.000	54.I65	34.I65	-
	04.01	Personnel s/contrat	5II.557	228.II3	-	283.444
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	II6.475	-	33.525
	05.03	Téléphones, télégrammes	250.000	49.463	-	200.537
	06.01	Contribution aux organismes internationaux	57.000.000	55.I29.I43	-	1.870.857
	06.02	Conférences internationales	23.590.000	II.399.966	-	I2.I90.034
		Total	88.033.4I7	67.996.897	34.I65	20.070.685

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
d) Relations bilatérales	I6.053.01;00	Personnel s/statut	2.659.860	3.953.726	1.293.866	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	283.5I4	-	I6.486
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	32.000	I3.500	-	I8.500
	04.01	Personnel s/contrat	398.928	394.506	-	4.422
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I56.625	6.625	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	49.480	-	520
		Total	3.590.788	4.851.351	1.300.491	39.928
e) Représentation à l'Etranger	I6.054.01.00	Personnel s/statut	60.000.000	46.972.385	-	I3.027.6I5
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I2.000.000	9.322.555	-	2.677.445
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I5.I20.000	27.I96.008	I2.076.008	-
	04.01	Personnel s/contrat	30.9I3.450	29.I76.700	-	1.736.750
	04.02	Journaliers	-	37.456	37.456	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	30.000.000	50.257.772	20.257.772	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	I0.000.000	I4.699.006	4.699.006	-
	06.01	Locations maisons	47.960.000	42.936.592	-	5.023.408
	06.02	Rapatriement des nationaux	I50.000	673.I95	523.I95	-
	07.00	Frais de représentation	3.000.000	5.344.353	2.344.353	-
		Total	209.I43.450	226.6I6.022	39.937.790	22.465.2I8
		Totaux	400.779.554	396.956.788	52.989.503	56.8I2.269

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Ministère des Finances et de l'Economie	I6.060.01.00	Personnel s/statut	3.076.920	3.495.808	4I8.888	-
a) Secrétariat général	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	299.344	-	656
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	40.000	I9.920	-	20.080
	04.01	Personnel s/contrat	746.954	64I.I54	-	I05.800
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	600.000	586.200	-	I3.800
	05.03	Téléphones, télégrammes	300.000	299.478	-	522
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
		Total	5.073.874	5.34I.904	4I8.888	I50.858
b) Inspection générale des Finances	I6.06I.01.00	Personnel s/statut	5.486.400	5.209.63I	-	276.769
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	450.000	422.368	-	27.632
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	950.000	380.050	-	569.950
	04.01	Personnel s/contrat	904.500	990.87I	86.37I	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	2.500.000	2.4I8.807	-	8I.I93
	05.03	Téléphones, télégrammes	I50.000	73.926	-	76.074
	06.00	Organisation de la vente publique des véhicules déclassés	I.200.000	62.I00	-	I.I37.900
		Total	II.640.900	9.557.753	86.37I	2.I69.5I8

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Comptabilité publique et Ordonnancement	I6.062.01.00	Personnel s/statut	7.780.480	8.369.932	589.452	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	289.252	-	I0.748
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	1.100.000	1.I23.930	23.930	-
	04.01	Personnel s/contrat	1.967.490	2.029.307	6I.8I7	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	3.500.000	3.111.469	-	388.531
	05.03	Téléphones, télégrammes	700.000	670.341	-	29.659
	06.01	Restitions et non valeurs	1.000.000	1.380.780	380.780	-
	06.02	Pensions	500.000	398.I43	-	101.857
	06.03	Dommages accidentels	700.000	-	-	700.000
	06.04	Commissions Banques	9.000.000	7.982.592	-	1.107.408
	07.01	Intérêt sur découvert et dette consolidée	30.000.000	27.636.449	-	2.363.551
	07.02	Amortissement bons de Développement	60.000.000	53.000.000	-	7.000.000
	07.03	Intérêts sur bons de Développement	60.000.000	45.488.500	-	I4.511.500
	07.04	Intérêt sur bons du Trésor	35.000.000	35.471.666	471.666	-
	07.05	Intérêts dette extérieure	31.400.000	I5.938.324	-	I5.461.676
	07.06	Amortis. dette extérieure	9.000.000	9.060.660	60.660	-
	07.07	Litiges	7.000.000	3.064.974	-	3.935.026
	07.08	Déficit de caisse	8.000.000	I2.798.352	4.798.352	-
	08.01	Participations aux Sociétés	50.000.000	49.998.000	-	2.000
	08.02	Réserve de carburant	100.000.000	96.382.435	-	3.6I7.565
		Total	4I6.947.970	374.I95.I06	6.386.657	49.I39.521

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
d) Impôts	I6.063.01.00	Personnel s/statut	9.825.040	7.582.388	-	2.242.652
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.050.000	889.405	-	I60.595
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	800.000	746.759	-	53.241
	04.01	Personnel s/contrat	1.851.I80	2.006.856	I55.676	-
	04.02	Journaliers	300.000	I47.980	-	I52.020
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	6.500.000	3.304.725	-	3.I95.275
	05.03	Téléphones, télégrammes	500.000	411.693	-	88.307
	05.04	Plaques	7.500.000	5.892.425	-	1.607.575
	06.01	Restitutions	500.000	I37.420	-	362.580
		Total	28.826.220	21.II9.651	I55.676	7.862.245
e) Douanes	I6.064.01.00	Personnel s/statut	I2.242.360	I0.I96.838	-	2.045.522
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.550.000	1.444.537	-	I05.463
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	900.000	922.965	22.965	-
	04.01	Personnel s/contrat	8.485.092	8.661.541	I76.449	-
	04.02	Journaliers	50.000	-	-	50.000
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	7.000.000	6.292.I80	-	707.820
	05.03	Téléphones, télégrammes	500.000	464.776	-	35.224
	06.01	Restitutions	I2.000.000	I5.381.834	3.381.834	-
	06.02	Frais divers	6.500.000	2.801.262	-	3.698.738
		Total	49.227.452	46.I65.933	3.581.248	6.642.767
		Total Départ. des Finances	511.7I6.4I6	456.380.347	I0.628.840	65.964.909

Services	Imputations	Libellés	prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Département de l'Economie	I6.065.01.00	Personnel s/statut	1.803.060	3.743.721	1.940.661	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	469.255	I69.255	-
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	100.000	311.944	211.944	-
	04.01	Personnel s/contrat	418.329	390.439	-	27.890
	04.02	P Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	277.730	I27.730	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	70.000	72.626	2.626	-
	07.00	Frais de représentation	10.000	-	-	I0.000
	07.01	Litiges	1.200.000	1.093.I32	-	106.868
		Total	4.051.389	6.358.847	2.452.2I6	I44.758
b) Affaires économiques	I6.066.01.00	Personnel s/statut	5.543.480	3.342.454	-	2.201.026
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	800.000	490.995	-	309.005
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom.et autres)	600.000	I28.846	-	471.I54
	04.01	Personnel s/contrat	945.984	1.092.811	I46.827	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.000.000	864.444	-	I35.556
	05.03	Téléphones, télégrammes	500.000	361.2I6	-	I38.784
	05.04	Matériel technique	1.500.000	80.400	-	1.4I9.600
	06.01	Contribution GATT	2.500.000	2.426.235	-	73.765
	06.02	Foires et Expositions	3.000.000	505.021	-	2.494.979
		Total	I6.389.464	9.292.422	I46.827	7.243.869

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
c) Industrie et Artisanat	I6.067.01.00	Personnel s/statut	3.295.000	1.895.499	-	1.399.501
	03.01	Voyages de service (Entretien véhic. officiels)	450.000	444.4I8	-	5.582
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	500.000	69.470	-	430.530
	04.01	Personnel s/contrat	3.258.735	240.638	-	3.0I8.097
	04.02	Journaliers	300.000	I5.360	-	284.640
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	600.000	538.278	-	61.722
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	44.750	-	5.250
	05.04	Matériel techniques	2.050.000	30.I00	-	2.0I9.900
		Total	I0.503.735	3.278.5I3	-	7.225.222
		Total Départ.de l'Economie	30.944.588	I8.929.782	2.599.043	I4.6I3.849
		TOTAL MINISTERE	542.66I.004	475.3I0.I29	I3.227.883	80.578.758
Ministère de la Justice	I6.070.01.00	Personnel s/statut	2.663.640	1.975.964	-	687.676
a)Secrétariat Général	03.01	Voyages de service (Entretien véhic. officiels)	600.000	442.I63	-	I57.837
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I50.000	129.770	-	20.230
	04.01	Personnel s/contrat	1.120.6I9	1.458.544	337.925	
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I49.500	-	500
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	24.084	-	5.9I6
	07.00	Frais de représentation	I0.000	9.794	-	206
	07.01	Litiges	47.000.000	44.82I.I93	-	2.I78.807
		Total	51.724.259	49.0II.0I2	337.925	3.05I.I72

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
b) Administration de la Justice et Administration Pénitentiaire	I6.07I.01.00	Personnel s/statut	I30.940.000	I28.242.539	-	2.697.461
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	3.400.000	3.304.000	-	96.000
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom.et autres)	5.000.000	4.588.399	-	411.601
	04.01	Personnel s/contrat	30.I45.500	39.I34.001	8.988.501	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	5.500.000	5.339.873	-	I60.I27
	05.03	Téléphones, télégrammes	600.000	503.337	-	96.663
	06.01	Frais de procédure	I5.000	960	-	I4.040
	06.02	Entretien des détenus	85.000.000	79.267.461	-	5.732.539
	06.03	Indemnités à temoins	60.000	56.000	-	4.000
		Total	260.660.500	260.436.570	8.988.501	9.2I2.431
c) Législation et Contentieux	I6.072.01.00	Personnel s/statut	3.259.580	3.8I7.086	557.506	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	254.4I2	-	45.588
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I00.000	82.2I2	-	I7.788
	04.01	Personnel s/contrat	420.000	3I7.887	-	I02.II3
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I00.000	83.I00	-	I6.900
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	29.943	-	57
		Total	4.209.580	4.584.640	557.506	I82.446
		Totaux	3I6.594.339	3I4.032.222	9.883.932	I2.446.049

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
Education Nationale	I6.080.01.00	Personnel s/statut	7.000.000	3.950.812	-	3.049.I88
a) Secrétariat Général	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.550.000	1.296.010	-	253.990
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	1.300.000	171.444	-	1.128.556
	04.01	Personnel s/contrat	2.481.552	1.353.080	-	1.128.472
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.500.000	1.192.387	-	307.6I3
	05.02	Fourniture scolaires	31.000.000	29.632.697	-	1.367.303
	05.03	Téléphones, télégrammes	736.668	736.655	-	I3
	07.00	Frais de représentation	10.000	5.I94	-	4.806
	07.01	Litiges	2.700.000	2.555.883	-	I44.117
		Total	48.278.220	40.894.I62	-	7.384.058
b) Financement et construction scolaires	I6.081.01.00	Personnel s/statut	2.596.000	3.5I9.570	923.570	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	200.000	I79.837	-	20.I63
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I85.705	49.I26	-	I36.579
	04.01	Personnel s/contrat	300.000	1.I80.3I9	880.3I9	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	200.000	I66.335	-	33.665
	05.03	Téléphones, télégrammes	60.000	41.294	-	I8.706
	05.05	Réparationsécoles	1.760.000	760.000	-	1.000.000

./.

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.08I.05.06	Contrepartie gouvernementale dans la construction Ateliers scolaires	5.000.000	5.000.000	-	-
	07.00	Impression des manuels scolaires	4.000.000	-	-	4.000.000
		Total	I4.301.705	I0.896.481	1.803.889	5.209.113
c) Etudes et Recherches Pédagogiques	I6.082.01.00	Personnel s/statut	5.537.I54	9.440.225	3.903.071	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	265.999	-	34.001
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	8I4.295	756.I27	-	58.I68
	04.01	Personnel s/contrat	750.264	6I8.764	-	I3I.500
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	400.000	360.377	-	39.623
	05.03	Téléphones, télégrammes	I40.000	I39.988	-	I2
	05.04	Matériel audio-visuel	200.000	I99.990	-	I0
	06.01	Revue Pédagogique	-	-	-	-
		Total	8.I4I.7I3	11.781.470	3.903.071	263.3I4
d) Enseignement secondaire et supérieur	I6.083.01.00	Personnel s/statut	I2I.797.820	I24.078.792	2.280.972	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I70.000	I73.038	3.038	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	424.780	88.300	-	336.480
	04.01	Personnel s/contrat	288.460	484.I57	I95.697	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.083.05.01	Matériel et fournitures de bureau	I66.666	I74.I25	7.459	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	266.666	24.370	-	242.296
	05.04	Pensions	76.500.000	84.498.II7	7.998.II7	-
	06.01	Bourses d'Etudes	76.562.000	38.468.790	-	38.093.210
	06.02	Université Nationale	20.000.000	46.573.040	26.573.040	-
	06.03	Institut Péd. National	20.000.000	25.096.289	5.096.289	-
	06.04	Institut Para-Universitaire	20.000.000	37.944.I4I	I7.944.I4I	-
		Total	336.I76.392	357.603.I59	60.098.753	38.671.986
E. Enseignement primaire et post-primaire	I6.084.01.00	Personnel s/statut	8I2.802.I66	808.469.349	-	4.332.8I7
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	2.000.000	1.091.257	-	908.743
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	565.2I4	330.799	-	234.4I5
	04.01	Personnel s/contrat	2.249.988	2.I40.253	-	I09.735
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.170.000	1.167.576	-	2.424
	05.02	Organisation des examens	500.000	457.110	-	42.890
	05.03	Téléphones, télégrammes	266.666	30.697	-	235.969
		Total	8I9.554.034	8I3.687.041	-	5.866.993
F. Culture et Beaux Arts	I6.085.01.00	Personnel s/statut	3.500.000	2.969.802	-	530.I98
	03.01	Voyages de service (Entretien véh.officiels)	300.000	242.590	-	57.410
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	300.000	111.620	-	188.380

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.085.04.01	Personnel s/contrat	350.000	482.783	I32.783	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I20.000	110.950	-	9.050
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	29.910	-	90
	05.04	Matériel technique divers	200.000	I65.295	-	34.705
	06.01	Publication bulletins	100.000	-	-	100.000
	06.02	Frais de renseignements	497.000	497.000	-	-
	07.00	Frais de représentation	53.000	20.000	-	33.000
		Total	5.450.000	4.629.950	I32.783	952.833
		Total Ministère	1.231.902.064	1.239.492.263	65.938.496	58.348.297
Ministère du Plan	I6.090.01.00	Personnel s/statut	3.429.480	3.203.975	-	225.505
a) Secrétariat Général	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	600.000	550.281	-	49.7I9
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I00.000	55.630	-	44.370
	04.01	Personnel s/contrat	458.800	481.683	22.883	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I48.844	-	1.156
	05.03	Téléphones, télégrammes	400.000	375.043	-	24.957
	07.00	Frais de représentation	10.000	9.936	-	64
	07.01	Litiges	1.000.000	987.573	-	I2.427
		Total	6.I48.280	5.8I2.965	22.883	358.I98
b) Planification	I6.09] 01.00	Personnel s/statut	5.355.500	7.I37.055	1.781.555	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.091.03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	700.000	687.897	-	I2.I03
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	600.000	287.636	-	3I2.364
	04.01	Personnel s/contrat	1.795.220	1.858.228	63.008	-
	04.02	Journaliers	-	46.620	46.620	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	700.000	700.020	20	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	100.000	I22.900	22.900	-
	05.04	Matériel technique	500.000	498.750	-	1.250
		Total	9.750.720	11.339.106	1.9I4.I03	325.7I7
c) Inspection et contrôle du plan	I6.092.01.00	Personnel s/statut	4.294.080	5.530.551	1.236.471	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	420.000	368.I79	-	51.821
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	550.000	98.6I0	-	451.390
	04.01	Personnel s/contrat	472.500	475.344	2.844	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	200.000	I83.075	-	I6.925
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	48.923	-	1.077
		Total	5.986.580	6.704.682	1.239.3I5	521.2I3
d) Statistiques	I6.093.01.00	Personnel s/statut	6.I08.760	6.480.047	371.287	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh . officiels)	300.000	306.494	6.494	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	350.000	I22.824	-	227.I76

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.093.04.01	Personnel s/contrat	333.900	343.308	9.408	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.200.620	1.115.434	-	85.I86
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	46.7I2	-	3.288
		Total	8.343.280	8.4I4.8I9	387.I89	3I5.650
		Total Ministère	30.228.860	32.271.572	3.563.490	1.520.778
Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	I6.100.01.00	Personnel s/statut	2.606.940	2.462.9I9	-	I44.021
a) Secrétariat général	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	800.000	742.843	-	57.I57
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	60.000	53.250	-	6.750
	04.01	Personnel s/contrat	6I7.400	3I3.I07	-	304.293
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	400.000	373.290	-	26.710
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	28.720	-	1.280
	07.00	Frais de représentation	10.000	-	-	10.000
	07.01	Litiges	2.000.000	1.938.427	-	61.573
		Total	6.524.340	5.9I2.556	-	611.784
	I6.101.01.00	Personnel s/statut	11.152.I40	11.299.496	I47.356	-
b) Administration Publique	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	90.000	100.096	10.096	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	100.000	80.810	-	I9.I90
	04.01	Personnel s/contrat	534.224	524.601	-	9.623
	04.02	Journaliers	-	-	-	-

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.101.05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.744.000	1.769.2I9	25.2I9	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	49.804	-	I96
		Total	I3.670.364	I3.824.026	I82.671	29.009
c) Emploi et Sécurité Sociale	I6.102.01.00	Personnel s/statut	6.262.I20	7.I84.766	922.646	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	200.000	292.544	92.544	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	400.000	331.783	-	68.2I7
	04.01	Personnel s/contrat	600.000	690.633	90.633	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	600.000	580.530	-	I9.470
	05.03	Téléphones, télégrammes	300.000	291.748	-	8.252
		Total	8.362.I20	9.372.004	1.I05.823	95.939
		Total Ministère	28.556.824	29.I08.586	1.288.494	736.732
Ministère des Postes et Communications	I6.110.01.00	Personnel s/statut	5.4I4.220	3.440.342	-	1.973.878
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	800.000	663.8I0	-	I36.I90
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	300.000	275.954	-	24.046
	04.01	Personnel s/contrat	700.000	1.047.056	347.056	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	400.000	446.4I8	46.4I8	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	33.750	3.750	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.110.07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
	07.01	Litiges	5.000.000	5.075.540	75.540	-
		Total	I2.654.220	I0.982.870	472.764	2.I44.II4
b) Postes	I6.111.01.00	Personnel s/statut	8.689.760	I5.024.989	6.335.229	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	3.000.000	2.774.600	-	225.400
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	200.000	II4.I54	-	85.846
	04.01	Personnel s/contrat	9.576.460	I3.670.955	4.094.495	-
	04.02	Journaliers	30.000	31.I40	1.140	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.400.000	1.395.559	-	4.441
	05.03	Téléphones, télégrammes	100.000	74.756	-	25.244
	06.01	Frais de transport courrier et bonification	I3.000.000	I5.079.065	2.079.065	-
		Total	35.996.220	48.I65.2I8	I2.509.929	340.93I
c) Télécommunications	I6.II2.01.00	Personnel s/statut	22.000.000	25.486.459	3.486.459	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.250.000	1.007.941	-	242.059
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	700.000	280.550	-	4I9.450
	04.01	Personnel s/contrat	23.681.738	21.690.990	-	1.990.748
	04.02	Journaliers	2.235.360	1.622.991	-	6I2.369
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	6.300.000	4.603.275	-	1.696.725
	05.03	Téléphones, télégrammes	-	-	-	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.II2.05.04	Matériel technique	I7.000.000	I5.99I.527	-	I.008.473
	06.01	Restitutions	I20.000	-	-	I20.000
	06.02	Bonification à l'Etranger	5.500.000	5.477.557	-	22.443
	07.06	Amortissement dette extérieure	27.000.000	27.I20.844	I20.844	-
		Total	I05.787.098	I03.282.I34	3.607.303	6.II2.267
d) Aéronautique	I6.II3.01.00	Personnel s/statut	II.800.000	I4.672.442	2.872.442	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I.250.000	I.2I0.687	-	39.3I3
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	200.000	I79.600	-	20.400
	04.01	Personnel s/contrat	I6.994.50I	I6.259.568	-	734.933
	04.02	Journaliers	700.000	935.707	235.707	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I.500.000	I.I65.I46	-	334.854
	05.03	Téléphones, télégrammes	I0.000	I4.578	4.578	-
	05.04	Matériel technique	2.300.000	I.52I.602	-	778.398
		Total	34.754.50I	35.959.330	3.II2.727	I.907.898
e) Transports	I6.II4.01.00	Personnel s/statut	2.474.060	-	-	2.474.060
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	200.000	244.4I5	44.4I5	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	50.000	-	-	-
	04.01	Personnel s/contrat	38.357.652	32.653.II8	-	5.704.534
	04.02	Journaliers	-	I44.234	I44.234	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.II4.05.01	Matériel et fournitures de bureau	300.000	292.349	-	7.651
	05.03	Téléphones, télégrammes	20.000	I9.760	-	240
		Total	41.401.7I2	33.353.876	I88.649	8.236.485
		Total Ministère	230.593.751	231.743.428	I9.891.372	I8.741.695
Ministère de la Santé Publique	I6.I20.01.00	Personnel s/statut	3.321.360	3.326.450	5.090	-
a) Secrétariat général	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.050.000	866.898	-	I83.I02
	03.01	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	200.000	I83.250	-	I6.750
	04.01	Personnel s/contrat	1.373.I36	1.251.342	-	I2I.794
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I44.249	-	5.751
	05.03	Téléphones, télégrammes	250.000	249.593	-	407
	07.00	Frais de représentation	I0.000	3.595	-	6.405
	07.01	Litiges	9.000.000	8.844.441	-	I55.559
		Total	I5.354.496	I4.869.8I8	5.090	489.768
b) Santé	I6.I2I.01.00	Personnel s/statut	I36.683.722	I33.453.653	-	3.230.069
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	5.850.000	3.893.906	-	1.956.094
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	2.000.000	1.847.757	-	I52.243
	04.01	Personnel s/contrat	64.I36.695	62.240.II7	-	1.896.578
	04.02	Journaliers	950.000	1.256.045	306.045	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I2I.05.01	Matériel et fournitures de bureau	3.500.000	4.446.410	946.410	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	600.000	599.986	-	I4
	05.04	Entretien des Hôpitaux	21.500.000	20.041.649	-	1.458.351
	06.01	Soins médicaux spéciaux	800.000	2.098.932	1.298.932	-
	06.02	Subsides aux Hôpitaux agrées	20.000.000	I6.325.305	-	3.674.695
		Total	256.020.4I7	246.203.760	2.551.387	I2.368.044
c) Pharmacie	I6.I22.01.00	Personnel s/statut	1.500.000	1.4I4.365	-	85.635
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I50.000	I37.202	-	I2.798
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I2.500	9.I85	-	3.3I5
	04.01	Personnel s/contrat	6I0.000	1.874.I22	1.264.I22	-
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I3I.509	-	I8.491
	05.03	Téléphones, télégrammes	110.000	113.793	3.793	-
	05.04	Médicaments et matériel médical	I25.000.000	I24.7I6.879	-	283.I2I
		Total	I27.532.500	I28.470.633	1.267.9I5	403.360
		Total Ministère	398.907.4I3	389.470.633	3.824.392	I3.261.I72
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	I6.I30.01.00	Personnel s/statut	3.000.000	2.508.454	-	491.546
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	500.000	495.537	-	4.463
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I50.000	255.800	I05.800	-
	04.01	Personnel s/contrat	2.000.000	1.559.925	-	440.075

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I30.04.02	Journaliers	I80.000	-	-	I80.000
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	200.000	I97.773	-	2.227
	05.03	Téléphones, télégrammes	200.000	2.020	-	I97.980
	05.04	Matériel technique	I00.000	50.2I4	-	49.786
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
	07.01	Litiges	2.922.237	2.820.408	-	I0I.829
		Total	9.262.237	7.890.I3I	I05.800	1.477.906
b) Agronomie	I6.I3I.01.00	Personnel s/statut	40.289.760	8I.902.5I7	4I.6I2.757	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.739.461	1.599.751	-	I39.7I0
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	6,500.000	4.53I.3I3	-	1.968.687
	04.01	Personnel s/contrat	II.I38.274	I0.338.82I	-	799.453
	04.02	Journaliers	20.000.000	23.563.I39	3.563.I39	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.400.000	1.259.038	-	I40.962
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	-	-	50.000
	05.04	Matériel technique	2.500.000	1.286.744	-	1.2I3.256
		Total	83.6I7.495	I24.48I.323	45.I75.896	4.3I2.068
c) Elevage	I6.I32.01.00	Personnel s/statut	2I.869.820	2I.478.73I	-	39I.089
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	800.000	726.830	-	73.I70
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	2.000.000	1.656.989	-	343.0II
	04.01	Personnel s/contrat	22.I06.320	23.422.936	I.3I6.6I6	-
	04.02	Journaliers	3.000.000	3.658.329	658.329	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I32.05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.200.000	1.I74.882	-	25.II8
	05.03	Téléphones, télégrammes	60.000	-	-	60.000
	05.04	Médicaments et matériel technique	I2.000.000	11.660.I29	-	339.871
		Total	63.036.I40	63.778.826	1.974.945	1.232.259
d) Terres	I6.I33.01.00	Personnel s/statut	2.948.400	2.797.I90	-	I5I.2I0
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	370.000	377.8I2	7.8I2	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I80.000	I77.II5	-	2.885
	04.01	Personnel s/contrat	2.661.700	2.593.883	-	67.8I7
	04.02	Journaliers	500.000	500.0I0	I0	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	400.000	499.436	99.436	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	-	-	50.000
	05.04	Matériel technique	377.030	392.627	I5.597	-
		Total	7.487.I30	7.338.073	I22.855	27I.9I2
e) Génie Rural et Conservation des sols	I6.I34.01.00	Personnel s/statut	3.928.680	84.360	-	3.844.320
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.000.000	847.33I	-	I52.669
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	500.000	544.370	44.370	-
	04.01	Personnel s/contrat	3.38I.400	1.286.06I	-	2.095.339
	04.02	Journaliers	2.200.000	1.I65.030	-	1.034.970
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	400.000	338.725	-	6I.275
		../..				

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I34.05.03	Téléphones, télégrammes	50.000	-	-	50.000
	05.04	Matériel technique	1.500.000	255.550	-	1.244.450
	06.01	Lutte anti-érosive	8.000.000	7.114.666	-	885.334
		Total	20.960.080	11.636.093	44.370	9.368.357
		Total Ministère	I84.363.082	2I5.I24.446	47.423.866	I6.662.502
Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement coopératif	I6.I40.01.00	Personnel s/statut	2.I99.960	2.086.325	-	113.635
a) Secrétariat général	03.01	Voyages de service (entretien véh. officiels)	600.000	597.564	-	2.436
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	200.000	I69.269	-	30.731
	04.01	Personnel s/contrat	723.224	654.868	-	68.356
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	350.000	347.940	-	2.060
	05.03	Téléphones, télégrammes	200.000	207.521	7.521	-
	07.00	Frais de représentation	10.000	9.664	-	336
	07.01	Litiges	1.100.000	1.099.045	-	955
		Total	5.383.I84	5.I72.I96	7.521	2I8.509
b) Affaires sociales	I6.I4I.01.00	Personnel s/statut	28.I68.680	33.674.707	5.506.027	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	900.000	894.5I7	-	5.483
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	500.000	430.893	-	69.I07
	04.01	Personnel s/contrat	1.768.200	2.768.978	1.000.778	-
	04.02	Journaliers	210.000	73.980	-	I36.020
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	900.000	828.547	-	71.453

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I4I.05.03	Téléphones, télégrammes	I50.000	I08.523	-	4I.477
	06.0I	Assistance publique et secours divers	500.000	459.243	-	40.757
	06.02	Orphelinat	600.000	532.000	-	68.000
	06.03	Hôme des nécessiteux	1.000.000	9I9.400	-	80.600
	06.04	Ateliers sociaux	300.000	400.000	100.000	-
	06.05	Catholic Relief Service	1.000.000	1.002.590	2.590	-
			35.996.880	42.093.378	6.609.395	5I2.897
c) Mouvement coopératif	I6.I42.0I.00	Personnel s/statut	5.251.054	6.923.454	1.672.400	-
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	900.000	774.790	-	I25.2I0
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	1.072.800	737.4I9	-	335.38I
	04.0I	Personnel s/contrat	2.I56.023	1.429.297	-	726.726
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.0I	Matériel et fournitures de bureau	1.890.2I2	1.769.705	-	I20.507
	05.03	Téléphones, télégrammes	I00.000	82.649	-	I7.35I
	06.00	Fonds d'aide au Développement rural	500.000	-	-	500.000
		Total	11.870.089	11.7I7.3I4	1.672.400	1.825.I75
		Total Ministère	53.250.I53	58.982.888	8.289.3I6	2.556.581
Ministère de la Jeunesse	I6.I50.0I.00	Personnel s/statut	3.027.780	2.268.965	-	758.8I5
	03.0I	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	500.000	3I5.I47	-	I84.853
a) Secrétariat général	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	I00.000	69.670	-	30.330

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I50.04.01	Personnel s/contrat	1.593.900	1.563.I67	-	30.733
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	250.000	256.794	6.794	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	100.000	94.936	-	5.064
	07.00	Frais de représentation	10.000	9.885	-	115
	07.01	Litiges	4.000.000	3.962.369	-	37.631
		Total	9.581.680	8.540.933	6.794	1.047.541
b) Jeunesse	I6.I5I.01.00	Personnel s/statut	7.469.220	I3.I68.985	5.699.765	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	600.000	565.389	-	34.611
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	800.000	287.269	-	5I2.731
	04.01	Personnel s/contrat	4.500.000	1.980.783	-	2.5I9.2I7
	04.02	Journaliers	100.000	32.200	-	67.800
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	1.200.000	1.I60.2I3	-	39.787
	05.03	Téléphones, télégrammes	230.000	2I9.899	-	10.101
	05.04	Matériel technique, instruments agricoles, de menuiserie	5.000.000	4.6I0.395	-	389.605
	05.05	Vivres	3.000.000	2.649.245	-	350.755
		Total	22.899.220	24.674.378	5.699.765	3.924.607
c) Sports	I6.I52.01.00	Personnel s/statut	3.000.000	1.207.425	-	1.792.575
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	800.000	820.421	20.421	-
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	2.000.000	1.558.832	-	441.I68

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I52.04.0I	Personnel s/contrat	700.000	554.250	-	I45.750
	04.02	Journaliers	50.000	27.526	-	22.474
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	700.000	558.348	-	I4I.652
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	30.283	283	-
	05.04	Matériel technique (jeux et sports)	21.I38.550	I5.956.834	-	5.I8I.7I6
	07.00	Frais de représentation (organisation sportive)	1.103.860	1.163.7I9	59.859	-
		Total	29.522.4I0	21.877.630	80.563	7.725.335
		Total Ministère	62.003.310	55.092.949	5.787.I22	I2.697.483
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	I6.I60.0I.00	Personnel s/statut	2.710.500	2.I69.940	-	540.560
	03.01	Voyages de service (Entretien véhic. officiels)	750.000	391.334	-	358.666
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	250.000	60.782	-	I89.2I8
a) Secrétariat général	04.01	Personnel s/contrat	1.209.8I5	980.I86	-	229.629
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	300.000	296.645	-	3.355
	05.03	Téléphones, télégrammes	400.000	257.I25	-	I42.875
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
	07.01	Litiges	9.500.000	9.477.391	-	22.609
	07.02	Assurances	I8.239.000	-	-	I8.239.000
	09.01	Equipement véhicules	57.266.868	44.844.237	-	I2.422.631
	09.02	Equipement machines	24.I70.400	21.204.I73		2.966.227

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I60.09.03	Equipement mobilier	9.304.750	7.327.725	-	1.977.025
		Total	I24.111.333	87.009.538	-	37.101.795
b) Urbanisme et Bâtiments civils	I6.I6I.01.00	Personnel s/statut	8.427.560	I0.835.731	2.408.I7I	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	1.650.000	1.I76.246	-	473.754
	03.02	Voyages de service (Indemnités kilom. et autres)	600.000	578.007	-	2I.993
	04.01	Personnel s/contrat	22.349.527	2I.529.854	-	8I9.673
	04.02	Journaliers	9.000.000	I0.842.I68	I.842.I68	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	800.000	805.973	5.973	-
	05.02	Eau et électricité (toutes les consommations publiques)	50.400.000	50.543.888	I43.888	-
	05.03	Téléphones, télégrammes	400.000	400.5I7	5I7	-
	05.04	Entretien bâtiments civils	40.500.000	37.940.I64	-	2.559.836
	06.01	Locations maisons	I2.000.000	I2.569.033	569.033	-
	06.02	Construction logements	I7.420.000	27.739.751	I0.3I9.751	-
		Total	I63.547.087	I74.96I.332	I5.289.50I	3.875.256
c) Ponts et Chaussées	I6.I62.01.00	Personnel s/statut	7.769.740	8.722.490	952.750	-
	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	I5.050.000	7.323.463	-	7.726.537
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	1.200.000	1.266.972	66.972	-
	04.01	Personnel s/contrat	39.5I8.3I2	34.608.824	-	4.909.488
	04.02	Journaliers	25.000.000	45.402.I80	20.402.I80	-

../..

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
	I6.I62.05.01	Matériel et fournitures de bureau	7.000.000	6.661.034	-	338.966
	05.03	Téléphones, télégrammes	750.000	464.054	-	285.946
	05.04	Matériel technique et pièces de rechange	32.830.000	31.I60.410	-	1.669.590
	05.05	Construction réservoirs de carburant	50.000.000	-	-	50.000.000
	06.01	Voirie Capitale	I6.100.000	I4.366.3I5	-	1.733.685
	06.02	Subsides aux Préfectures	360.000	356.378	-	3.622
	06.03	Convention avec A.I.D.R.	20.000.000	20.000.000	-	-
		Total	2I5.578.052	I70.332.I20	21.421.902	66.667.834
		Total Ministère	503.236.472	432.302.990	36.711.403	I07.644.885
Ministère des Ressources Naturelles, des Mines et des Carrières	I6.I70.01.00	Personnel s/statut	2.443.I40	2.441.536	-	1.604
a) Secrétariat général	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	300.000	242.653	-	57.347
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	53.000	54.760	1.760	-
	04.01	Personnel s/contrat	340.200	I69.525	-	I70.675
	04.02	Journaliers	-	-	-	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	I50.000	I28.369	-	21.631
	05.03	Téléphones, télégrammes	30.000	29.7I5	-	285
	07.00	Frais de représentation	I0.000	-	-	I0.000
	07.01	Litiges	321.387	3I7.588	-	3.799
		Total	3.647.727	3.384.I46	1.760	265.341

Services	Imputations	Libellés	Prévisions	Exécutions	Dépassements	Reliquats
			8.562.580	6.059.950	-	2.502.630
	I6.171.01.00	Personnel s/statut	400.000	322.937	-	77.063
b) Ressources Naturelles	03.01	Voyages de service (Entretien véh. officiels)	824.000	7I9.954	-	I04.046
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	2.645.212	2.396.736	-	248.476
	04.01	Personnel s/contrat	200.000	119.820	-	80.I80
	04.02	Journaliers	300.000	300.I22	I22	-
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	40.000	37.920	-	2.080
	05.03	Téléphones, télégrammes	700.000	3I6.729	-	383.271
	05.04	Matériel technique	I3.671.792	I0.274.I68	I22	3.397.746
		Total	4.370.860	3.699.030	-	671.830
c)Mines et Carrières	I6.I72.01.00	Personnel s/statut	375.000	370.I76	-	4.824
	03.01	Voyages de services (Entretien véh. officiels)	300.000	281.8I2	-	I8.I88
	03.02	Voyages de service (Indtés kilom. et autres)	6I0.900	603.048	-	7.852
	04.01	Personnel s/contrat	-	-	-	-
	04.02	Journaliers	300.000	I59.704	-	I40.296
	05.01	Matériel et fournitures de bureau	35.000	27.6I0	-	7.390
	05.03	Téléphones, télégrammes	594.401	690.900	96.499	-
	05.04	Matériel tehnique	6.586.161	5.832.280	96.499	850.380
		Total	23.905.680	I9.490.594	98.381	4.5I3.467
		Total Ministère	5.I68.351.000	5.I22.567.008	386.574.649	432.358.641
		TOTAL GENERAL				

Crédits à annuler : 432.358.641 - 386.574.649 = 45.783.992

Budgets de Développement

DECRET-LOI DU ..... PORTANT APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE 1975

Vu la Constitution de la République Rwandaise spécialement en ses articles 51, 64, 70, 71 et 76 ;

Vu le Décret-loi du 31 décembre 1974 portant fixation du budget de développement pour l'exercice 1975 tel que modifié successivement par le Décret-loi nº 34/75 du 06 octobre 1975 et par le Décret-loi nº 41/75 du 08 décembre 1975 ;

AVONS DECRETE ET DECRETONS

Article 1

L'exécution des dépenses du budget de développement de la République Rwandaise pour l'exercice 1975 s'élève à 668.833.947 Frw et se répartit conformément au tableau ci-annexé.

Article 2

Il est approuvé des crédits complémentaires s'élevant à 174.459.692 Frw destinés à couvrir les dépenses de développement de l'exercice 1975 effectuées au-delà des crédits de paiement alloués par la loi budgétaire et se répartissant conformément au tableau ci-annexé.

Article 3

Les crédits de paiement non utilisés s'élèvent à 38.035.745 Frw et se répartissent conformément au tableau ci-annexé.

Article 4

Le présent Décret-loi entre en vigueur le jour de sa signature.

Kigali le .....

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

Le Ministre des Finances
NTIRUGIRIMBABAZI Denys

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT I975

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Résultats	Solde crédit de paiement	Dépassement
25.11.11.01	Contrepartie gouvernementale dans les projets "Thé" financés par l'extérieur	I975 I976	8.000.000	7.555.868 49.220 7.605.088	394.9I2	-
25.11.11.02	Contrepartie gouvernementale dans la Pyrèthriculture	I975 I976	2.500.000	2.I80.833 - 2.I80.833	3I9.I67	-
25.11.20.03	Contrepartie dans le projet Tannerie	I975 I976	I2.000.000	11.674.372 2.674.399 I4.348.771	-	2.348.771
25.11.31.04	Contrepartie dans les projets routiers IDA	I975 I976	75.000.000	74.987.000 I7.474.863 92.461.863		I7.461.863
25.11.31.05	Route Ndiza-Ndusu	I975 I976	4.000.000	3.992.630 348.739 4.341.369		341.369
25.11.31.06	Expropriation de la route Kigali-Gatuna	I975 I976	5.000.000	4.996.943 - 4.996.943	3.057	-
25.11.35.07	Contrepartie Gouvernementale dans la construction de la Présidence à Kimihurura	I975 I976	2.000.000	1.967.938 821.739 2.789.677	-	789.677
25.11.35.08	Contrepartie gouvernementale dans les programmes de constructions financés par l'Extérieur	I975 I976	4.000.000	3.864.389 435.400 4.299.789		299.789

../..

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Résultats	Solde crédit de paiement	Dépassement
25.11.36.09	Réseau National des lignes Haute Tention	I975	3.500.000	3.380.665		
		I976		-		
				3.380.665	119.335	-
25.11.51.10	Contrepartie gouvernementale dans le projet pilote de développement rural dans la Préfecture de Kigali Nord	I975	1.000.000	999.630		
		I976		445.870		
				1.445.500	-	445.500
25.11.90.11	Contrepartie gouvernementale dans le projet "Recherches Minières"	I975	8.500.000	6.743.000		
		I976		3.700.I90		
				I0.443.I90	-	1.943.I90
25.11.00.I2	Réserves pour nouvelles Conventions	I975	20.000.000	I9.607.494		
		I976		1.544.651		
				21.I52.I45	-	1.I52.I45
25.21.00.I3	Etablissement de Préétudes de projets de développement	I975	2.500.000	1.697.968		
		I976		I45.525		
				1.843.493	656.507	-
25.21.I5.I4	Mise en valeur des marais Sebeya et Kagera	I975	1.500.000	1.486.485		
		I976		231.590		
				1.7I8.075	-	2I8.075
25.21.31.I5	Pont sur les rivières Gihimbi, Rukarara, Manwali et Kilinda	I975	5.000.000	4.939.775		
		I976		2I8.024		
				5.I57.799	-	I57.799
25.21.35.I6	Approvisionnement en eau de la ville de Kigali (raccordement au chateau d'eau Nyamirambo)	I975	I8.000.000	4.368.440	-	
		I976		I5.I22.840		
				I9.491.280		1.491.280
25.21.36.I7	Alimentation électrique de Byumba, Kibungo Gikongoro et Kibuye	I975	I2.500.000	8.806.880		
		I976		3.020.826		
				11.827.706	672.294	-

../..

Articles	Libellé	Années	Crédits de paiement	Résultats	Solde crédits de paiement	Dépassement
		I975	I2.000.000	I2.000.000		
25.21.36.I8	Eclairage public à Kigali	I976		52.994.587	-	52.994.587
				64.994.587		
25.21.38.I9	Asphaltage de l'aire de stationnement à l'Aérodrome de Kigali	I975	6.000.000	I.304.I45		
		I976		-		
				I.304.I45	4.695.855	-
25.21.50.20	Centre Pilote de redressement au Bugesera	I975	5.000.000	4.I8I.I94		
		I976		-		
				4.I8I.I94	8I8.806	
25.21.51.21	Service Civique de la Jeunesse	I975	3.000.000	2.035.I42		
		I976		-		
				2.035.I42	964.858	
25.21.52.22	Hôpital de Kibuye	I975	4.000.000	3.997.0I7		
		I976		553.435		
				4.550.452	-	550.452
25.21.54.23	Bâtiments Militaires	I975	I0.000.000	9.565.308		
		I976		-		
				9.565.308	434.692	-
25.21.61.24	Construction de la Cour d'Appel à Ruhengeri	I975	8.500.000	6.I70.299		
		I976		2.483.499		
				8.653.798	-	I53.798
25.21.61.25	Bâtiments pour les Services Frontaliers	I975	4.000.000	3.057.I4I		
		I976		-		
				3.057.I4I	942.859	-
25.21.61.26	Infrastructure administrative	I975	I5.000.000	I3.396.424		
		I976		7.742.3I3		
				2I.I38.737	-	6.I38.737

../..

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Résultats	Solde crédit de paiement	Dépassement
25.21.61.27	Construction Ministères	1975	80.000.000	80.095.282		
		1976		65.193.863		
				145.289.145	-	65.289.145
25.12.11.28	Contrepartie dans le projet "Horticulture"	1975	2.000.000	1.999.937		
		1976		-		
				1.999.937	63	-
25.12.12.29	Contrepartie dans le projet "Elevage de Porcs"	1975	4.000.000	3.174.174		
		1976		228.985		
				3.403.159	596.841	-
25.12.13.30	Contrepartie dans le projet de conservation des sols et lutte anti-érosive	1975	1.500.000	1.244.410		
		1976		474.208		
				1.718.618		218.618
25.12.15.31	Hydraulique rurale et aménagement des sources	1975	3.000.000	800.000		
		1976		2.200.000		
				3.000.000	-	-
25.12.31.32	Contrepartie dans le projet d'asphaltage des rues de la Capitale	1975	3.000.000	2.700.571		
		1976		-		
				2.700.571	299.429	-
25.12.35.33	Contrepartie dans le projet d'approvisionnement en eau des villes de Kigali et Butare	1975	-	-		
				-	-	-
				-	-	
25.12.36.34	Contrepartie dans le projet "Gaz Méthane"	1975	-	-	-	
		1976		260.505		
				260.505	-	260.505
25.12.36.35	Contrepartie dans le projet "Réseau électrique secondaire" en Préfecture de Kigali, Butare et Ruhengeri	1975	6.000.000	2.980.880		
		1976		-		
				2.980.880	3.019.120	-

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Résultats	Solde crédit de paiement	Dépassement
		I975	65.000.000	39.867.I56		
25.21.11.36	Vinification de la banane	I976		I5.858.644		
				55.725.800	9.274.200	-
		I975	9.500.000	4.452.921		
25.21.33.37	Centrale téléphonique de Kigali	I976		2.490.328		
				6.943.249	2.556.751	-
		I975	-	-		
25.21.28.38	Electrification Aérodrome Gisenyi	I976		-		
				-	-	-
		I975	-			
25.11.I5.39	Contrepartie dans le projet d'étude de développement global du bassin de la Kagera	I976		-	-	-
		I975	2.000.000	322.I55		
25.22.20.40	Construction d'une usine pour la fabrication des plaques isolantes de carton et de papier	I976		4.986.223		
				5.308.378	-	3.308.378
		I975	1.000.000	966.785		
25.22.51.41	Développement de la culture du tabac à cigarettes	I976		59.262		
				1.026.047	-	26.047
		I975	-	-	-	-
25.22.61.42	Dotation Bureau Général d'Etudes	I976		-	-	-
				-		
		I975	5.000.000	-	-	
25.22.62.43	Ambassade du Rwanda à Kinshasa	I976		-	5.000.000	-
		I975	43.000.000	41.308.9I4		
25.22.34.44	Dotation ORINFOR	I976		11.409.221		
				52.7I8.I35	-	9.7I8.I35

Articles	Libellés	Années	Crédit de paiement	Résultats	Solde crédit de paiement	Dépassement
25.22.51.45	Transformation et extension maison Jeunesse à Nyabisindu	I975	1.000.000	999.938		
		I976		-		
				999.938	62	-
25.22.11.46	Importations engrais et véhicules	I975	-	-		
			-	-		
				-	-	-
25.22.40.47	Réparation Ecole d'Assistants Médicaux	I975	9I0.000			
		I976		-		
				-	9I0.000	-
25.22.61.48	Subsides aux Communes	I975	1.500.000	1.496.4I0		
		I976		-		
				1.496.4I0	3.590	-
25.22.38.49	Acquisition Radio Balises Aérodrome Ruhengeri	I975	-	-		
		I976	-	-		
				-	-	-
25.22.30.50	Construction Salon d'honneur à l'Aérodrome de Kanombe	I975	21.000.000	6.825.I90		
		I976		11.351.704		
				I8.I76.894	2.823.I06	-
25.21.37.51	Dotation O.R.T.P.N.	I975	4.500.000	4.497.769		
		I976		-		
				4.497.769	2.231	
25.22.31.52	Construction route OCAM	I975	I4.000.000	11.504.903		
		I976		11.646.929		
				23.I5I.832		9.I5I.832
25.22.74.53	Dotation OPROVIA	I975	5.000.000	5.000.000		
		I976		-		
				5.000.000	-	-

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Résultats	Solde crédit de paiement	Dépassement
25.22.35.54	Approvisionnement en eau, électricité et téléphone à Kacyiru	I975 I976	7.000.000	3.471.990 - 3.471.990	3.528.0I0	-
			532.4I0.000	668.833.947	38.035.745	I74.459.692

Total dépenses en I975 : 432.666.365

Total dépenses en I976 : 236.I67.582

668.833.947

AU COURS DE L'ANNEE I976 LE GOUVERNEMENT RWANDAIS A SOUSCRIT DES BONS DE DEVELOPPEMENT AUPRES DES ORGANISMES CI-APRES :

B.C.R.	C.S.R.	SONARWA	TOTAL
1.500.000	204.000.000	25.000.000	230.500.000

SITUATION DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT

Libellé	Imputation	Recettes	Depenses
Report au Ier janvier I976	25.001	23.533.723	
Souscription des Bons de Développement	26.001	230.500.000	
Recouvrement	26.002	490.375.067	
Exécution projets B.D. I975			236.167.582
Exécution projets B.D. I976			539.237.901
Solde créditeur au 31/I2/I976 (Déficit)		30.996.693	
		775.405.483	775.405.483

COMPTE DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT I976

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
26.11.11.01	Contrepartie gouvernementale dans les projets "Thé" financés par l'Extérieur	I976	92.000.000	5.800.000	97.800.000	-
26.11.11.02	Contrepartie gouvernementale dans les projets de Pyréthriculture	I976	1.853.000	-	-	1.853.000
26.11.11.03	Contrepartie dans le projet d'entreposage et de commercialisation des denrés alimentaires	I976	24.350.000	-	24.350.000	-
26.11.11.04	Contrepartie dans le projet horticulture	I976	800.000	-	-	800.000
26.11.I2.05	Contrepartie dans le projet "Elevage des Pors"	1976	2.000.000	-	1.260.953	739.047
26.11.I3.06	Contrepartie dans le projet de conservation des sols et lutte anti-érosive	I976	1.000.000	-	553.I59	446.841
26.11.I5.07	Hydraulique rurale et aménagement des sources + Adduction d'eau à Kiziguro	I976	11.000.000	-	4.673.726	6.326.274
26.11.I5.08	Contrepartie dans le projet d'étude hydrométéorologique du bassin du Haut-Nil	I976	500.000	-	-	500.000
26.11.I5.09	Contrepartie dans le projet d'étude de développement global du bassin de la Kagera	I976	2.400.000	-	2.400.000	-
26.11.20.10	Contrepartie dans le projet "Tannerie"	I976	5.000.000	-	1.965.442	3.034.558
26.11.20.11	Contrepartie gouvernementale dans le projet de Cimenterie	I976	I4.000.000	-	I0.527.9I0	3.472.090
26.11.31.I2	Contrepartie dans les projets routiers IDA	I976	40.000.000	-	11.I50.765	28.849.235
26.11.31.I3	Route Ndiza-Ndusu	I976	748.740	-	398.I60	350.580

../..

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
		I976	5.000.000	-	4.723.389	276.611
26.11.31.I4	L'expropriation relative aux routes à asphalter					
26.11.31.I5	Contrepartie dans le projet d'asphaltage des rues de la Capitale	I976	2.600.000	-	2.592.882	7.118
26.11.35.I6	Contrepartie dans le projet de construction de la Présidence à Kimihurura (aménagement Rond-Point et Voiries)	I976	10.000.000	-	9.072.086	927.9I4
26.11.35.I7	Contrepartie gouvernementale dans les programmes de construction financés par l'Extérieur	I976	5.000.000	-	2.631.561	2.368.439
26.11.35.I8	Contrepartie dans les projets d'approvisionnement en eau des villes de Kigali et Butare	I976	I5.050.000	-	-	I5.050.000
26.11.36.I9	Réseau National des lignes Haute-Tension	I976	3.000.000	-	534.979	2.465.021
26.11.36.20	Contrepartie gouvernementale dans le projet "Réseaux électriques secondaires" en Préfectures de Kigali, Butare et Ruhengeri	I976	-	-	-	-
26.11.40.21	Contrepartie dans le Projet d'éducation scolaire + transformation bâtiments IAMSEA	I976	I8.700.000	-	I5.I67.005	3.532.995
26.11.51.22	Contrepartie dans le projet pilote de développement rural en Préfecture de Kigali	I976	1.100.000	-	422.580	677.420
26.11.56.23	Contrepartie dans le projet OVAPAM	I976	3.000.000	-	-	3.000.000
26.11.90.24	Contrepartie dans le projet "Recherches Minières"	I976	I0.000.000	-	4.408.693	5.591.307

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
		I976	4.869.485	-	3.389.039	1.480.446
26.11.0025	Réserve pour nouvelles conventions					
26.I2.55.26	Contrepartie dans la construction du Palais de la Jeunesse	I976	5.000.000	-	1.I25.853	3.874.I47
26.21.00.27	Etablissement de préétude de projet de développement	I976	1.000.000	-	752.760	247.240
26.21.I5.28	Mise en valeur des marais Sebeya et Kagera	I976	1.350.000	-	1.I05.747	244.253
26.21.I5.29	Vinification de la banane	I976	40.000.000	-	20.601.571	I9.398.429
26.21.20.30	Construction d'une usine pour la fabrication de plaques isolantes de carton et de papier	I976	I2.000.000	-	7.000.000	5.000.000
26.21.30.31	Construction d'un salon d'honneur à l'Aérodrome de Kanombe	I976	I8.000.000	-	2.697.600	I5.302.400
26.21.31.32	Construction de la Route OCAM	I976	87.000.000	-	68.299.482	I8.700.5I8
26.21.31.33	Ponts sur les rivières Manwali, Rukarara, Gihimbi et Kilinda	I976	2I8.025	-	-	2I8.025
26.21.33.34	Centrale téléphonique à Kigali	I976	5.083.359	-	1.990.401	3.092.958
26.21.34.35	Dotation ORINFOR	I976	69.6I5.000	-	57.909.II4	II.705.886
26.21.36.36	Alimentation électrique de Byumba	I976	8.020.830	-	2.342.237	5.678.593
26.21.36.37	Eclairage public à Kigali	I976	98.474.840	-	29.296.272	69.I78.568
26.21.36.38	Dotation C.E.A.E.R.(Centre d'étude et d'application de l'énergie au Rwanda)	I976	1.500.000	-	1.500.000	-
26.21.37.39	Dotation O.R.T.P.N.	I976	I9.454.000	-	I9.454.000	-
26.21.38.40	Asphaltage de l'aire de stationnement à l'aérodrome de Kanombe	I976	I0.000.000	-	-	I0.000.000

Articles	Libellé	Années	Crédit de paiement	Dépassement	Résultats	Solde crédit de paiement
26.21.38.41	Raccordement d'eau et d'électricité à l'aérogare de Gisenyi	I976	3.400.000	-	1.776.4I9	1.623.581
26.21.50.42	Centre de redressement de Bugesera	I976	3.000.000	-	1.674.800	1.325.200
26.21.51.43	Service Civique de la Jeunesse	I976	3.000.000	-	2.586.264	4I3.736
26.21.51.44	Développement de la culture du tabac à cigarettes	I976	1.500.000	-	870.222	629.778
26.21.51.45	Transformation et réparation "Maison de la Jeunesse à Nyabisindu"	I976	1.600.000	-	320.381	1.279.6I9
26.21.52.46	Hôpital de Kibuye	I976	965.099	-	347.880	6I7.2I9
26.21.54.47	Bâtiments militaires et Gendarmerie Nationale	I976	50.000.000	-	36.885.I90	I3.II4.8I0
26.21.56.48	Achat du domaine sis à Rwagihura en Préfecture de Byumba (Centre de Rééducation et de Production)	I976	6.000.000	-	6.000.000	-
26.21.61.49	Construction d'une 3ème chambre de la Cour d'Appel à Ruhengeri	I976	6.796.902	-	4.295.750	2.501.I52
26.21.61.50	Bâtiments pour les services frontaliers	I976	2.500.000	-	2.338.064	161.936
26.21.61.51	Infrastructure administrative	I976	I7.000.000	-	I0.001.723	6.998.277
26.21.61.52	Construction des Ministères	I976	115.000.000	-	47.534.353	67.465.647

Budget Pour Ordre I976

SITUATION DU BUDGET POUR ORDRE I976

Articles	Libellés	Report des années précedentes		Résultats 1976		Solde fin 1976	
		Boni	Mali	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
	A. FONDS DE TIERS						
30.001	Cautionnement	31.770.960		65.446.062	54.004.026	43.2I2.996	
30.002	Mandats et chèques postaux	84.372.633		404.206.443	410.167.197	78.411.879	
30.005	Consignations	8.075.5I3		75.404.763	44.458.I37	39.022.I39	
30.007	Risques professionnels	11.090.6I6		I2.934.906	I4.I6I.I57	9.864.365	
30.011	Pensions	34.053.423		39.431.221	46.974.958	26.509.686	
30.013	O.C.I.R.		I26.852				I26.852
30.022	Emission timbres pour tiers	6.4I6				6.4I6	
30.025	Caution d'Emigration	42.263.853		4.920.000	2.050.000	45.I33.853	
		211.633.4I4	I26.852	602.343.395	571.8I5.475	242.I6I.334	I26.852
	B. FONDS SPECIAUX DE L'ETAT						
30.004	Avance sur traitement s/statut		61.543.480	I8.380.695	30.034.794		73.I97.579
30.028	Fonds de promotion agricole	2.I58.294		3.967.285	5.559.100	566.479	
30.032	Assurance	1.971.830		3.690.000	8.251.104		2.589.274
30.036	Avance sur traitement s/contrat		11.996.7I8	5.854.899	10.000.000		16.141.8I9
		4.I30.I24	73.540.I98	31.892.879	53.844.998	566.479	91.928.672
	C. COMPTES EN LIQUIDATION						
30,003	Aide Enseignement	1.129.2I7		576.000		1.705.2I7	
30.006	Cartes pensions travailleurs		9.079	30			9.049

../..

Articles	Libellés	Report des années précédentes		Résultats 1976		Solde fin 1976	
		Boni	Mali	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
30.008	Garage de l'Etat T.P.M.		I9.750.808				I9.750.808
30.009	Réserves vivres	7.526.I33				7.526.I33	
30.010	Imprimerie Nationale	76.990				76.990	
30.0I2	Fonds du Roi		68.829				68.829
30.0I4	FOREAMI	I27.II7				I27.II7	-
30.0I5	OPHAR	2.974.527				2.974.527	
30.0I6	Fonds d'avances	525.39I				525.39I	
30.0I7	Fonds de logement		366.358				366.358
30.0I8	Service des Transports		2.526.843				2.526.843
30.0I9	Hygiène		I8.I09.487				I8.I09.487
30.020	Usine à Thé	357.088				357.088	
30.021	Plantation de thé		331.7I4				331.7I4
30.023	Apiculture	II5.300				II5.300	
30.024	Equipement		3.736.I57				3.736.I57
30.027	CHAR	624.687		49.297		673.984	
30.029	Médicaments		I5.311.047				I5.311.047
30.030	Soins vétérinaires	1.110.371				1.110.371	
30.031	Pièces de rechange P.& Ch.		3.586.094				3.586.094
30.033	Garage de l'Etat T.P.M.		8.692.I33				8.692.I33
30.034	S.T.P.A. (Service de transports publics aériens)	455.310				455.310	
		I5.022.I3I	72.488.549	625.327	-	I5.647.428	72.488.5I9
	TOTAL GENERAL	230.785.669	I46.I55.599	634.86I.60I	625.660.473	258.375.24I	I64.544.043

Compte Hors Budget I976

SITUATION DU COMPTE HORS BUDGET 1976

Articles	Libellés	Report années précédentes		Résultats de l'année 1976		Solde fin 1976	
		Boni	Mali	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
40.001	Dette consolidée	1.000.000.000				1.000.000.000	
40.002	Bons de Développement						
40.050	Bons du Trésor	1.178.000.000		733.000.000	1.370.500.000	540.500.000	
40.050	Compte courant Burundi		16.929				16.929
40.051	Compte courant Tutelle		5.280.113				5.280.113
40.052	Périmètre Mayaga	4.820				4.820	
40.053	Compte courant CADECO		1.617.078				1.617.078
40.054	Opérations litigieuses		47.092.673	320.362.711	323.483.038		50.213.000
40.055	Envoi de fonds		272.860.738	9.293.947.341	9.391.137.903		370.051.300
40.056	Dépenses à régulariser ultérieurement	-	130.381.465	154.985.006	84.841.108	-	60.237.567
40.056.01	Dépenses à régulariser ultérieurement(sur prêt et don étranger)	-	2.783.088		171.000.000		173.783.088
40.057	Recettes à régulariser ultérieurement	30.893.457		59.844	47.879	30.905.422	
40.057.01	Recettes à régulariser ultérieurement(dons et prêts étrangers)	746.309.200			459.550.000	286.759.200	
40.058	Compte courant haute représentation	-	477.437				477.437
40.059	Compte courant Impôts	94.281.656		1.256.249.875	1.252.401.393	98.130.138	
40.060	Compte courant Caisse d'Epargne	6.984.409		143.701.340	145.173.253	5.512.496	
	Total général	3.056.473.542	460.509.521	11.902.306.117	13.198.134.574	1.961.812.076	661.676.512